

**Direction des bibliothèques**

**AVIS**

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

**NOTICE**

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

Portée et effets perçus des ressources pour victimes de violence familiale :  
l'expérience de femmes autochtones d'origine innue

Par :  
Patricia Bourque

École de criminologie  
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de maître ès  
sciences (M.Sc.) en criminologie

Janvier 2008



Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Portée et effets perçus des ressources pour victimes de violence familiale :  
l'expérience de femmes autochtones d'origine innue

Par :  
Patricia Bourque

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes

Arlène Gaudreault  
présidente-rapporteur

Mylène Jaccoud  
directrice de recherche

Renée Brassard  
membre du jury

## RÉSUMÉ DE LA RECHERCHE

La présente étude répertorie, analyse et compare les effets subjectifs de plusieurs ressources pour victimes de violence auxquelles des femmes autochtones d'origine innue ont eu recours. Le principal objectif de ce mémoire est de répondre à la question suivante :

Selon l'expérience de femmes innues victimes de violence familiale qui ont utilisé des ressources, quels sont les effets de ces dernières sur la dynamique et les conséquences de la violence ainsi que sur leur sécurité et leur bien-être ?

L'analyse de dix récits d'expériences recueillis à partir d'entrevues non dirigées auprès de femmes innues victimes de violence familiale utilisant ou ayant utilisé des ressources a servi à la réalisation du présent mémoire. Le cadre théorique retenu pour cette recherche est l'interactionnisme symbolique, alors que la théorisation ancrée fait foi de la méthode d'analyse.

Nos études révèlent l'existence de trois sous-groupes (1- participantes ne vivant plus dans un environnement violent et où les conséquences de la violence se sont atténuées; 2- participantes ne vivant plus dans un environnement violent, mais où plusieurs conséquences de la violence persistent; 3- participantes vivant toujours dans un environnement violent et où plusieurs conséquences de la violence persistent). À partir de ces sous-groupes, nous avons tenté de comprendre pourquoi certaines femmes s'en sortent bien alors que d'autres s'en sortent moins bien. Certains éléments de leur profil sociodémographique et de leur profil de victimisation permettent d'expliquer, en partie, leur appartenance à l'un ou l'autre des sous-groupes. Par exemple, la plupart des participantes du premier sous-groupe ont été victimes de gestes de violence psychologique et physique posés par leur conjoint. Or, les participantes du deuxième et du troisième sous-groupe ont également subi des abus sexuels. Les participantes du troisième sous-groupe se distinguent par le fait qu'elles ont vécu de la violence au cours de leur enfance et au cours de leur vie adulte, et ce, par plusieurs membres de leur famille.

Les femmes qui s'en sortent le mieux recourent très tôt en début de parcours à des ressources informelles et font aussi appel à des pratiques traditionnelles en fin de trajectoire. Finalement, il semble que le profil sociodémographique et le profil de victimisation influencent grandement les stratégies développées par les victimes, leurs attentes, le choix des ressources et les effets de celles-ci. Dès lors, les effets d'une ressource ne peuvent pas être analysés en dehors de l'interaction qui se construit entre la victime et le type de soutien utilisé.

## SOMMAIRE

**Mots clés :** femmes autochtones, innues, violence conjugale/familiale, victimes, ressources.

## ABSTRACT

This study lists, analyses and compares the effects of various resources for victims of violence that have been accessed by aboriginal women of Innu origin. The primary objective of this report is to answer the following question:

Based on the experiences of Innu victims of domestic violence who have used these resources, what are the effects on the dynamics and outcomes of the violence and on the women's safety and well-being?

The report draws on an analysis of ten statements collected in non-directed interviews with Innu women who suffered domestic violence and used these resources. The theoretical framework chosen for the study is symbolic interactionism, and the analysis method is grounded theory.

The study reveals the existence of three subgroups (1- participants who no longer live in a violent environment and for whom the effects of violence have diminished; 2- participants who no longer live in a violent environment but who continue to suffer effects from the violence they experienced; 3- participants who still live in a violent environment and who continue to suffer extensive effects of violence). Within on these subgroups, we tried to determine why some women manage to extricate themselves successfully while others are less successful. Certain aspects of their sociodemographic and victimization profiles partly explain why they belong to one group or another. For example, most participants in the first subgroup were subject to psychological and physical violence at the hands of their husbands. Those in the second and third subgroups, however, were subject to these types of violence and had also suffered various types of sexual abuse. The members of the third group had experienced violence throughout their childhoods and adult lives at the hands of several family members.

The women who make the best recoveries turned to informal resources in the very early stages of the violence and also generally called on traditional practices at the end of their trajectory. Finally, it appears that the sociodemographic and victimization profiles greatly influence the strategies developed by the victims, their expectations, their choice of resources and how much they benefit from the resources. As such, the effectiveness of a particular resource cannot be analysed except in the context of the interaction between the victim and the type of support used.

**SUMMARY**

Native's women, innues, domestic violence, victims, resources





CHAPITRE II.....	54
METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE.....	54
2.1. Objet d'étude .....	54
2.2. Approche qualitative et cadre théorique.....	54
2.3. Méthode de collecte des données : l'entretien à tendance non directive.....	56
2.4. Présentation de la consigne de départ.....	57
2.5. Échantillon.....	58
2.6. Description et taille de l'échantillon.....	59
2.7. Mode de recrutement et déroulement du terrain.....	60
2.8. Analyse des données.....	62
2.9. Limites de la recherche.....	63
CHAPITRE III.....	64
PRÉSENTATION DES PARTICIPANTES.....	64
1. Participantes ne vivant plus dans un environnement violent et où les conséquences de la violence se sont atténuées.....	64
2. Participantes ne vivant plus dans un environnement violent et où plusieurs conséquences de la violence persistent .....	68
3. Participantes vivant toujours dans un environnement violent et où plusieurs conséquences de la violence persistent .....	69
Conclusion.....	70
CHAPITRE IV .....	72
EXPÉRIENCE DE LA VIOLENCE : TYPES, CONSÉQUENCES, CONTEXTE ET STRATÉGIES/RÉACTIONS INTRARELATIONNELLES.....	72
4.1. Temporalité de la violence .....	72
4.1.1. L'expérience de violence connue à l'enfance et à la vie adulte .....	72
4.1.2. L'expérience de violence connue au cours de la vie adulte .....	76
4.1.3. L'expérience de violence connue au cours de l'enfance .....	79
Synthèse.....	79
4.2. Conséquences de la violence.....	81
4.2.1. La persistance de certaines conséquences .....	81
4.2.2. L'atténuation de certaines conséquences.....	83
4.2.2.1. Conséquences de la violence sur la santé mentale .....	83
4.2.2.2. Les difficultés socioéconomiques comme conséquences de la violence.....	85
4.2.2.3. Conséquences de la violence sur l'état physique .....	87
Synthèse.....	88
4.3. Le contexte de la violence vécue.....	89
4.3.1. Les facteurs déclencheurs de la violence.....	89
4.3.2. Les facteurs maintenant les victimes dans leur environnement violent .....	90
4.3.2.1. Les facteurs individuels.....	90
4.3.2.2. Les facteurs contextuels.....	92
4.3.3. Les facteurs influençant la rupture de l'union conjugale .....	93

Synthèse.....	95
4.4. Nature des stratégies intrarelationnelles.....	95
4.4.1. Exemples de stratégies actives.....	96
4.4.2. Exemples de stratégies d'évitement.....	100
Synthèse.....	101
Conclusion.....	102
CHAPITRE V.....	104
PORTÉE ET EFFETS PERÇUS DES RESSOURCES D'APRÈS L'EXPÉRIENCE DE FEMMES INNUES VICTIMES DE VIOLENCE FAMILIALE.....	104
5.1. La trajectoire des participantes en fonction des ressources utilisées.....	104
5.2. Les critères guidant le choix d'une ressource.....	109
5.3. La portée et les effets perçus des ressources.....	112
5.3.1. L'expérience des femmes ayant fait appel à des ressources informelles.....	112
5.3.2. L'expérience des femmes ayant fait appel à des ressources formelles.....	115
5.3.2.1. Ressources sociojudiciaires.....	115
5.3.2.2. Ressources psychosociales.....	124
Conclusion.....	138
CONCLUSION.....	142
BIBLIOGRAPHIE.....	150
ANNEXE 1.....	XI
ANNEXE 2.....	XII

## REMERCIEMENTS

Merci à Mylène Jaccoud, ma directrice, qui m'a initiée à un univers à la fois passionnant et très enrichissant. Le travail sur les questions autochtones fut une expérience tout à fait nouvelle dans laquelle je ne me serais peut-être jamais lancée sans le soutien et les encouragements de ma directrice. L'enthousiasme de Mylène Jaccoud pour ce projet et la confiance qu'elle eut à mon égard m'ont permis de mener à terme cette recherche. Les nombreuses connaissances qu'elle a également su me transmettre ont servi à l'accomplissement de ce mémoire de maîtrise.

Mes remerciements s'adressent également au Centre de recherche en sciences humaines (CRSH) pour leur financement, mais aussi au Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) et au Comité permanent sur le statut de la femme pour les bourses d'études qu'ils m'ont accordées.

Je tiens à remercier l'association des Femmes autochtones du Québec, notamment France Robertson, qui a participé et collaboré à toutes les étapes de ce projet ; son intérêt pour cette étude a été une source de motivation.

Je remercie chaleureusement les femmes innues qui ont accepté de participer à cette étude. Je leur suis très reconnaissante d'avoir consenti à me révéler leurs expériences, malgré les souvenirs parfois douloureux que les entrevues ont pu provoquer.

Enfin, je souhaite remercier mes parents et mon conjoint Dany Malboeuf, pour leurs bons conseils, leur soutien et leurs encouragements; également merci à Johanne Perreault et Mariluce Frédérick pour m'avoir accompagnée tout au long de la réalisation de ce mémoire.

Tshi nashkumitin – Merci

## INTRODUCTION

Ce mémoire s'inscrit dans une recherche initiée par madame Mylène Jaccoud, professeure à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, portant sur l'analyse des types de réponses sociales et leurs effets sur la violence à l'égard des femmes autochtones au Québec. S'insérant dans le consortium RÉSOVI<sup>1</sup> dont l'objectif général est d'éclairer les différents secteurs d'intervention dans le développement et la mise en application des réponses les plus appropriées pour prévenir la violence envers les femmes, d'éviter sa récurrence et d'atténuer ses impacts négatifs, cette étude tient à analyser et à comparer les effets des ressources utilisées par des femmes innues victimes de violence familiale. Mentionnons que l'établissement d'un partenariat avec l'association Femmes autochtones du Québec et leur collaboration à toutes les étapes de la recherche ont grandement contribué à la réalisation de ce mémoire.

Cette étude novatrice et attendue par les intervenantEs en prévention de la violence envers les femmes constitue un apport original, entre autres, parce qu'aucune autre recherche antérieure n'a porté une attention particulière à l'analyse des effets des ressources utilisées par les femmes autochtones sur la dynamique de la violence, sur ses conséquences et sur leur reprise en main. Ce mémoire tend également à déterminer l'impact des ressources sur les sentiments de bien-être et de sécurité des femmes rencontrées. Afin de bien cerner la problématique et de répondre adéquatement aux objectifs de cette étude, un premier chapitre fait état des connaissances sur le thème de la violence familiale chez les Autochtones et des effets de diverses ressources sur l'expérience des femmes (et notamment sur les conséquences des violences vécues), mais également sur leur environnement ; un deuxième chapitre porte sur la méthodologie employée, un troisième présente les participantes à cette étude, un quatrième rapporte l'expérience de la violence (types, conséquences, contexte et stratégies/réactions intrarelacionnelles<sup>2</sup>), un cinquième fait foi de la portée et des effets des ressources d'après l'expérience de femmes innues victimes de violence familiale (stratégies/réactions extrarelacionnelles<sup>3</sup>) et finalement, le dernier chapitre

---

<sup>1</sup> Depuis 2001, RÉSOVI est une équipe de recherche du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF).

<sup>2</sup> Par stratégies/réactions intrarelacionnelles, nous incluons l'ensemble des actions initiées par la personne victime de violence qui se produisent dans le cadre de la relation et qui visent à répondre à un ensemble de besoins.

<sup>3</sup> Par stratégies extrarelacionnelles, nous entendons l'ensemble des actions initiées directement mais aussi par d'autres acteurs gravitant autour des femmes victimes de violence. Ces stratégies sont généralement menées auprès de ressources informelles et formelles.

propose une discussion sur les résultats de cette recherche tout en les contrastant à ceux de travaux antérieurs.

# CHAPITRE I

## RECENSION DES ÉCRITS

### Introduction

L'analyse des effets de diverses ressources utilisées par des femmes autochtones victimes de violence suscite beaucoup d'intérêt chez les organismes et associations autochtones œuvrant dans le secteur de la prévention et de l'intervention. Non seulement, dans le milieu de la recherche, mais également dans les organisations défendant les droits et les intérêts des femmes autochtones, notamment l'association Femmes autochtones du Québec (FAQ), on recommande fortement de faire avancer les connaissances sur l'impact des ressources et des interventions auprès des femmes autochtones violentées (Dion Stout et Kipling, 1998 ; CRI-VIFF).

D'emblée, nous définissons les principaux termes de notre objet d'étude. Par la suite, une recension des écrits, axée sur le thème de la violence conjugale/familiale chez les Autochtones, plus particulièrement sur son ampleur et son émergence, sur les types de violences et ses conséquences ainsi que sur les stratégies/réactions intrarelationnelles développées par les victimes est présentée. Il nous est apparu important d'aborder chacun de ces thèmes car, pour identifier et comparer la portée et les effets des ressources il faut, croyons-nous, s'intéresser à la dynamique de la violence. Finalement, nous avons recensé les principaux travaux sur les stratégies extrarelationnelles, c'est-à-dire sur les ressources utilisées par les femmes violentées.

### 1. Définition des concepts

#### Violence familiale

La violence familiale est une expression couvrant divers types de violence (verbale, psychologique, physique, sexuelle, économique et spirituelle), vécues par des adultes ou des enfants dans leurs relations intimes, parentales ou de dépendance (*gouvernement du Canada, ministère de la Justice, 2006*). De façon plus spécifique, la violence conjugale est définie comme étant l'expression des rapports sociaux de pouvoir entre les sexes représentant une forme grave d'abus qui entrave le bien-être des femmes (Guberman et al. 1993 ; Ristock, 1995).

## **Victime**

En vertu du *Code criminel*, la victime est la personne qui a subi des pertes ou des dommages – matériels, corporels ou moraux – par suite de la perpétration d'une infraction<sup>4</sup>.

Selon la *Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels*, est considérée comme victime d'un acte criminel toute personne physique qui, à l'occasion d'un acte criminel commis au Québec, subit une atteinte à son intégrité physique ou psychologique ou une perte matérielle, que l'auteur de cet acte criminel soit ou non identifié, arrêté, poursuivi ou reconnu coupable. La famille immédiate et les personnes à la charge de la victime sont également considérées comme des victimes<sup>5</sup>.

## **Autochtone**

Tel que défini par la *Loi constitutionnelle de 1982*<sup>6</sup>, le terme « Autochtone » réfère aux Indiens, Inuit et Métis du Canada.

## **Notion d'expérience**

Dubet (1994) définit l'expérience comme une série d'actions interreliées, actions auxquelles l'acteur est uni par l'ensemble des circonstances accompagnant un événement. La relation engendrée par les actions et la subjectivité de l'acteur forment ainsi la notion d'expérience.

## **Sentiments de bien-être et de sécurité**

Ces thèmes font références à une reprise de contrôle par la femme sur sa vie ou encore à un désir d'amorcer un processus de changement.

## **Ressources informelles**

Le terme de « ressource informelle » réfère à toute ressource existant indépendamment de la fonction pour laquelle elle est utilisée. Autrement dit, il renvoie à toute intervention/action qui n'est pas constituée pour répondre à des besoins spécifiques (en l'occurrence d'aide et de soutien) mais qui peut provisoirement y contribuer. La famille, les amiEs et les pratiques religieuses forment des exemples de ressources informelles.

<sup>4</sup> *Code criminel du Canada*, art. 722(4).

<sup>5</sup> *Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels* L.R.Q. 1988, c. A-13.2, art. 1.

<sup>6</sup> *Loi constitutionnelle de 1982*, annexe B de la Loi de 1982 sur le Canada (1982, R.-U., c. 11), art. 35 (2).

### **Ressources formelles**

Le terme de « ressource formelle » réfère à toute ressource utilisée pour des fonctions dont les finalités en sont constitutives. Autrement dit, il signifie que les actions et les interventions de ces ressources sont utilisées pour les fonctions qui lui sont dévolues. Les ressources formelles sont donc des ressources habituellement organisées et structurées. Nous pouvons distinguer les ressources formelles telles que les pratiques traditionnelles (cercle de femmes, tente de suerie, etc.) et les ressources formelles étatiques et para-étatiques (maison d'hébergement, service de police, CAVAC, etc.).

## **1.2. La violence familiale chez les Autochtones**

### **1.2.1. L'ampleur du phénomène**

En 1989, l'Association des femmes autochtones de l'Ontario<sup>7</sup> publiait une importante étude qui mentionnait que 80% des femmes autochtones auraient vécu au moins une fois dans leur vie de la violence familiale. Deux ans plus tard, en 1991, l'Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada révélait des taux tout aussi alarmants, en signalant que 71% des Autochtones de leur échantillon vivant en milieu urbain et 48 % des femmes demeurant en communauté<sup>8</sup> auraient été victimes de violence familiale (Dumont-Smith et Sioui-Labelle). Compte tenu de ces données, il n'est pas étonnant que la Commission Royale sur les Peuples Autochtones de 1996 ait affirmé que la violence chez les Autochtones constituait le problème social le plus répandu et le plus coûteux socialement et économiquement parlant.

À la lumière de ce qui précède, les taux de violence familiale rapportés par les associations de femmes autochtones sont très inquiétants et bien au-delà des taux publiés dans les Enquêtes sociales générales (ESG) de 1999 et 2004. Dans le dernier rapport de l'ESG de 2004, il apparaît entre autres que 24% des femmes autochtones ont vécu une forme quelconque de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête, en comparaison à 7% chez des non Autochtones. Des données ventilées selon l'état matrimonial font ressortir que 37% des femmes autochtones auraient été victimes de violence psychologique d'un conjoint ou d'un ex-conjoint

<sup>7</sup> Notons qu'il ne faut pas d'office généraliser ces résultats à l'ensemble des communautés autochtones du Canada. Ces données ont été recueillies dans le Nord de l'Ontario.

<sup>8</sup> Précisons qu'il faut rester prudent et ne pas nécessairement généraliser ces résultats à l'ensemble des communautés autochtones du Canada. Ces données ont été recueillies dans le Sud de l'Ontario.



dans les cinq années précédant l'enquête comparativement à 17% chez des femmes non autochtones. Les femmes autochtones feraient également plus souvent l'objet que leurs homologues non Autochtones de formes graves de violence telles être battues, étranglées, menacées ou attaquées avec une arme à feu ou un couteau, ou agressées sexuellement (54% des victimes autochtones contre 37% des victimes non autochtones). Il n'est donc pas surprenant de constater que 43% des victimes autochtones, comparativement à 31% des victimes non autochtones déclareraient des séquelles physiques à la suite d'agressions. Les victimes autochtones seraient également plus nombreuses à avoir craint pour leur vie (33% chez les Autochtones et 22% chez les non Autochtones). D'ailleurs, les femmes autochtones seraient huit fois plus nombreuses que les femmes non autochtones à être victimes d'homicide conjugal (Johnson, 2006).

L'état des connaissances sur les taux de violence familiale chez les Autochtones au Québec est très limité. En effet, aucune étude ne permet d'établir un portrait global de la situation actuelle. Seulement quelques travaux donnent un aperçu de la proportion de ce phénomène dans les communautés autochtones du Québec. Pourtant, au Québec, comme partout ailleurs au Canada, il apparaît dans les données policières colligées par les chercheurs que l'ampleur de la violence envers les femmes autochtones se distingue de celle chez les femmes non autochtones par des taux démesurément élevés. Ainsi, une recherche menée dans les collectivités criées de la Baie James, réalisée à partir des dossiers officiels de la police, démontre que les femmes autochtones seraient victimes de 68% des voies de fait rapportés (LaPrairie, 1991). Par ailleurs, en 1994, des travaux de plus grande envergure publiaient des résultats préoccupants en précisant que 68% des crimes de violence rapportés par la police amérindienne au Québec, entre 1987 et 1992, concernerait des actes de violence conjugale (Petowabano et al. 1994). Des données de 2001 du service de police de la communauté algonquaine de Lac Simon, qui dessert environ 1000 habitants, informent quant à elles que 38 demandes pour tenter des procédures pour voies de fait envers un conjoint auraient été soumises au substitut du procureur général; rapporté sur 100 000 habitants, ce taux est de 3800. En comparaison à ce chiffre, les données du ministère de la Sécurité publique de 2001 annoncent des taux d'actes de violence conjugale déclarés de 227 sur 100 000 habitants pour l'ensemble du Québec. Une autre étude, cette fois conduite auprès d'Innus des communautés autochtones de Uashat et Maliotenam, rapporte qu'au cours de l'âge adulte, 50% des répondantes auraient vécu de la violence physique; 70%, des abus

psychologiques et 40% auraient été victimes d'actes à caractère sexuel durant leur enfance (Descant et al. 1993).

Enfin, l'ampleur de la violence familiale s'exprimerait aussi par la normalisation et/ou la banalisation des abus chez plusieurs femmes autochtones du Canada (CRPA, 1996; Oblin et al. 1997; Bopp, Bopp et Lane, 2003). Plusieurs répondants de l'étude de LaPrairie (1995) auraient d'ailleurs affirmé que la violence, durant l'enfance et à l'âge adulte, constituait une réalité quotidienne.

## **1.2.2. Aperçu des principaux courants explicatifs en violence familiale**

### **1.2.2.1. La perspective colonialiste**

La perspective colonialiste a souvent été utilisée pour étudier l'émergence de la violence familiale dans les communautés autochtones. On réfère ainsi aux contraintes sociales et aux bouleversements provoqués par des politiques gouvernementales imposées aux populations autochtones. Le contexte de colonisation et d'assimilation sévissant depuis le 17<sup>e</sup> siècle, la création des réserves au 19<sup>e</sup> siècle, l'introduction des écoles résidentielles, les modifications du gouvernement du Canada à la *Loi sur les Indiens*<sup>9</sup> ainsi que les actions entreprises par les services à l'enfance au cours du 20<sup>e</sup> siècle sont des thèmes récurrents proposés pour interpréter l'émergence de la violence familiale dans les communautés (Frank, 1992; LaRocque, 1994; CRPA, 1996; McGilivray et Comaskey, 1999; Proulx et Perrault, 2000a; AIIAC et GRC, 2001). D'après ces auteurs, le processus de colonisation participerait à la compréhension, entre autres, de la violence familiale chez les Autochtones. De fait, l'ethnocentrisme européen aurait conduit à une attitude discriminatoire vis-à-vis ces derniers. D'ailleurs, les réserves et les écoles résidentielles seraient l'expression du racisme envers ce peuple. L'expérience des Autochtones dans les pensionnats<sup>10</sup> aurait bien souvent été marquée par des histoires d'abus psychologiques, physiques et sexuels chez les enfants qui les ont fréquentés et semble avoir influencé la perpétration du cycle de la violence (CRPA, 1996).

En régissant tous les aspects de la vie sociale, politique et individuelle des Autochtones et en les confinant dans des territoires réservés, la *Loi sur les Indiens* aurait contribué à leur isolement et à

<sup>9</sup> L.R. 1985, ch. I-5

<sup>10</sup> Thème couramment utilisé pour désigner les écoles résidentielles.

la limitation des opportunités de développement socioéconomique de ces peuples. Ces politiques d'assujettissements auraient ainsi causé des difficultés à plusieurs niveaux. LaPrairie (1987 citée dans Jaccoud, 1992) donne l'exemple de l'influence de la société euro-canadienne sur l'économie traditionnelle des Autochtones. Celle-ci aurait eu un double effet sur les familles : les rapports entre hommes et femmes et ceux entre générations auraient été bouleversés. Ainsi, le rôle de pourvoyeur de la famille et de la communauté qu'occupait l'homme a pratiquement disparu. Le système éducatif imposé aux Autochtones aurait quant à lui contribué à détériorer les relations au sein de la famille en amorçant une coupure entre les générations. En effet, les enfants retirés de leur famille et de leur communauté pour ensuite être placés dans des écoles résidentielles ont appris les valeurs de la société dominante, provoquant bien souvent une rupture avec leur culture et leur identité. « *Les Autochtones ont dès lors vécu des frustrations à travers le processus de dépendance, de dépossession, de transformations et de pertes engendrant ainsi de l'agressivité : agressivité amplifiée par l'abus de drogues et d'alcool* (LaPrairie, 1987 cité dans Jaccoud, 1992 : p. 80) ». Les comportements de violence seraient donc devenus l'expression d'un besoin de pouvoir (Jaccoud, 1992).

#### **1.2.2.2. Le contexte socioéconomique**

Si la perspective colonialiste permet d'analyser l'émergence de la violence familiale chez les Autochtones selon certains auteurs, d'autres auteurs réfèrent plutôt au contexte socioéconomique pour expliquer cette problématique. À cet effet, l'étude de Dumont-Smith et Sioui Labelle (1991), couramment citée, associe la consommation abusive d'alcool et de drogues, les problèmes économiques ainsi que la violence intergénérationnelle, à des facteurs socioéconomiques expliquant l'occurrence de la violence familiale.

Certains auteurs émettent une mise en garde sur la tendance à établir un lien de causalité entre la consommation abusive d'alcool et de drogues et la violence familiale. Comme le démontrent des travaux réalisés en milieu autochtone, ce type d'abus ne serait pas nécessairement un facteur de risque, mais plutôt un facteur déclencheur (Graveline, 1986; Grier, 1989; Frank, 1992; LaPrairie, 1995; Pauktuutit Inuit Women's Association, 2004). Les femmes autochtones victimes de violence familiale qui ont participé à l'étude de McGilivray et Comaskey (1999) ont d'ailleurs identifié cette problématique comme un facteur précurseur aux abus, en précisant toutefois qu'elle n'en serait pas la cause.

Les faibles taux d'éducation et d'employabilité ainsi que la pénurie de logements en corrélation avec la surpopulation dans les maisons constitueraient, selon certains auteurs, d'autres problèmes économiques influençant la violence familiale en milieu autochtone (Petawabano et al. 1994; CRPA, 1996; Brownridge, 2003; Harper, 2006). En ce qui a trait à l'éducation, l'enquête sur la violence envers les femmes (1993) ne fait aucun lien entre la scolarité des victimes et la violence physique et sexuelle. Par contre, il semble exister un lien entre le niveau de scolarité et les comportements de violence : les personnes moins scolarisés exerceraient davantage de violence (Rodgers, 1994). Du côté du taux d'employabilité, les femmes sans emploi ou occupant un emploi à temps partiel seraient plus à risque d'être victimes de violence conjugale. Riou et al. (1996) montrent des taux de violence physique deux fois plus élevés chez les femmes vivant de l'aide sociale ou dont le revenu familial se situe sous le seuil de pauvreté. Quant aux revenus, l'enquête sur la violence envers les femmes (1993) démontre qu'un faible revenu serait généralement lié à la probabilité d'être victime et à celle d'être agresseur. Avoir un travail apparaîtrait donc comme un facteur de protection pour contrer la violence conjugale. Bousquet (2005) quant à elle à l'instar de Leroux (1995) établit un lien entre les prestations financières du gouvernement et la consommation d'alcool dans les communautés autochtones, la négligence parentale et les abus physiques et sexuels pour expliquer l'émergence de la violence familiale chez les Autochtones. Ainsi, pour ces auteurs, la dépendance économique contribuerait dans un certain sens au maintien de problèmes sociaux en communauté. En lien avec la surpopulation dans les maisons, Harper (2006) mentionne que la plupart des communautés autochtones ne disposent pas de maisons d'hébergement et, par conséquent, des victimes de violence familiale se réfugierait chez des amis, ce qui aggraverait le problème de surpeuplement et du manque de logement. Pour leur part, Frank (1992), Marshall et Asselin Vaillancourt (1993) ainsi que McGilivray et Comaskey (1999) estiment que c'est l'isolement géographique qui contribuerait à la marginalisation des communautés autochtones, conduisant ainsi à des disparités critiques au point de vue socioéconomique. Cette forme d'exclusion limiterait entre autres la disponibilité et l'accessibilité aux ressources, laissant ainsi des femmes victimes de violence privées de services. L'isolement géographique, linguistique ou culturel, tel que discuté dans l'étude de Riou et al. (1996), rendrait des femmes encore plus vulnérables à la violence. En ce sens, plus le soutien social est faible plus la prévalence des abus risque d'être élevée. En effet, l'absence d'accès aux ressources psychosociales et au système de justice peut augmenter la vulnérabilité d'une personne à la violence. Notons que les études sur les problèmes économiques et la violence familiale

expliquent le maintien de la violence dans les communautés autochtones plutôt que l'émergence de celle-ci.

L'une des thèses avancées pour expliquer l'ampleur de la violence (et particulièrement la présence d'une violence intergénérationnelle endémique) en milieu autochtone est celle du «mimétisme». Les enfants témoins et victimes de violence dans leur enfance auraient tendance à se retrouver dans le même contexte de violence à l'âge adulte (en tant que victime) ou auront tendance à adopter (reproduire) des comportements agressifs. Comme le souligne Absolon et Winchester (1994), La Prairie (1995) ainsi que McGilivray et Comaskey (1999), en milieu autochtone, le fait d'avoir été victime de violence familiale durant l'enfance semble étroitement lié à la victimisation et à l'activité criminelle plus tard dans la vie<sup>11</sup>. D'ailleurs, d'après 22% des répondantes à l'étude de l'Association des femmes autochtones de l'Ontario (1989), le fait de grandir dans une famille où cette problématique existe serait un des facteurs expliquant l'émergence de la violence familiale. La thèse de la normalisation et de la banalisation du comportement violent, malgré les critiques qui lui ont été apportées, expliquerait elle aussi en partie la victimisation intergénérationnelle (Walker, 1979; 1984).

### 1.2.2.3. Les facteurs de vulnérabilité

Bien qu'il n'existe aucune typologie des femmes victimes de violence, quelques facteurs de vulnérabilité ont été identifiés. Par exemple, le jeune âge des femmes serait le principal facteur de vulnérabilité (Rodgers, 1994; Riou et al., 2003; Johnson, 2006). Le taux de violence conjugale serait de quatre (Rodgers, 1994) à huit (Riou et al. 1996) fois plus élevé chez les femmes âgées entre 18 et 24 ans que celles d'autres groupes d'âge. Le statut matrimonial et précisément celui d'être en union de fait apparaît dans certaines études comme le second facteur de vulnérabilité (Laroche, 1999; Johnson, 2006). L'ESG (2004) souligne que les personnes vivant en union libre seraient trois fois plus susceptibles de signaler des incidents de violence que les personnes mariées<sup>12</sup>. Cette même étude ajoute que les taux de violence seraient plus élevés dans les unions

---

<sup>11</sup> L'idée de reproduction du comportement appris dans l'enfance n'est pas uniquement présente chez les Autochtones, celle-ci a également été présentée dans les travaux en victimologie (voir notamment Fattah, 1991) et en service social (voir notamment Riou, Rinfret-Raynor, Cantin, 2003).

<sup>12</sup> Les facteurs de vulnérabilité tels que : l'âge, le statut matrimonial et le taux de natalité permettent de comprendre, en partie, pourquoi les taux de violence conjugale sont disproportionnés chez les Autochtones : ils ont une proportion très importante de jeunes, lesquels sont plus susceptibles de vivre en union de fait (Brownridge, 2003) et le taux de natalité est d'environ 1,5 fois supérieur au taux de natalité non autochtone (Statistique Canada, 2003).

libres qui durent depuis moins de trois ans. Selon Riou et al. (2003), les femmes séparées afficheraient de plus hauts taux de violence physique et sexuelle. À ces facteurs de vulnérabilité s'ajoute la grossesse. Selon l'enquête sur la violence envers les femmes, 21 % des femmes auraient vécu de la violence pendant leur grossesse et parmi celles-ci, quatre sur dix auraient déclaré que les premières agressions avaient été perpétrées pendant qu'elles étaient enceintes (Rodgers, 1994). Selon cette même étude, la présence d'un handicap augmenterait la probabilité de vivre de la violence conjugale (39 % des femmes souffrant d'une incapacité ou d'une condition les empêchant temporairement de vaquer à leurs occupations auraient déclaré avoir vécu de la violence conjugale, contre 29 % de l'ensemble des femmes).

Il n'existe pas plus de typologie des familles qui vivent dans un contexte de violence. Par contre, quelques facteurs de vulnérabilité ont été identifiés dans l'étude du secrétaire général de l'organisation des Nations Unies sur la violence contre les enfants (2005) pour expliquer la violence familiale : jeune mère, célibataire, désavantage économique et social, violence conjugale, abus d'alcool ou d'autres drogues de la part des parents, santé mentale fragile, antécédent criminel ou de violence et compétences ou connaissances parentales limitées. Les enfants qui vivent dans une famille dans lequel l'un ou l'autre de ces facteurs est présent sont vulnérables à la violence. Toujours selon cette étude, les enfants particulièrement vulnérables à la violence familiale seraient les enfants handicapés et autochtones. Les familles autochtones, comme nous l'avons vu, seraient plus susceptibles d'être caractérisées par les facteurs de vulnérabilité suivants : jeune parent célibataire, faible revenu (provenant le plus souvent de l'aide sociale), logement subventionné (Trocme et al. 2001), violence familiale intergénérationnelle et consommation parentale abusive d'alcool et d'autres drogues (Kirmayer et al. 2000).

#### **1.2.2.4. Les facteurs de maintien et les facteurs de rupture**

Le rapport mondial sur la violence et la santé (2002) a répertorié un certain nombre de recherches qui ont étudié la violence conjugale sous l'angle des facteurs de maintien et de rupture indépendamment de l'identité des personnes. Les principaux facteurs de maintien mentionnés sont la peur des représailles, l'absence d'aide économique, l'inquiétude pour les enfants, la dépendance affective, le manque de soutien de la famille et des amis ainsi que l'espoir de changement chez le conjoint. Selon l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), les promesses de changement du conjoint, le cycle de la violence, les convictions religieuses, les

valeurs personnelles ou culturelles empêcheraient certaines victimes de quitter leur conjoint. L'analyse d'Anderson et Saunder (2003) ajoute que le degré d'engagement<sup>13</sup> dans la relation joue un rôle dans la capacité des femmes à quitter leur situation. Du côté des études spécifiquement réalisées en milieu autochtones, la peur de la possessivité et de la jalousie de leur agresseur, des représailles, de témoigner au tribunal, de ne pas être crues et de perdre leurs enfants, maintiendraient plusieurs femmes victimes de violence dans une telle situation (Marshall et Asselin Vaillancourt, 1993; Frank, 1996). Également, le déni, la honte, la culpabilisation, le manque d'estime et de confiance en soi, le développement d'un seuil de tolérance élevé à la violence, l'impuissance et la résignation, l'isolement, la rationalisation et la normalisation des comportements du conjoint violent et la non-reconnaissance de la violence de certains comportements par elle-même, leurs parents et membres de la communauté ainsi que les pressions de la famille et/ou de la communauté pour rester avec leur conjoint, agiraient comme d'importants facteurs de maintien (Marshall et Asselin Vaillancourt 1993; LaRocque, 1994; CRPA, 1996; Frank, 1996; McGilivray et Comeskey 1999; Bopp, Bopp et Lane, 2003). De façon plus singulière, le manque de connaissances sur comment vivre seule, la présence de dépression chez bon nombre de victimes autochtones ainsi que la consommation de drogues et d'alcool apparaîtraient comme des facteurs de maintien dans l'étude de l'Association des femmes autochtones de l'Ontario, (1989). Selon Frank (1992) et les décisions de certains juges de la Cour Suprême du Canada<sup>14</sup>, le droit conféré par la *Loi sur les Indiens* à l'effet que la maison appartient au mari, maintiendrait plusieurs femmes dans une situation de violence familiale. Par ailleurs, maints obstacles au recours à certaines ressources peuvent influencer le *statu quo* des femmes autochtones. Ces obstacles, mentionnés dans les travaux de l'Association des femmes autochtones de l'Ontario (1989), de Marshall et Asselin Vaillancourt (1993), Frank (1996) et de McGilivray et Comiskey (1999), sont détaillés dans les pages qui suivent. Plus précisément, le rapport du groupe de travail de la Colombie-Britannique sur la violence familiale (1992) cité dans l'étude de Corrado, Cohen et Cale (2002), révèle que les femmes autochtones auraient peur de consulter des ressources non autochtones, compte tenu de leur passé avec le gouvernement, les ministères, les agences et les services non autochtones. On révèle dans cette étude que 38,2 % des victimes dont un impact négatif important a été relaté, n'auraient consulté aucune ressource. La raison la plus communément mentionnée serait l'absence d'une volonté à recevoir de l'aide

<sup>13</sup> Par exemple, le degré d'engagement peut se définir par l'investissement de temps, d'efforts, d'amour. Ainsi, plus les femmes se considèrent investies plus il deviendrait difficile pour elles de quitter leur environnement violent.

<sup>14</sup> *Derrickson c. Derrickson* (1986) 1 R.C.S. 285 et *Paul c. Paul* (1986) 1 R.C.S. 306

(57 %), suivie de la banalisation des victimisations (41 %), du manque d'information sur les ressources qui auraient pu leur venir en aide (27 %), d'un sentiment de honte et d'embarras vis-à-vis les événements vécus (26,4 %) et finalement, de la peur de ne pas être crues (13,3 %). Parmi tous ces facteurs de maintien, la peur y serait prédominante, contribuerait à la poursuite des abus et neutraliserait toute velléité de sortir du cycle de la violence.

Du côté des facteurs de rupture, la recherche de Bunker et al. (1998) soulignent que la prise de conscience que la situation est devenue assez grave et surtout qu'elle ne changera pas entraineraient les femmes à quitter leur environnement. Paradis, Levaque, Théorêt, Langlois (2004) abordent ce facteur sous l'angle d'un seuil de tolérance à la violence atteint (seuil qui diffère d'une femme à l'autre). McGilivray et Comaskey (1999) précisent que c'est surtout la peur d'être tuée qui influencerait la rupture. De plus, lorsque la situation de violence commence à affecter les enfants, bien des femmes décideraient à ce moment de quitter leur conjoint (Bunker et al. 1998, McGilivray et Comaskey, 1999; Paradis, Levaque, Théorêt, Langlois, 2004). L'analyse de la littérature sur les facteurs de rupture, réalisée par Anderson et Saunders (2003), affirme que l'indépendance financière, le soutien de proches, le courage et la détermination joueraient un rôle primordial dans la décision de quitter leur conjoint. Ces derniers mentionnent également que la rupture est un long processus au cours duquel nombreuses stratégies pour composer avec la violence seraient employées.

### **1.3. La dynamique et les conséquences de la violence familiale**

#### **1.3.1. Les types de violence**

Les violences psychologiques, physiques, sexuelles et économiques sont les quatre types de violence familiale les plus étudiées par les groupes et associations de femmes autochtones au Canada (Kiyoshk, 1990; AIIAC et GRC, 2001; FAQ, 2004). Malgré la tendance populaire à vouloir identifier laquelle d'entre elles est la plus contraignante, MacLeod (1987) note que la gravité de la violence se définit difficilement de façon objective, se rapportant ainsi uniquement à un critère de régularité pour caractériser l'ampleur de la violence familiale.

Les violences psychologiques peuvent prendre plusieurs formes. Toutefois, elles ont toutes en commun l'intention de contrôler les pensées, les sentiments et les comportements d'une autre personne. Les manifestations les plus fréquentes de la violence psychologique seraient



l'intimidation, le rejet, l'exclusion, le dénigrement, les insultes, la destruction des biens, les menaces de pratiques punitives brutales, excessives ou irrationnelles et un manque d'attention aux besoins affectifs, cognitifs et sociaux (Lachapelle et Forest, 2000; AIIAC et GRC, 2001; Chamberland, 2003).

Du côté des gestes de violence physique posés par l'agresseur, ceux-ci ont souvent pour but d'infliger à la victime des séquelles temporaires ou permanentes, des souffrances et/ou des peurs (Green, 1996). Cette forme de violence se traduit par des contacts physiques tels pousser, frapper, étrangler, pincer ou brûler (AIIAC et GRC, 2001; Chamberland, 2003). La violence physique correspondrait à la forme d'abus la plus évidente et parfois même la seule reconnue par les femmes autochtones victimes de violence familiale (Marshall et Asselin Vaillancourt, 1993). En plus, c'est généralement cette forme de brutalité qui conduirait les femmes à prendre conscience qu'elles sont victimes de violence et à utiliser des ressources (McGilivray et Comaskey, 1999; Damant, Paquet et Bélanger, 2000).

Les violences sexuelles correspondent quant à elles à tout contact sexuel sans consentement et non désiré par la victime pouvant ainsi aller des attouchements aux agressions sexuelles (AIIAC et GRC, 2001). L'agresseur utilise souvent l'intimidation et la menace pour abuser sexuellement de sa victime (Gelles, 1979; Walker, 1984). En général, les victimes reconnaîtraient ou admettraient très rarement la violence sexuelle exercée par un conjoint ou un membre de la famille, bien que celle-ci soit considérablement répandue (Lachapelle et Forest, 2000). Notons que c'est uniquement depuis 1983 que l'acte d'imposer des relations sexuelles à son conjoint ou sa conjointe est criminalisé<sup>15</sup>.

En dernier lieu, les violences économiques se manifestent par l'abus de pouvoir et de contrôle, tout comme les violences psychologiques, mais elles se caractérisent toutefois par un lien pécuniaire. On réfère ainsi souvent à des formes d'exploitation financière telles que l'utilisation de l'argent ou des biens d'autrui à des fins frauduleuses ou immorales (Kiyoshk, 2001). La violence économique peut aussi se manifester par la dévalorisation du travail de la victime, par la restriction de l'accès au travail de même qu'à l'argent de la famille et par la privation des besoins essentiels (AIIAC et GRC, 2001; Bopp, Bopp et Lane, 2003).

---

<sup>15</sup> Article 278 du *Code criminel*.

### 1.3.2. Les conséquences de la violence familiale

La violence familiale est souvent étudiée en fonction de ses répercussions sur le plan individuel, notamment sur la santé mentale et sur la santé physique ainsi que sur le plan social. D'après Herman (1997) et LaPrairie (1995), la gravité des gestes violents et le nombre d'années où la victime est demeurée dans un environnement malsain auraient une influence majeure sur les conséquences. Plus une femme vit longtemps avec un acteur abusif, plus elle court le risque d'être victime d'une violence grave et, parallèlement, s'expose à des conséquences plus contraignantes. Puisque les études issues des données statistiques établissent que les femmes autochtones sont victimes d'actes de violence plus graves que leurs homologues allochtones, on pourrait effectivement croire à une relation positive avec des conséquences plus graves (ESG, 2004).

Les conséquences psychologiques les plus récurrentes de la violence familiale seraient la peur, la nervosité, l'humiliation, la peur de mourir, la culpabilisation, l'isolation sociale, l'insécurité, le sentiment de trahison et de méfiance affectant les relations de confiance (Manitoba, 1991; Pelletier et Laurin, 1993; Petawabano et al. 1994; McGilivray et Comaskey, 1999; Lachapelle et Forest, 2000; Thomlinson, Erickson et Cook, 2000). La violence familiale conduirait également à des sentiments de dépression et d'impuissance menaçant l'estime de soi, l'autonomie, l'autodétermination et la réalisation de soi (Chamberland, 2003). Plus particulièrement, la perte d'estime de soi aurait une incidence importante car elle rend, entre autres, la recherche d'aide et de soutien plus difficile (Hines et Malley-Morrison, 2005). Notons que certaines conséquences psychologiques, comme l'humiliation et la perte d'estime de soi, peuvent laisser des marques indélébiles (Hines et Malley-Morrison, 2005). Cependant, la plupart du temps, il est très difficile d'estimer la durée et l'ampleur des répercussions de la violence sur la santé mentale, compte tenu de la subjectivité de la victime vis-à-vis des agressions subies (Walker, 1984; Straus, 1986). Les travaux d'Anderson et Saunders (2003) rapportent cependant que davantage de femmes victimes de violence vivraient un stress post-traumatique, une dépression ou encore d'autres problèmes d'ordre traumatique après leur séparation, que celles vivant toujours dans un environnement abusif.

D'une façon plus singulière, la violence sexuelle peut avoir des conséquences chez la victime sur le plan de l'apprentissage des relations intimes telles qu'une propension excessive ou une aversion face à la sexualité (Hamelin, 2000, cité dans Chamberland, 2003). Les travaux de Mcevoy et Duniluk (1995), menés auprès de six femmes autochtones victimes d'abus sexuels dans leur enfance, identifient des effets communs à ce type de violence tels que des sentiments de honte et de culpabilité, une forme de vulnérabilité aiguë, une dissociation avec leurs émotions et sentiments, un sentiment de honte relié à leur culture/origine, un besoin de donner un sens à leurs agressions et une nécessité d'accepter celles-ci. D'après Resick (1993), les victimes de sévices sexuels qui parviendraient à donner un sens à ces actes seraient entre autres moins déprimées et auraient un plus grand respect d'elles-mêmes.

Du côté des conséquences physiques de la violence familiale, essentiellement deux types de répercussions émanent : les séquelles physiques temporaires et les séquelles physiques permanentes. Ces séquelles se définissent par l'apparition d'ecchymoses, de coupures, de commotions, de fractures, de brûlures, d'ablation d'un membre, de problèmes de santé, d'insomnie, d'hypertension, de fatigue et de fausses couches (Association des femmes autochtones de l'Ontario, 1989; Kérouac et Taggart, 1994; Rinfret-Raynor et Cantin, 1994).

Outre les répercussions sur le plan individuel, la violence familiale chez les Autochtones peut aussi avoir des effets sur le plan socioéconomique. Ainsi, la violence familiale aurait une incidence sur la mobilité sociale dans les communautés. En effet, plusieurs études tendent à démontrer l'existence d'un lien entre la migration des femmes autochtones vers les grands centres urbains et la violence qu'elles subissent dans leurs communautés (Zambrowski, 1986; McGilivray et Comaskey, 1999; Jaccoud et Brassard, 2003). Même si les conditions de vie des Autochtones en milieu urbain restent encore sous explorées, certaines études laissent entendre que celles-ci sont précaires et difficiles. Les barrières culturelles et linguistiques maintiendraient les femmes autochtones dans un état d'isolement qui amplifie certainement leur vulnérabilité (Jaccoud, 1992). D'autres auteurs comme Marshall et Asselin Vaillancourt (1993) et Patawabano et al. (1994) font part de l'isolement, de l'ennui et de la peur éprouvée en milieu urbain. L'étude de Jaccoud et Brassard (2003) a par ailleurs rapporté qu'à l'isolement rencontré par ces femmes arrivant en milieu urbain s'ajouterait l'absence de projet de vie. De plus, ces auteurs mentionnent que les conditions de survie dans lesquelles se retrouvent des femmes autochtones en milieu urbain tendraient à les confiner dans des réseaux sociaux qui les amèneraient à adopter

un style de vie compromettant leur santé physique et psychologique (prostitution, consommation de drogues et d'alcool, itinérance). La surreprésentation des femmes autochtones au sein de la population itinérante a d'ailleurs été tout récemment soulignée dans les travaux de Novac (2007). Même si des réseaux d'entraide commencent à se mettre en place pour venir en aide aux Autochtones transitant ou vivant en milieu urbain, le manque de soutien serait encore important.

En plus de la migration des femmes autochtones vers des centres urbains, le décrochage scolaire, la perte d'emploi et la consommation abusive d'alcool et/ou de drogues auraient été identifiés comme des conséquences sociales de la violence (Frank, 1992 ; Marshall et Asselin Vaillancourt, 1993; McGilivray et Comaskey, 1999; Thomlinson, Erickson et Cook, 2000; Brsosowski, Taylor et Johson, 2004). Il semble également que des idées suicidaires soient rapportées par trois fois plus de femmes autochtones victimes de violence familiale que par celles dans la population en général (Thomlinson et al. 2000). Plus spécifiquement, les probabilités que les victimes de sévices sexuels durant leur enfance commettent une tentative de suicide seraient dix fois plus élevées et ces personnes seraient aussi sept fois plus susceptibles de connaître une problématique de toxicomanie ou d'alcoolisme que les victimes qui n'ont eu aucune expérience de violence sexuelle dans leur passé (Metropolitan Toronto Special Committee on Child Abuse, 1991 cité dans Marshall et Asselin Vaillancourt, 1993).

#### **1.4. Les stratégies développées par les victimes**

Les stratégies développées par les victimes peuvent avoir un double effet, soit de les conduire à survivre dans le cycle de la violence, soit les aider à le quitter. Dans son étude, Bowker (1983) identifie trois stratégies : (1) des stratégies personnelles, (2) des stratégies conduisant les femmes violentées à utiliser des ressources informelles et (3) des stratégies les amenant à avoir recours à des ressources formelles. Cette typologie nous a inspiré dans cette étude. Cependant, nous l'avons reconstruite en utilisant, entre autres, les thèmes stratégies intrarelationnelles et stratégies extrarelationnelles que nous allons décrire ci-dessous. Selon Bowker (1983), il semble que ce soit la combinaison de ces trois stratégies qui influence la majorité des femmes violentées à quitter le climat de violence dans lequel elles vivent. La détermination et la conviction de la victime que la violence doit cesser seraient toutefois essentielles à l'atteinte de ce résultat (Bowker, 1983 ; Gelles et Straus, 1988). Les trois types de stratégies précédemment mentionnés seront abordés dans les prochaines sections.

#### 1.4.1. Les stratégies intrarelationnelles

Par stratégies intrarelationnelles, nous incluons l'ensemble des actions initiées par la personne victime de violence qui se produisent dans le cadre de la relation et qui visent à répondre à un ensemble de besoins. En 1979, Walker élaborait une théorie du cycle de la violence conjugale comportant trois phases : la tension, la violence et le retour au calme. En 1990, le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence a ajouté une phase à ce cycle (Lacombe, 1990). Ainsi, à la suite de la phase de « violence », apparaît celle où le conjoint tente de banaliser la situation et de justifier son comportement. Dans l'ensemble des ouvrages étudiant le phénomène de la violence conjugale, on réfère aux quatre phases du cycle de la violence élaborées par ce regroupement : la tension, la violence, les tentatives de banalisation et de justification du comportement violent de la part du conjoint ainsi que la rémission. Quelques chercheurs ont quant à eux porté leur attention sur les stratégies développées par les victimes de violence conjugale pour faire face aux abus et pour répondre elles-mêmes à leurs besoins, ainsi qu'aux stratégies utilisées par leur partenaire pour les contrôler et les dominer (Bouchard et Tremblay, 2002). Ce nouvel intérêt permet, entre autres, de mieux comprendre ce qui influence des femmes victimes de violence conjugale à rester ou non dans une telle dynamique interactive et évolutive, que Bouchard et Tremblay (2002) nomment « processus de domination conjugale ». Étant donné que de nombreuses études qualitatives confirment que la plupart des femmes violentées adoptent des stratégies pour assurer leur sécurité et celle de leurs enfants, une analyse de ces stratégies s'impose (Campbell, Rose, Kub, Nedd, 1999). McGilivray et Comaskey (1999) ont observé que la violence chez les Autochtones ne semble pas se produire sous forme cyclique, mais plutôt sous une forme progressive et constante. Ce constat porte à croire qu'effectivement, des stratégies sont développées par les femmes pour réussir à survivre dans cet environnement et éventuellement le quitter.

Dans les recherches où l'on soutient que la violence conjugale s'inscrit dans une dynamique interactive et évolutive, les stratégies développées par les femmes sont couramment étudiées. On tente dès lors de comprendre les pensées et les actions de la victime pour faire face aux éléments stressants (telles les victimisations). Ces actions varient vraisemblablement selon les circonstances, la disponibilité des ressources et l'espace-temps (Lazarus et Folkman, 1984). En

fait, l'élément clé de l'approche développée par ces auteurs est de concevoir les stratégies de *coping*<sup>16</sup> comme un processus dynamique.

De façon plus précise, l'analyse des stratégies de Waldrop et Resick (2004) mentionne que l'on doit s'intéresser au contexte dans lequel ces stratégies sont adoptées. Ainsi, la fréquence et la sévérité de la violence doivent être prises en compte. À titre de référence, un degré plus élevé de violence serait associé à un plus grand nombre de stratégies d'évitement<sup>17</sup> ou encore à des stratégies actives<sup>18</sup>. La durée de la relation est aussi à considérer dans l'étude des stratégies adoptées (Waldrop et Resick, 2004). Les antécédents de violence vécue par la femme influencent, quant à eux, les stratégies développées. Par exemple, une femme sans histoire de violence serait plus susceptible d'utiliser des stratégies actives. Finalement, le soutien social et financier ainsi que toutes les autres sources d'aide tangibles contribueraient au choix des stratégies adoptées par la femme (Moss, 1995 cité dans Waldrop et Resick, 2004).

Le processus de rupture doit être étudié attentivement, puisque l'analyse d'Anderson et Saunders (2003) démontre qu'après chaque réconciliation, de nouvelles stratégies sont apprises. Selon les études répertoriées par ces auteurs, le processus de rupture référerait à trois phases. Dans la phase initiale, apparaîtraient l'endurance et la gestion de la violence par la victime. Au cours de cette phase, la femme serait déconnectée de ce qu'elle est et de ce que les autres peuvent lui apporter. Les premiers travaux ayant porté sur les stratégies de *coping* mentionnent que ces dernières auraient essentiellement pour but de maîtriser, de tolérer, d'éviter ou de minimiser l'effet négatif du stress sur le bien-être physique et psychologique d'une personne (Lazarus et Folkman, 1984). Plus spécifiquement, Lempert (1996) conclut dans son étude que toutes les femmes ont rapporté avoir utilisé un ou plusieurs types de stratégies, séparément ou en combinaison pour gérer une situation de violence et ses effets. Des stratégies de minimisation, de responsabilisation et de déni du comportement violent seraient souvent adoptées au cours de cette phase; Lempert (1996), Anderson et Saunders (2003) affirment que ce ne sont pas des formes passives d'adaptation, mais

---

<sup>16</sup> Les stratégies de *coping* sont aussi connues en français sous le nom de stratégies adaptatives. Compte tenu que plusieurs concepts ont été proposés pour analyser les stratégies de *coping*, nous ne nous attarderons pas aux thèmes proposés dans la littérature et nous ne tenterons pas de les définir. Des travaux portant sur ce type de stratégies sont d'ailleurs en cours (Crête, mémoire en cour de rédaction).

<sup>17</sup> Les stratégies d'évitement se décrivent généralement comme faire des tentatives pour changer la situation ou encore comme refuser de croire à ce qui arrive (Moss, 1995 cité dans Waldrop et Resick, 2004).

<sup>18</sup> Les stratégies actives se composent habituellement de stratégies comportementales comme quitter (fuir) son conjoint et de stratégies cognitives comme tenter de voir le côté positif des choses (De Ridder, 1997 cité dans Waldrop et Resick, 2004).

plutôt des formes actives permettant aux femmes de survivre dans leur environnement. Le fait de cacher son vécu serait aussi une stratégie développée par les femmes, les conduisant à ne jamais être confrontées par leurs proches à leur réalité et par conséquent, à davantage être engagées dans des stratégies d'évitement, car elles vont moins vers eux. Il y a aussi des femmes qui commettraient des actes de violence envers elles-mêmes (idées suicidaires) et envers autrui (désir de tuer son conjoint). Dutton et al. (1994), cités dans Waldrop et Resick (2004), croient que les femmes qui désirent tuer leur conjoint se sentent plus isolées que les autres femmes abusées. Par ailleurs, Lempert (1996) note que les stratégies adoptées au cours de la première phase n'ont pas de réel impact sur la violence elle-même, mais seulement sur la façon dont la femme voit celle-ci. En fait, comme nous l'avons mentionné précédemment, ces stratégies constitueraient des modes de gestion de la violence qui ne mettent pas nécessairement fin aux comportements violents du conjoint; ce ne serait d'ailleurs pas nécessairement le but poursuivi par les femmes. Selon Hill (2004), ces stratégies peuvent parfois même aggraver, avec le temps, l'état de la victime. Dans la deuxième phase, la femme commencerait à reconnaître la violence des comportements, à les définir et à lutter contre ceux-ci. La troisième phase serait quant à elle caractérisée par la rupture, le désengagement de la femme dans cette relation et par un retour à ses propres besoins. La séparation serait une stratégie en soi, visant explicitement à faire cesser l'occurrence de la violence. Précisons que le processus de rupture est accompagné de nombreuses séparations temporaires et qu'il ne doit pas être vu comme un signe de faiblesse, mais plutôt comme un processus qui donne de l'autonomie et de la confiance en soi aux femmes, pour éventuellement prendre la décision de définitivement quitter le conjoint. La rupture serait le résultat d'une longue démarche vers la reprise en main de sa vie.

Enfin, il apparaît que plusieurs victimes en restent uniquement à l'utilisation de stratégies de types intrarelationnelles et ne recourent à aucune ressource extérieure. Chez ces victimes, la perte de confiance, d'autonomie, d'initiative, de compétences, d'identité et d'intégrité serait importante (Herman, 1997). De plus, il semble que ce sont ces femmes qui ont le plus tendance à vivre de façon récurrente des actes de violence physique et sexuelle (Riou, Rinfret-Raynor et Cantin, 2003). Anderson et Saunders (2003) soutiennent l'idée que l'utilisation de services donne des moyens aux victimes de violence d'exercer un contrôle sur leur vie et de répondre aux stress vécus. L'utilisation de ressources comme stratégie et comme élément de compréhension dans la capacité d'une femme à se reprendre en main devrait toutefois être étudiée, en concomitance avec les facteurs de maintien tels que la situation économique de la femme, son réseau de soutien

social et son estime de soi (Anderson et Saunders, 2003). Notons que le principal facteur explicatif de la différence entre les femmes qui ont quitté leur conjoint et qui vivent des difficultés sur le plan de la santé mentale de celles qui ne vivent pas de telles difficultés réside dans l'accès aux ressources (Anderson et Saunders, 2003). Ainsi, les femmes qui ont le plus facilement accès aux ressources auraient moins de difficultés sur le plan de la santé mentale. Waldrop et Resick (2004) ajoutent que les participantes qui ont reçu le plus d'aide des ressources sont celles qui utiliseraient le plus de stratégies actives. Il semblerait aussi que plus la femme est entourée d'un bon réseau social plus elle a une bonne santé physique et mentale. Dans la prochaine section, nous tenterons de voir quels effets peuvent avoir les ressources sur la santé et le bien-être des femmes.

#### **1.4.2. Les stratégies extrarelationnelles**

Par stratégies/réactions extrarelationnelles, nous incluons l'ensemble des actions initiées directement par les femmes mais aussi par d'autres acteurs gravitant autour de celles-ci. Ces stratégies sont généralement menées auprès de ressources informelles et formelles.

est important de garder à l'esprit que l'utilisation de ressources par les victimes de violence familiale est grandement influencée par leur accessibilité et leur disponibilité (Bilodeau, 1987 ; Lamy, 1994 ; McGilivray et Comaskey, 1999). Selon l'étude de l'Association des femmes autochtones de l'Ontario (1989), les victimes de violence familiale demeurant en communauté connaîtraient davantage les ressources disponibles que leurs consœurs habitant hors communauté. Toutefois, d'après les résultats de l'étude de Thomlinson et al. (2000), il ne faut pas conclure que les victimes vivant en communauté recourent nécessairement aux ressources disponibles chez elles. En effet, le manque de confidentialité et de confiance envers les ressources en communauté conduirait les femmes à faire appel à des ressources en milieu urbain (LaRocque, 1994 ; Frank, 1996 ; Pelletier, 1996; Thomlinson et al. 2000).

Il faut aussi prendre note qu'habituellement, à la suite d'un premier épisode de violence, malgré la gravité de celui-ci, l'intervention de ressources informelles serait plus fréquente. Fréchette et al. (1981) constatent que les femmes qui se sentent soutenues par leur entourage auraient plus facilement recours à des ressources extérieures. Abondant dans le même sens, Lamy (1994) affirme que l'isolement social freinerait le recours à des ressources chez les victimes de violence familiale. Pour Rinfret-Raynor, Cantin et Fortin (1997) deux variables conditionneraient le



recours aux ressources formelles : la durée et la fréquence de la violence. Cependant, d'autres études tendent à soutenir que la fréquence des événements violents influencerait autant le recours à des ressources informelles que formelles (Limandri, 1985, cité dans Riou et al. 2003). Dans un cas comme dans l'autre, c'est rarement un événement isolé qui entraînerait l'utilisation de ressources (MacLeod, 1987 ; Rinfret-Raynor et Cantin, 1994). Le recours à une première ressource formelle amènerait souvent, quant à elle, l'utilisation d'une autre ressource de cette catégorie (Rinfret-Raynor, Cantin et Fortin; 1997; Rodger, 1994). Par exemple, dans l'étude de Rinfret-Raynor et al. (1996) et Johnson (2006), plusieurs femmes victimes de violence conjugale communiquant avec un service de police font également appel à des ressources psychosociales. Les victimes qui ont recours aux ressources formelles seraient donc plus susceptibles de bénéficier d'une grande diversité de ressources et même d'utiliser concurremment ou consécutivement des services (Rinfret-Raynor et al. 1997). La recherche de réponses à leurs besoins serait le principal motif du recours à nombreuses ressources.

Pour Bilodeau (1987), l'ordre séquentiel des démarches entreprises par la femme victime de violence ne produirait pas les mêmes effets. La première démarche n'aurait, semble-t-il, aucun effet sur la dynamique de la violence. En s'exprimant sur son expérience, la victime parviendrait habituellement à trouver un soutien affectif qui lui permettrait de mieux composer avec sa situation. À la deuxième démarche, la victime chercherait plutôt une protection immédiate et l'obtention de renseignements et de références sur d'autres ressources accessibles et disponibles. C'est à la troisième démarche semble-t-il que la victime réussirait davantage à se prendre en charge, à agir sur la dynamique de la violence et parfois, à rompre avec son conjoint. Les constats de l'étude de Bilodeau tendent ainsi à démontrer que les effets constructifs des ressources sont évolutifs et se font sentir à plus long terme.

Il semble également que le recours consécutif à des ressources psychosociales influence lui aussi les effets sur la femme et sur son environnement en laissant par exemple présager des impacts évolutifs vers la cessation de la violence et la réappropriation d'un contrôle de sa vie (Hodgson, 1990)<sup>19</sup>.

---

<sup>19</sup> *Vers les années 1965-1970, une femme a reçu une prescription de psychotropes d'un psychiatre affectant alors son rôle de mère. Dans une seconde thérapie, les encouragements du thérapeute, l'absence de jugement et son approbation au sujet de ses décisions l'ont aidée à reprendre le contrôle de sa vie. Sa participation à une thérapie de groupe l'amenant, entre autres, à faire un travail de visualisation sur ses victimisations l'a conduite à reconnaître et à intervenir sur son passé. Lors d'une troisième thérapie, elle a été encouragée à intégrer des pratiques*

#### **1.4.2.1. Les ressources informelles utilisées comme stratégies pour faire face à la violence ou pour quitter l'environnement contraignant**

Sur le plan des ressources informelles, l'attention est portée particulièrement sur les membres de la famille, les amiEs et les pratiques religieuses. L'utilisation de ces ressources précède généralement la recherche d'aide auprès de ressources formelles (Rodgers, 1994; McGilivray et Comaskey, 1999 ; Grasley, Richardson et Harris, 2000). De plus, ce seraient souvent les membres de la famille ou les amis qui réfèrent les femmes vers des ressources formelles (Rinfret-Raynor et al. 1997).

##### ***Le recours à des membres de la famille/amiEs***

Chez les Autochtones, famille et culture sont des concepts étroitement liés (Cheers et al. 2006). En effet, les familles solidement unies seraient attachées à leurs traditions et celles-ci favoriseraient en retour l'unité des membres de la famille. Cela peut expliquer, en partie, les raisons pour lesquelles la famille est perçue par certains comme une source d'identité, un lieu d'affirmation et de construction de liens sociaux et affectifs avec des membres de la famille élargie et de la communauté. En général, compte tenu que les membres de la famille sont étroitement liés les uns aux autres, ils s'offrent du soutien. Plusieurs victimes de violence familiale peuvent alors y trouver une forme de soutien tant auprès de leurs proches qu'auprès de leur famille élargie. D'ailleurs, les résultats d'un questionnaire administré en 1992 affirment que la famille élargie figurait comme étant la ressource la plus souvent utilisées par les femmes autochtones victimes de violence familiale (Frank). Les victimes qui y ont recours chercheraient non seulement à combler des besoins sociaux et économiques (Frank, 1992), mais également à fuir une situation de violence (Hart, 1995). C'est auprès de ces personnes que les femmes violentées chercheraient en premier du soutien affectif sous forme d'écoute ou d'échange afin de ne plus avoir honte, de rompre le silence et de briser l'isolement (Lachapelle et Forest, 2000). Confirmant ces propos, l'étude qualitative de Gauthier et al. (2005) ajoutent que le recours à l'entourage peut amener la victime de violence familiale à prendre conscience de sa situation et à ressentir un sentiment de

---

*traditionnelles dans son cheminement. La pratique du jeûne lui a permis d'ouvrir son esprit et ses pensées pour avoir un meilleur regard sur ses expériences alors que la tente à suer l'a amenée à libérer son corps de sa colère et de ses peurs. La dernière thérapie lui a permis de voir ses expériences différemment et d'être plus renseignée sur ses comportements ainsi que sur ses émotions (Hodson, 1990). En regard de ce témoignage, nous observons que la participation à plus d'une thérapie laisse croire à la présence d'effets cumulatifs dans le processus de reprise en main.*

solidarité. Généralement, l'écoute, le soutien, la reconnaissance de la violence et la fraternité avec ses proches conduisent la femme violentée à se sentir protégée. Selon les études qualitatives de Frank (1996) et McGilivray et Comaskey (1999) les buts précédemment mentionnés seraient habituellement rencontrés par les femmes autochtones victimisées.

Il arriverait cependant des situations où des membres de la famille et/ou des amiEs porteraient des jugements et ne réfèreraient pas la victime de violence vers les ressources appropriées (Lachapelle et Forest, 2000). La promiscuité des habitants des communautés peut également influencer l'impact des membres de la famille et des amiEs sur la dynamique de la violence, sur ses conséquences et sur la reprise d'un contrôle sur sa vie. Notamment, il est possible que les proches de la victime soient aussi ceux de son agresseur (Lamy, 1994). De plus, dans certains cas, le soutien des membres de la famille peut constituer une barrière à la recherche d'aide de certaines femmes autochtones victimes de violence familiale. Comme le soulignent le rapport du Comité canadien sur la violence faite aux femmes (1993) et Frank (1996), les liens sacrés qui unissent les familles autochtones peuvent maintenir la victime dans une union violente. Le respect de la famille est souvent très important, et ce, parfois même au détriment de leur sécurité. Cependant, certaines femmes autochtones choisiront, malgré l'influence de la famille, de dénoncer leur agresseur. Elles courent alors le risque de déshonorer publiquement leur famille et même d'être ostracisées par celle-ci et les membres de leur communauté (Picard, 2004).

### *L'utilisation de pratiques religieuses*

Les pratiques religieuses pour nombre de femmes violentées contribueraient à une nouvelle vie exempte de violence (Statistique Canada, 2001). Pour Alsdurf et Alsdurf (1989) ainsi que Wilson et Musick (1996) cités dans Rotunda, Williamson et Penfold (2004), les pratiques religieuses, des victimes de violence familiale les influenceraient grandement. Par exemple, leurs croyances peuvent leur donner l'espoir, la force et le courage d'interrompre le cycle de la violence (Horton et al. 1988 dans Hines et Malley-Morrison, 2005). Mais, leur foi peut aussi les maintenir dans la relation violente en raison des contraintes religieuses qui valorisent le maintien du mariage au détriment de leurs souffrances (Alsdurf et Alsdurf, 1989 cités dans Rotunda et al. 2004). L'influence des membres du clergé sur la problématique de la violence familiale ne semble pas avoir capté beaucoup d'intérêt, malgré qu'il soit connu que ces derniers peuvent être la première ressource utilisée par la femme violentée. Les membres du clergé sont reconnus pour donner des conseils à propos de la famille, des relations et de la violence familiale. L'étude quantitative menée par

Rotunda et al. (2004) soulignent que près de la moitié des victimes de violence familiale de leur échantillon auraient cherché de l'aide auprès de membres du clergé dans des communautés américaines et que la plupart d'entre elles auraient été satisfaites des conseils reçus. Il semble que, règle générale, les membres du clergé recommanderaient aux femmes violentées de divorcer ou de quitter leur environnement violent. Seule une minorité d'entre eux auraient encouragé les victimes à maintenir leur union.

Depuis peu, les croyances des victimes tentent de faire leur place dans les interventions sociales. Une réflexion personnelle sur le sujet amène Lucie Brunet (2006) à affirmer que les échanges sur les victimisations vécues dans le cadre d'une intervention psychosociale ne seraient pas toujours suffisants pour retrouver la paix de l'âme. Peu importe la forme que prennent les croyances ou les pratiques (médiation, contemplation, intériorisation), la spiritualité religieuse, comme bien d'autres formes de spiritualité, faciliterait l'accès à l'âme et fournirait l'énergie nécessaire pour l'accomplissement de soi. Ces propos laissent donc croire que la spiritualité pourrait avoir un impact important sur la reprise en main de sa vie.

#### **1.4.2.2. Les ressources formelles utilisées comme stratégies pour faire face à la violence ou pour quitter l'environnement contraignant**

L'analyse des effets des ressources sociojudiciaires et des ressources psychosociales sur les femmes autochtones violentées a suscité beaucoup d'intérêt, et ce, jusqu'au détriment des autres types de ressources utilisées par ces dernières. Il en est probablement ainsi car il apparaît évident, selon le dernier rapport d'enquête de Statistique Canada sur la violence envers les femmes (Jonhson, 2006), que les femmes autochtones, en comparaison aux femmes allochtones, ont des contacts plus fréquents avec les services de police et les services sociaux pour des actes de violence conjugale vécus. Par exemple, la moitié des femmes autochtones victimes de violence conjugale auraient communiqué avec un service de police alors que, chez leurs homologues non autochtones, ce pourcentage atteint 35% (Ogrodnik, 2006). Comme nous l'avons vu précédemment, la gravité des actes de violence conjugale perpétrés envers les femmes autochtones dépasse celle des femmes allochtones. Ce qui pourrait expliquer, en partie, les raisons pour lesquelles les femmes autochtones recourent davantage aux services sociaux et aux services de police. Les sections suivantes offrent une analyse riche de la portée et des effets d'une

multiplicité de ressources sur les femmes violentées et plus particulièrement sur les femmes autochtones violentées.

### **A. Les ressources sociojudiciaires**

Les services de police, les tribunaux, et les sentences en milieu carcéral imposées aux agresseurs sont les ressources auxquels une attention particulière a été apportée. Les effets de ces ressources sur la dynamique de la violence familiale, sur ses conséquences et sur la reprise par la victime d'un contrôle sur sa vie, en plus, des effets sur ses sentiments de bien-être et de sécurité, lorsqu'il y a lieu, sont exposés dans les lignes qui suivent.

#### *Le recours aux services de police*

D'emblée, soulignons qu'à partir de quelques études quantitatives, il est possible de dresser un profil des femmes victimes de violence qui dénoncent leurs victimisations aux autorités policières. Les taux de déclaration du comportement violent seraient plus élevés chez les femmes plus jeunes et corrélativement dans les unions récentes (moins de 3 ans), à plus faible revenu et sans diplôme d'études secondaires (Johnson, 2006 ; Mihorean, 2006). Ces taux seraient également plus élevés chez les femmes victimes d'une violence grave, qui auraient subi des blessures, qui auraient craint pour leur vie, qui auraient vécu des actes de violence à répétition et dont les enfants auraient été témoins d'agressions. De plus, selon Mihorean (2006), certaines conséquences psychologiques, telles que des sentiments de honte et de culpabilité, influenceraient la dénonciation de la violence subie aux autorités policières.

Plusieurs auteurs ont quant à eux étudié les buts recherchés par les femmes victimes de violence familiale communiquant avec un service de police. Ainsi, les principales raisons incitant les femmes violentées à signaler un événement violent dans un contexte conjugal seraient de se faire protéger elles et leurs enfants (McGilivray et Comaskey, 1999 ; Ursel, 2001 ; Johnson, 2006 ; Mihorean, 2006), de déposer des accusations contre leur conjoint pour que la violence cesse et surtout pour que ce dernier soit conduit à l'extérieur de la communauté. (McGilivray et Comaskey, 1999 ; Ursel, 2001). L'arrestation et la punition ne seraient toutefois pas des objectifs poursuivis par la majorité des victimes de violence familiale (Johnson 2006 ; Mihorean, 2006). En effet, plusieurs d'entre elles chercheraient davantage à être protégées de la violence de leur agresseur (Gauthier et Laberge, 2000).

La plupart du temps, les femmes autochtones communiqueraient avec un service de police en raison de l'ampleur de la situation violente. Également, ces dernières feraient appel aux autorités policières parce qu'elles ne peuvent avoir recours à d'autres ressources (McGilivray et Comaskey, 1999). *A contrario*, dans des études récentes, apparaît encore la peur d'actes de racisme et la peur d'être blâmées par la police pour expliquer l'absence de recours à cette ressource chez certaines femmes autochtones victimes de violence (Stoker, 1998; McGilivray et Comaskey, 1999 ; Lane et al. 2003).

Il semble que ces services, peu sollicités par les femmes autochtones satisferaient rarement leurs besoins, et ce, selon un rapport publié par Jusistat (Brsosowski et al., 2004). Par ailleurs, le rapport du Comité canadien sur la violence faite aux femmes (1993), affirme que la majorité des femmes autochtones interrogées croient que les policiers ne répondraient pas à leur appel à l'aide. Parmi les femmes autochtones qui avaient déjà alerté un service de police, un peu plus de la moitié d'entre elles se sont dites mécontentes de leur intervention. Lorsque les femmes autochtones signalent leur situation aux autorités policières, elles hésiteraient souvent à leur rapporter les gestes de violence familiale et d'agressions sexuelles vécus, craignant de ne pas recevoir une protection adéquate en cas de représailles de leur conjoint. Elles trouvent les policiers insensibles à leurs victimisations, elles ne se sentent pas prises au sérieux et elles jugent que leurs questions sont humiliantes (Manitoba, 1991). Malgré l'insatisfaction de certaines victimes à l'égard de l'intervention policière, cette ressource continuerait d'être sollicitée lors de situations contraignantes (Mihorean, 2006).

L'étude quantitative de Stoker (1998), confirme que les femmes autochtones ne seraient pas plus satisfaites de l'intervention des policiers autochtones. Les femmes autochtones que Stoker a sondées déploieraient notamment que les policiers n'aient pas mis leur agresseur sous garde, n'aient pas répondu à leur appel ou aient manqué de compassion et d'empathie vis-à-vis de leur situation. De plus, il peut être difficile pour les femmes autochtones de communiquer avec le service de police de leur communauté, car la proximité des résidants a tendance à rendre leur situation publique (McGilivray et Comaskey, 1999). Dans certains cas, les membres de la communauté désapprouveraient et banniraient la victime pour avoir dénoncé les abus qu'elle a vécus. Dans une telle situation, certaines victimes de violence familiale quitteraient leur communauté, et ce, bien souvent sans leurs enfants, augmentant ainsi les conséquences de la

violence et compromettant sans aucun doute leur reprise en main. Lorsque la plainte est susceptible de conduire à l'emprisonnement de l'agresseur, des pressions des membres de la communauté pèsent souvent sur la victime pour qu'elle abandonne les procédures judiciaires (Hodgson, 1990).

En plus, il arriverait régulièrement que, de leur propre chef, les victimes de violence conjugale décideraient de retirer leurs plaintes et/ou d'abandonner leur participation au processus judiciaire (Gauthier, 2005). Selon bon nombre d'études recensées par Gauthier et Laberge (2000), la peur des représailles, le pardon, la réconciliation avec l'agresseur, la dépendance affective et socioéconomique, le retour à la période lune de miel, le syndrome de la femme battue, le manque d'informations et de soutien sur l'intervention judiciaire, l'absence de sentiment de confiance envers l'efficacité de cette intervention, la lenteur des procédures et le stress associé à l'appareil judiciaire peuvent tous justifier l'interruption des procédures judiciaires. Gauthier et Laberge (2000) ajoute que les victimes peuvent souhaiter l'arrêt des procédures tout simplement parce que ce type démarche ne leur convient pas, et ce, d'autant plus que la poursuite peut avoir été intentée contre leur volonté. L'arrêt des procédures judiciaires semble liée au fait que les comportements violents du conjoint diminueraient généralement à la suite du dépôt d'une plainte (Carbonneau, 2005). D'ailleurs, l'arrestation agirait comme forme de dissuasion quant à la répétition des actes de violence (Dutton et al. 1992). Selon ces derniers auteurs, l'arrestation altérerait le contrôle et la domination de l'homme sur la femme et contribuerait à ce que la victime reprenne un certain contrôle sur sa vie. Damant et al. (2001) mentionnent plutôt que les démarches judiciaires n'influenceraient pas le processus d'*empowerment* des femmes violentées. Selon cette dernière étude le soutien émotionnel, l'information sur les formes de violence, le cycle de la violence et la responsabilité de la violence ainsi que les actions concrètes d'aide et d'accompagnement faciliteraient la reprise en main.

Malgré ses effets négatifs, l'intervention policière peut procurer des sentiments de soutien et de sécurité (Gauthier, 2005). Les démarches de judiciarisation du comportement violent auraient souvent pour effet de conduire les victimes à se départir de leur sentiment de culpabilité et à sensibiliser leur agresseur à la possibilité de sanctionner leurs actes violents (Lachapelle et Forest, 2000). En plus, Mihorean (2006) a observé qu'à la suite de cette démarche, plusieurs victimes auraient quitté leur conjoint violent.

Finalement, précisons que, dans un processus de judiciarisation du comportement criminel du conjoint, il est essentiel de respecter la décision de la victime de retirer ou non la plainte déposée contre ce dernier<sup>20</sup>. Certaines femmes ne désireraient pas s'investir dans le processus judiciaire, et ce, pour toutes les raisons précédemment mentionnées. Pour d'autres femmes, leur implication dans le processus judiciaire serait nécessaire afin de reprendre confiance en elles et de retrouver leur dignité (Lachapelle et Forest, 2000).

### *L'expérience en salle d'audience*

Plusieurs femmes autochtones, victimes de violence familiale, trouveraient leur expérience en salle d'audience ardue (Association des femmes autochtones de l'Ontario, 1989 ; Marshall et Asselin Vaillancourt, 1993). Elles caractériseraient leur témoignage en Cour d'expérience traumatisante conduisant régulièrement à un état de confusion et de détresse psychologique (McGilivray et Comaskey, 1999). Lors d'une conférence donnée au 4<sup>e</sup> colloque de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, M. Picard stipulait que cet état serait entre autres maintenu par l'utilisation dans les salles d'audiences de l'une des deux langues officielles du pays empêchant dès lors les victimes de comprendre pleinement le processus judiciaire et de s'exprimer correctement. Ces limites permettraient ainsi à la défense de discréditer le témoignage des victimes. Dans la même logique, les victimes auraient l'impression que les juges et représentants de la loi sont d'avis que la violence est acceptable dans la culture autochtone (McGilivray et Comaskey, 1999). D'ailleurs, d'après le rapport publié par l'Aboriginal Justice Inquiry Hearings (1991), il serait difficile pour les femmes de faire face à l'indifférence et à l'arrogance des avocats. Dans son étude de 1998, Stoker ajoute que le manque de sensibilité culturelle du système de justice serait l'une des critiques les plus fréquemment adressées par les femmes autochtones à l'égard de cette institution. Les femmes reprocheraient également au système judiciaire d'offrir une meilleure protection et défense à leurs agresseurs qu'à elles-mêmes (McGilivray et Comaskey, 1999; Damant, Paquet et Bélanger, 2000). De plus, le système de justice leur apparaîtrait complexe et étranger (Association des femmes autochtones de l'Ontario,

---

<sup>20</sup> À compter de 1983, tous les secteurs de compétence au Canada ont adopté des politiques de mise en accusation et de poursuite obligatoires dans les cas de violence conjugale. En général, ces politiques exigent de la police qu'elle procède à une mise en accusation dans des affaires de violence conjugale où il existe des considérations raisonnables ou probables de le faire, et exigent de la Couronne qu'elle intente une poursuite là où les probabilités d'obtenir un verdict de culpabilité sont assez élevées (Trainor, 2002). Ce qui explique, dans certaines situations, l'arrêt des procédures lorsque la victime signale son désir de retirer la plainte. Dans cette situation, la femme violentée refuse bien souvent de témoigner contre son conjoint et dès lors le verdict de culpabilité est peu probable (Brown, 2000).



1989 ; Marshall et Asselin Vaillancourt, 1993). L'implication des victimes de violence dans l'appareil judiciaire conduirait donc quelques-unes d'entre elles à conclure qu'il ne représente pas la réponse à leur désarroi et qu'il fait très peu pour interrompre les conséquences de la violence vécue (Wemmers, Cousineau et Demers, 2004). De plus, le système judiciaire générerait chez certaines femmes des sentiments d'incompréhension, d'incompétence, de stress et de peur (Wemmers et al. 2004). Ces sentiments seraient régulièrement renforcés par la méconnaissance de leurs droits et par le fait que l'appareil judiciaire serait pour elles une source de « revictimisation ». L'une des façons d'outrepasser ses sentiments serait, selon Martine Levesque<sup>21</sup> (Carbonneau, 2005), de bien informer les victimes sur le déroulement du processus judiciaire. Une victime renseignée serait davantage en mesure de s'impliquer jusqu'à la fin du procès.

Le système de justice peut également conduire à la déstructuration du réseau familial. En effet, en révélant l'environnement violent dans lequel elles vivent, les victimes de violence familiale risquent de se voir retirer la garde de leurs enfants. De plus, deux arrêts de la Cour Suprême du Canada statuent qu'en milieu autochtone, les femmes vivant en communauté qui demandent le divorce peuvent aussi perdre leurs droits aux biens immobiliers, tels que la maison familiale et la terre. Comme l'explique l'association Femmes autochtones du Québec dans un mémoire publié en 2003, les lois provinciales sur le partage des biens lors d'un divorce ne s'appliquent pas aux biens immobiliers situés sur une communauté autochtone. Étant donné qu'historiquement, les terrains et les maisons étaient enregistrés au nom du conjoint de sexe masculin par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), des femmes sont trop souvent laissées sans pouvoir économique et, en cas de divorce, ces dernières et leurs enfants se retrouvent par conséquent sans abri.

### ***Effets attribuables aux sentences en milieu carcéral***

L'incarcération du partenaire violent aurait, selon McGilivray et Comaskey (1999), trois effets bénéfiques majeurs pour les femmes autochtones victimes de violence conjugale. Premièrement, elle offrirait un temps de répit pour la femme. Cependant, toutes les participantes de l'étude précédemment mentionnée auraient trouvé ce répit trop bref. De plus, pour les répondantes de l'étude de McGilivray et Comaskey (1999) et celle de Stoker (1998), les condamnations leur

---

<sup>21</sup> Directrice d'un centre d'aide aux victimes d'actes criminels.

auraient paru trop clémentes. Deuxièmement, d'après ces deux dernières études et celles de Wemmers et al. (2004), la détention du conjoint conduirait les femmes violentées à se sentir en sécurité. Compte tenu de la courte durée des peines, la période de repos et les sentiments de sécurité permettraient rarement aux femmes de reprendre le contrôle sur leur vie. Ainsi, la condamnation de leur conjoint violent aurait uniquement un impact direct sur la dynamique de la violence. Troisièmement, pour les femmes à l'étude de McGilivray et Comaskey (1999), l'incarcération aurait un effet symbolique, en ce sens qu'elle conduirait à une rétribution pour les gestes contraignants posés à leur égard.

En revanche, Ursel (2001) souligne que l'imposition d'une sentence à purger en milieu carcéral peut conduire à des effets plutôt négatifs chez les femmes autochtones. Par exemple, certaines victimes vivaient pendant la période d'incarcération dans des conditions de vie plus précaires, auraient le sentiment de priver leurs enfants d'une présence paternelle, se sentiraient coupables du sort de leur conjoint et vivraient l'oppression de membres de leur famille. De plus, les répondantes à l'étude de McGilivray et Comaskey (1999) auraient observé que l'incarcération était un échec à l'égard des comportements violents de leurs agresseurs.

Visiblement, les ressources sociojudiciaires auraient des effets sur les femmes autochtones victimes de violence familiale et leur environnement. Toutefois, les connaissances sur ce type de ressources doivent être étoffées afin de mieux identifier leurs forces et leurs limites. De plus, il nous apparaît évident que bien des efforts restent à faire pour assurer sécurité et bien-être à ces femmes victimes de violence.

## **B. Les ressources psychosociales**

Les ressources psychosociales comprennent les services médicaux, les maisons d'hébergement, les services sociaux et les pratiques traditionnelles. Les prochaines sections présentent à quels besoins répondent ces ressources, les effets qu'elles ont sur la dynamique de la violence et l'appréciation qu'en font les femmes qui les utilisent.

D'emblée précisons que les effets des ressources psychosociales, seraient, selon Audy (1992) cité dans Boisvert et d'Amours (1999), influencés par le type d'utilisation qu'en font les femmes victimes de violence familiale. Ainsi, Audy identifie trois types de contexte dans lesquels la

décision de recourir à une ressource serait prise. Premièrement, certaines femmes reconnaîtraient et admettraient leur situation. Dans cette situation, la plupart du temps, une intervention à court terme suffirait. Deuxièmement, il y a les femmes référées par les policiers dont le suivi risque d'être plus complexe, car elles n'auront pas initié elles-mêmes le recours aux services d'aide et de soutien et parce qu'elles manqueraient de motivation à entreprendre une démarche de reprise d'un contrôle sur leur vie. Troisièmement, il y a les femmes qui consulteraient pour différents problèmes sans savoir que la cause réelle de ceux-ci réside dans la violence qu'elles vivent. Lorsque le contexte dans lequel une ressource intervient est connu, il deviendrait plus facile d'en mesurer ses effets et son efficacité.

### *Le recours aux services médicaux*

La violence conjugale a longtemps été qualifiée de problème d'ordre privé dans le réseau de la santé. Or, les praticiens du domaine de la santé (infirmiers/ères et médecins) seraient souvent les premiers à intervenir auprès des victimes de violence familiale (Richardson et Feder, 1996) et, de ce fait, ils joueraient un rôle primordial dans le dépistage, la communication de références et le soutien aux femmes victimes de violence conjugale (Carbonneau, 2005). Par contre, sur plus de 20% des femmes victimes de violence conjugale qui se présentent dans les hôpitaux, seulement 4% seraient reconnues comme vivant une problématique de violence par les intervenants du milieu (gouvernement du Québec 1995). Une étude plus récente démontre également que la plupart des femmes ne seraient pas identifiées par leur professionnel de la santé comme victimes d'abus (Varcoe, 2001). Parmi les 16 femmes victimes de violence conjugale ayant participé à l'étude qualitative de Bacchus, Mezey et Bewley (2003)<sup>22</sup>, seulement trois auraient volontairement dénoncé leur situation à un professionnel de la santé et une seule aurait révélé sa situation parce que le médecin lui aurait posé des questions sur sa relation conjugale. L'étude quantitative d'AuCoin (2005) souligne que seulement une minorité de femmes victimes de violence conjugale se confieraient à leur médecin. La gêne et la peur empêcheraient les femmes de révéler à leur médecin qu'elles vivent dans un environnement violent (Association des femmes autochtones de l'Ontario, 1989; Bacchus et al. 2003). Toutefois, il semblerait, selon l'étude de Bacchus et al. (2003), que les femmes victimes de violence conjugale aient toutes affirmé que, si le médecin initierait la conversation sur leur vie conjugale, elles apprécieraient ce geste et feraient part de leur situation.

---

<sup>22</sup> Précisons que cette étude a été menée dans divers pays d'Europe et que le contexte d'intervention et les mœurs peuvent être différents.

En l'occurrence, les victimes de violence conjugale recevraient trois fois plus de soins médicaux que les femmes ne vivant pas cette problématique (Ratner, 1993 cité dans Rinfret-Raynor et al. 2003). Larouche et Gagné (1990) remarquent que la majorité des femmes victimes de violence familiale seraient référées en psychiatrie sans être identifiées par leur médecin comme étant des femmes violentées. Des psychotropes leur seraient alors prescrits pour intervenir sur leur perte d'appétit, sur leur insomnie et sur leur état dépressif, et ce, sans jamais aborder la problématique de violence familiale bien souvent à l'origine de leurs difficultés.

L'insatisfaction des victimes ayant dénoncé leur situation à un médecin serait justifiée par l'absence d'informations au sujet des services disponibles dans leur localité et l'absence de références vers d'autres organismes/institutions pour leur venir en aide (Bacchus et al. 2003). Quant aux victimes de violence familiale interrogées sur les services médicaux en milieu autochtone, c'est une minorité d'entre elles qui n'auraient pas apprécié ces services en raison de l'absence de références vers d'autres services (Stoker, 1998). Du côté des victimes qui auraient apprécié l'intervention de leur professionnel de la santé, le soutien émotionnel, le sentiment de recevoir une bonne attention médicale, l'obtention de références vers d'autres services ainsi qu'un sentiment de sécurité expliquent leur satisfaction. Chang et al. (2005 cité dans Tutty, 2006) ajoutent que les femmes victimes de violence utilisant le système de santé désiraient recevoir une aide qui tient compte de la complexité de leur situation, qui leur assurait sécurité, autonomie et confidentialité. Quant aux références octroyées aux femmes violentées, Chang et al. présentent des résultats différents de ceux de Stoker (1998) et Bacchus (2003), et ce, en affirmant qu'au-delà du service de références, les femmes victimes de violence chercheraient à échanger sur leurs situations ou sur leurs besoins personnels avec leur professionnel de la santé. Enfin, les femmes violentées préféreraient que leur situation soit dénoncée aux autorités judiciaires.

### ***L'expérience en maisons d'hébergement***

Plusieurs personnes dans le milieu de l'intervention et de la prévention de la violence familiale sont d'avis que davantage de maisons d'hébergement pour femmes autochtones devraient être disponibles, et ce, afin de mieux répondre à leurs besoins. D'après les travaux de Frank (1996), les femmes autochtones se sentiraient plus confortables et plus acceptées lorsqu'elles séjournent dans une maison d'hébergement spécifiquement établie pour elles. Ces constats sont entre autres tirés des critiques récurrentes sur les maisons d'hébergement créées par et pour les allochtones. Par

exemple, les restrictions sur la durée des séjours, les distances à parcourir pour y loger, les différences de culture et l'absence de relation de confiance entre les employées et les femmes autochtones, les actes de racisme et la peur que leur situation soit signalée à la Direction de la protection de la jeunesse ne les inciteraient pas à recourir à ce type de ressource (Association des femmes autochtones de l'Ontario, 1989). Le manque de reconnaissance vis-à-vis du rôle des Aînés et de la famille élargie, lesquels sont des parties intégrantes de la culture autochtone, aurait également été critiqué. L'Association des femmes autochtones de l'Ontario (1989) souligne d'ailleurs que ces opinions influenceraient bien souvent la durée des séjours en maison d'hébergement. Or, la durée des séjours semble déterminante : plus la durée du séjour est longue et plus la femme violentée serait susceptible de devenir indépendante de son conjoint violent (Prud'homme, 1994; Harper, 2006).

Comme le démontrent les travaux de Prud'homme (1994), il existerait deux types de séjour en maison d'hébergement, soit ceux à court terme et ceux à long terme. Les premiers seraient évalués à quelques jours alors que les seconds correspondraient généralement à plus d'un mois. Les femmes consultant pour des raisons de dépannage ou celles retournant rapidement avec leur conjoint demeurent généralement moins longtemps dans une maison d'hébergement que les victimes entreprenant des démarches de séparation ou une longue réflexion. Il va de soi que la durée du séjour influence le nombre de démarches entreprises par la femme et, par le fait même, les effets sur la dynamique de la violence et ses conséquences ainsi que sur la reprise d'un contrôle sur sa vie.

Notons que la majorité des femmes prendraient une décision spontanée (souvent en réaction à un événement violent) lorsqu'elles décident de séjourner dans une maison d'hébergement (Grasley et al. 2000). D'après Tutty (1993; 1996) et Gondolf (1998), les maisons d'hébergement seraient, bien souvent, utilisées au moment où les femmes ne sont pas prêtes ou ne peuvent pas définitivement quitter leur situation. Urbanoski (2001) observe, quant à elle, dans une étude qualitative que les femmes autochtones iraient dans les maisons d'hébergement parce qu'elles n'auraient pas d'autres endroits où aller et parce qu'elles désireraient fuir une situation de violence. Compte tenu de ce contexte d'utilisation des maisons d'hébergement, Tutty (1993; 1996) et Gondolf (1998) expliquent l'importance que d'autres types de soutien se prolongent dans le temps.

L'un des effets bénéfiques des maisons d'hébergement démontré dans les travaux de nature qualitative semble être le sentiment de sécurité que celles-ci procurent (Tutty, Weaver et Rothery, 1999;<sup>23</sup> Urbanoski, 2001)<sup>24</sup>. D'ailleurs, l'un des principaux mandats d'une maison d'hébergement serait d'offrir la sécurité à ces utilisatrices (Harper, 2006). D'autres effets, tels que se sentir soutenues par les employés et de se retrouver avec d'autres femmes victimes de violence conjugale seraient aussi bénéfiques (Tutty et al. 1999; Urbanoski, 2001). Également, les femmes hébergées apprécieraient de se sentir comprises et non jugées. Les partages entre les femmes vivant une réalité similaire génèreraient quant à eux un sentiment d'empathie envers leurs souffrances conduisant, dans certains cas, à un sentiment de contrôle sur leur vie et sur les engagements qu'elles ont pris collectivement (Bilodeau, 1994 ; Dubé et al. 2005). Cette reprise de contrôle est ce que Damant et al. (2001) qualifie de processus d'*empowerment*. Selon ces auteures, l'*empowerment* serait un pré-requis au changement personnel et social. Cette solidarité qui se crée entre les femmes serait, quant à elle, selon Bilodeau (1994) ainsi que Dubé et al. (2005), l'élément marquant d'un séjour en maison d'hébergement. En plus, le recours aux maisons d'hébergement donnerait l'occasion aux femmes de réfléchir à leurs expériences en les amenant à prendre des décisions sans la pression de leur conjoint (Urbanoski, 2001). Ce serait l'occasion pour ces dernières de faire un retour sur elles, sur leur relation et sur la violence vécue (Bilodeau, 1994 ; Dubé et al. 2005). En fait, d'après les travaux de Tutty et al. (1999) ainsi que Tutty (2006), les maisons d'hébergement aideraient bien souvent les victimes à faire les premiers pas vers le refus de la violence.

Les informations ainsi que les références reçues sur les autres ressources disponibles et les soins apportés à leurs enfants constitueraient aussi des effets appréciés par les femmes en maison d'hébergement (Tutty et al. 1999; Dubé et al. 2005). Concernant les informations et les références sur les ressources disponibles pour les femmes violentées, les travaux de Grasley et al. (2000) présentent des conclusions différentes de ceux précédemment mentionnés. Ainsi, dans cette dernière étude, les maisons d'hébergement n'auraient pas répondu aux besoins d'informations et de références des femmes violentées. Ces auteurs ont toutefois observé que les maisons d'hébergement auraient pour effet d'apporter un soutien émotionnel aux femmes, de les soulager

---

<sup>23</sup> Les travaux de Tutty et al. (1999) ont porté une attention particulière aux effets d'une maison d'hébergement chez 16 femmes autochtones et 47 femmes allochtones.

<sup>24</sup> Les 10 répondantes de l'étude d'Urbanoski (2001) étaient toutes autochtones et elles avaient séjourné dans une maison d'hébergement multiculturelle où tous les programmes avaient des composantes traditionnelles et où les *counsellors* tenaient compte des valeurs et des croyances autochtones.

de la violence vécue et de leur donner des informations sur les stratégies pour faire face aux abus. Par ailleurs, le *counselling* et le soutien offerts dans ce type de ressources seraient appréciés parce qu'ils permettraient de surmonter les conséquences psychologiques des abus vécus (Urbanoski, 2001; Dubé et al. 2005). De façon plus générale, les différents services octroyés par les maisons d'hébergement permettraient aux femmes de renouer avec leur estime de soi favorisant ainsi l'affirmation et le respect d'elles-mêmes (Dubé et al. 2005).

Malgré la diversité des effets bénéfiques que peut avoir une maison d'hébergement, il apparaît que l'accessibilité au *counselling*, les relations avec certaines résidentes et le nombre trop élevé de *counsellors* (impliquant la répétition incessante de leur vécu) affectent négativement le passage de certaines victimes dans ce type de ressource (Tutty et al. 1999). Aux effets pervers d'un séjour en maison d'hébergement, les travaux de Grasley et al. (2000) ajoutent le nombre trop restreint de services pour les enfants, le manque d'espace et la présence de règles à respecter. Enfin, d'après Grasley et al. (2000), l'efficacité de ce type de ressources ne peut s'évaluer par la rupture de l'union conjugale.

### ***L'utilisation des services sociaux***

Peu d'études sur les attentes et les effets des services sociaux chez les femmes victimes de violence ont été répertoriées. Les recherches menées auprès des Autochtones sur ce type de ressource font quant à elles principalement état des problématiques et des types d'interventions efficaces ou non.

D'ailleurs, nous observons que les services sociaux font l'objet de nombreuses critiques. D'abord, l'isolement des communautés autochtones peut occasionner l'embauche, faute de professionnels plus qualifiés, d'intervenants peu expérimentés. Il s'agirait souvent de jeunes employés ayant rarement les compétences pour résoudre de manière adéquate et efficace aux problèmes sociaux souvent complexes auxquels font face les membres des communautés autochtones ou pour comprendre les conséquences d'interventions inadéquates (CRPA, 1996). Lamy (1994) a quant à elle observé que les victimes de violence vivant dans des régions isolées seraient souvent confrontées à la durée restreinte des interventions et à la rareté des ressources. Les victimes précisent aussi que les intervenants tenteraient, la plupart du temps, de les éloigner de leur agresseur, ce qui ne correspond pas nécessairement à leurs attentes. Dans cette logique, l'éloignement géographique semble contribuer à affaiblir l'impact des interventions. Par la suite,

il arriverait régulièrement que les intervenants non autochtones soient peu sensibles à la culture de la communauté. De plus, la présence souvent accrue du personnel allochtone ne parlant pas la langue d'usage du milieu et ne partageant pas nécessairement les valeurs des membres de la communauté intimiderait les victimes de violence familiale et rendrait plus difficile les confidences de ces dernières. S'ajoute aux difficultés rencontrées par les femmes autochtones victimes de violence familiale les lacunes au niveau du respect des règles de la confidentialité conduisant ainsi certaines femmes à hésiter avant de consulter et influençant leur décision quant à la poursuite de la relation contraignante. Compte tenu du caractère inadéquat de plusieurs centres de services sociaux (Marshall et Asselin Vaillancourt, 1993; McGilivray et Comaskey, 1999), il peut facilement être stipulé que leurs effets bénéfiques sur la femme et son environnement soient compromis.

Particulièrement intéressantes, les interventions psychosociales seraient jugées bénéfiques lorsqu'elles proposeraient des outils, une aide concrète et un engagement personnalisé et soutenu, orienté vers le refus et la cessation de la violence (Bilodeau, 1994; Lachapelle et Forest, 2000). Selon ces auteures, ce type de services peut avoir un effet sur la capacité d'une femme victime de violence familiale à reprendre sa vie en main. De plus, pour Gauthier et al. (2005), le temps de répit et le dépannage qu'offrent ces interventions conduiraient les femmes à se sentir en sécurité. Dubé et al. (2005) ont constaté que le recours à un centre local de services communautaires (CLSC) conduirait certaines victimes à reconnaître leur situation et à se déresponsabiliser face aux événements vécus. Ce type de ressources leur donnerait également des références vers des organismes plus spécialisés en violence conjugale.

Dans certains cas, l'intervention psychosociale dispensée aux Autochtones peut différer de celle octroyée aux Allochtones. Dans une telle éventualité, les mesures d'efficacité pourraient être différentes. Chez les Autochtones, par exemple, l'approche holistique serait plus couramment adoptée alors que, chez les Allochtones, une intervention plus individualiste utilisant une approche féministe semblerait plus courante. Cette dernière approche exclut généralement l'agresseur du traitement. De plus, la victime recevrait souvent la recommandation de quitter le responsable de la violence, ce qui serait parfois perçu négativement par certaines femmes autochtones souhaitant davantage que leur mari et leurs enfants s'impliquent à long terme dans une approche holistique pour résoudre les problèmes de violence familiale (Warry, 1998).



En bref, les ressources psychosociales semblent jouer un rôle important sur les sentiments de sécurité et de bien-être. Des effets sur la dynamique et sur les conséquences de la violence ainsi que sur la reprise d'un contrôle sur sa vie ont également été observés. Par contre, peu d'effets de ce type de ressources ont été constatés sur le sentiment d'appartenance à la Nation autochtone et sur la famille, élément pourtant essentiel pour certains dans le processus de guérison des Autochtones. Ainsi, en centrant l'intervention sur la victime elle-même, le contexte<sup>25</sup> particulier des Autochtones serait bien souvent omis. Dès lors, selon Cheers (2006), on négligerait le travail avec les forces des communautés : on séparerait généralement l'individu de sa famille, des membres de sa communauté et de ses réseaux de soutien. En communauté, le soutien informel remplacerait bien souvent le soutien formel, plus présent en milieu urbain. Les interventions formelles devraient donc tenir compte de ce réseau informel très présent en communauté. À partir de ces observations, l'étude des pratiques traditionnelles nous apparaît pertinente en ce sens qu'elle nous permet de voir si leurs effets chez les femmes victimes de violence familiale sont plus décentralisés (effets sur la femme elle-même et sur son environnement mais aussi, par exemple, sur son sentiment d'appartenance). Aujourd'hui, les pratiques traditionnelles refont surface dans de nombreuses communautés autochtones et on s'intéresse de plus en plus à celles-ci à titre de solution de rechange ou complémentaire aux interventions créées par et pour les Allochtones (Voss et al. 1999). Svenson et Lafontaine (1998) ainsi que Dion-Stout, Kipling et Stout (2001) suggèrent d'ailleurs d'intégrer les pratiques traditionnelles aux ressources issues de la société dominante et de recourir à des approches holistiques.

### **C. Les ressources intégrant des pratiques traditionnelles**

Les thérapies utilisant des pratiques traditionnelles, les interventions mixtes et les cercles de femmes/partage offrent aide et soutien à leurs membres. Particulièrement intéressantes, ces pratiques diffèrent des ressources plus communes. Ces dernières demeurent toutefois très importantes car, comme le rappelle Guyon (2005), les ressources avec des pratiques traditionnelles n'offriraient pas toujours leurs services sur une base régulière.

Visiblement, trois facteurs détermineraient le choix d'entreprendre une thérapie intégrant des pratiques traditionnelles. Premièrement viendrait la sensation d'un manque ressenti par les

---

<sup>25</sup> Par contexte on fait référence aux obstacles rencontrés par les Autochtones lors du recours à des ressources, à la marginalisation des Autochtones, à leurs valeurs et à leur culture, etc.

Autochtones sur le plan spirituel. Malgré le recours à d'autres types de ressources et le fait d'avoir réglé leurs problèmes de dépendance certaines personnes seraient toujours habitées par un sentiment de vide. Les thérapies intégrant des pratiques traditionnelles peuvent alors permettre de retrouver un équilibre et de se sentir serein ainsi que de combler un vide sur le plan spirituel et personnel. Deuxièmement se trouverait le besoin de renouer avec son identité autochtone. Troisièmement viendrait l'envie de se retrouver avec des personnes vivant des situations similaires aux leurs. Par exemple, le recours à des thérapies donnerait souvent l'occasion d'échanger avec des gens qui parlent la même langue et qui font référence aux mêmes concepts ainsi qu'aux mêmes valeurs. Ce type de thérapie intégrerait également plus facilement les membres de la famille dans leurs interventions, ce qui peut parfois être très important pour les Autochtones. Particulièrement intéressant, les thérapies utilisant des pratiques traditionnelles viseraient la résolution d'une grande diversité de pathologies telles que la violence, la toxicomanie et le suicide (Boudreau, 2000). L'approche systémique semble priorisée dans ce type d'intervention.

Outre les thérapies n'utilisant que des pratiques traditionnelles, celles intégrant aussi les pratiques conventionnelles seraient grandement appréciées par les Autochtones. Le meilleur exemple répertorié est le projet de guérison établi à Natasquan basé, d'une part, sur la sagesse et les forces de guérison traditionnelles des communautés et intégrant, d'autre part, des approches de psychothérapie conventionnelle. St-Arnaud et al. (2006) ont évalué les effets de ce projet de guérison sur les participants. L'augmentation de l'estime de soi et la reprise d'un contrôle sur sa vie feraient partie des principaux effets de ce programme. Également, un impact sur la famille et la communauté auraient été perçus. Par exemple, des projets indiquant un désir d'amener des changements auraient vu le jour.

Les travaux de St-Arnaud et al. (2006) tendent aussi à démontrer que les cercles de partage, entre pairs autochtones, permettent aux participants de se libérer des expériences enfouies depuis de nombreuses années, d'échanger sur les abus vécus et de réaliser qu'ils ne sont pas les seuls dans leur situation. Les rencontres individuelles permettraient, quant à elles, de parler plus en profondeur sur certains sujets dont les participants ne souhaitent pas échanger en groupe. De leur côté, les Aînés joueraient un rôle important dans ce programme en transmettant et partageant les légendes, les croyances et l'histoire de leur peuple. Le partage de ces connaissances donnerait l'occasion aux participants de retrouver leur équilibre et de guérir leurs propres blessures. Les

pratiques religieuses occuperaient également une place importante dans la thérapie initiée à Natasquan. La pratique de la religion catholique favoriserait la solidification des liens entre les participants et tracerait une ligne commune pour le groupe. Le lieu de cette thérapie serait aussi porteur d'effets considérables chez les participants. En effet, le déroulement de celle-ci en milieu naturel favoriserait la rencontre avec les siens, permettrait de se concentrer sur soi et sur ses besoins, et ce, dans un contexte permettant d'intensifier la prise de conscience. Une évaluation de la thérapie réalisée par St-Arnaud et al. (2006) révèle que tous les participants auraient appris à se respecter, à reprendre confiance en eux, à être moins découragés face à l'avenir et qu'ils se sont tous donné des objectifs à atteindre après leur thérapie (échanger avec l'un de leur proche et travailler sur leurs comportements inadéquats). La majorité d'entre eux auraient amélioré leurs relations familiales et verbalisé leur vécu émotif (violence, abus, peine).

Thomlinson et al. (2000), ainsi que Brown et Languedoc (2004), croient que les interventions intégrant des pratiques traditionnelles et des pratiques conventionnelles d'intervention seraient les moyens le plus efficaces d'intervenir sur la violence. Pour Thomlinson et al. (2000), l'intervention la plus bénéfique auprès des Autochtones serait celle englobant à la fois des consultations individuelles et des cercles de partage<sup>26</sup>. Les travaux de Norton et Manson (1997) rapportent quant à eux une réduction de la détresse des femmes victimes de violence si elles participent à un groupe de *counselling* basé sur le partage et sur les valeurs autochtones. Urbanoski (2001), démontre pour sa part que des femmes auraient été amenées à s'exprimer et à échanger avec d'autres participantes parce qu'on avait intégré un cercle de femmes comme pratique à l'intérieur d'une maison d'hébergement. Basés sur la philosophie des alcooliques anonymes et intégrant des éléments de la culture autochtone, les centres de désintoxication algonquins<sup>27</sup> offriraient pour leur part un lieu de revalorisation des traditions autochtones (Bousquet, 2005). De plus, selon cette auteure, l'aspect culturel de ces programmes permettrait de renforcer l'identité des participants et de renouer avec la fierté d'être Autochtone.

Il y a également, dans certaines communautés, des cercles de guérison, de partage et de femmes ou encore des rencontres ponctuelles de femmes. Ce type de ressource existerait pour comprendre, aider et soutenir les Autochtones aux prises avec différentes problématiques (Bernard, 1995 ; Hart, 1996). Les cercles traditionnels de partage et les cercles de la parole

---

<sup>26</sup> Malgré la notoriété accordée à ces pratiques dans cette dernière étude, aucun effet de celles-ci n'a été présenté.

<sup>27</sup> Le centre Wapan et le centre Wanaki.

permettraient aussi de faciliter les discussions (Hart, 1996) et ils seraient un excellent outil pour les Autochtones qui ont vécu plusieurs expériences communes leur ayant causé des souffrances dans leur vie. Selon une intervenante coanimant un cercle de guérison au Centre d'amitié Autochtone de Montréal, quatre objectifs seraient poursuivis par les cercles de femmes (Sioui, 1992, cité dans Bernard, 1995) : briser le silence ; faire une introspection pour comprendre leurs abus ; accepter leur passé et leur présent pour ne plus fuir leur réalité ; et soutenir ces femmes dans leur reprise en main.

Les effets des cercles de femmes sont très hétérogènes, mais ils sembleraient tous permettent à ces dernières d'échanger sur leurs souffrances et sur leurs victimisations. En 1990, Hodgson a observé qu'un groupe de soutien utilisant des pratiques traditionnelles pour des victimes d'abus sexuels et d'inceste a conduit ses participantes à retrouver de l'estime de soi à tous les niveaux (spirituel, physique, émotionnel et mental). L'étude de Marshall et Asselin Vaillancourt (1993) ajoute que les cercles de femmes seraient souvent l'expression du désir de ces dernières d'assurer leur guérison personnelle et celle de leur famille ainsi que leur détermination à rétablir l'équilibre et le bien-être de leur communauté. Une étude québécoise menée en territoire innu souligne que les effets d'un cercle de partage se déroulant à Uashat mak Mani-Utenam chez ses participantes auraient été de faciliter les échanges entre les femmes, leur mari et leurs enfants, de reconnaître la violence, de changer leurs comportements, de se sentir plus courageuses, d'avoir davantage confiance en elles et de briser le silence (Descent et al. 1993). Une seule femme de cette étude aurait trouvé les partages plus difficiles parce qu'il y avait des proches de sa famille dans le groupe. Décrivant explicitement le rôle des groupes de femmes, l'étude de Baxter et al. (1995) témoigne de résultats similaires. Ainsi, dans cette recherche, les groupes de femmes auraient pour effet de soutenir ces dernières et non de les forcer à quitter leur conjoint violent. Dans ces groupes, les femmes peuvent échanger, entre autres, sur la violence vécue mais aussi sur tout sujet dont elles ont envie de discuter. Les groupes de femmes permettraient aux victimes de violence familiale de ne plus se sentir seules, d'apporter des changements dans leur vie et, ainsi, d'améliorer leur futur. L'une des participantes aurait mentionné que les membres du groupe de femmes l'encourageaient et l'amenaient à reprendre de l'estime de soi en plus de l'avoir aidé à se reprendre en main. Cette femme a toujours quitté ces rencontres avec des sentiments de bien-être et elle souligne d'ailleurs que la force qu'elle a aujourd'hui vient de ce groupe. Finalement, les cercles de partage offrirait une place sécuritaire aux femmes désirant exprimer leurs besoins et leurs soucis pour commencer leur processus de guérison (Basking, 2003).

En dernier lieu, il semblerait que la tente de suerie<sup>28</sup> soit la ressource traditionnelle la plus commune chez les Innue de Uashat mak Mani-Utenam (Guyon, 2005). À l'exception de la purification qui permettrait aux participants de se libérer de leurs souffrances, très peu d'effets de ce type de ressources sont connus (Guyon, 2005). Cependant, Brunet (2006) ajoute qu'avec les méthodes de médiation ou de transe connues sous le nom de « voyage chamanique », il serait possible de trouver des solutions à ses problèmes et de se soigner, laissant ainsi croire à des effets sur le parcours des femmes violentées recourant à ce type de pratique.

### **Conclusion**

La violence familiale chez les Autochtones fait l'objet de nombreux travaux et elle est la plupart du temps étudiée sous le modèle du cycle de la violence (Lacombe, 1999), plutôt que sous une dynamique interactive et évolutive (Bouchard et Tremblay, 2002). L'étude de McGilivray et Comaskey (1999) rapporte pourtant que les femmes autochtones victimes de violence familiale ne semblent pas vivre des relations abusives cycliques, mais plutôt des situations contraignantes, constantes et progressives. De plus, lorsque l'intérêt se tourne vers les ressources utilisées par les femmes autochtones victimes de violence on s'intéresse plus particulièrement aux interventions sociojudiciaires et psychosociales. Désirant décrire et identifier via des récits d'expérience de femmes innues victimes de violence familiale les types d'abus et leurs conséquences ainsi que les réactions et les stratégies développées par ces dernières, nous tenterons de travailler avec ce modèle d'analyse plus récent et semble-t-il plus approprié à la violence chez les Autochtones.

De leur côté, les analyses statistiques démontrent que les femmes autochtones vivraient des types de victimisations plus graves. Par conséquent, des répercussions plus contraignantes sur leur santé mentale et physique ainsi que sur leur condition socioéconomique seraient observées. Corrélativement à ces constats, une utilisation plus accrue de ressources en découlerait. Malgré

---

<sup>28</sup> [La tente de suerie est une petite tente ronde à une seule entrée, recouverte de plusieurs toiles dont le rôle est de retenir la vapeur issue de l'eau versée sur les pierres chaudes disposées au centre de la tente. À quelques mètres de la tente de suerie, se trouve le foyer où sont chauffées les pierres qui seront par la suite amenées à l'intérieur. Les pierres représentent l'esprit des ancêtres. Elles sont appelées les « Grands Pères » et sont au nombre de seize. Il y a quatre séquences entre lesquelles on ouvre la porte pour laisser s'échapper un peu de chaleur. Durant la cérémonie, les personnes se trouvant à l'intérieur prient et crient pour faire sortir toutes leurs souffrances, fument le calumet et chantent. Les esprits sont appelés pour aider à la purification. Une fois les quatre séquences terminées, les personnes sortent de la loge, purifiées. Elles ont laissé derrière elles tout ce qui est impur. Dans le cadre de la guérison, dont le but est d'évacuer toutes les souffrances qu'on a au fond de soi, ce rituel de purification est particulièrement prisé] (Guyon, 2005, p. 108).

ces postulats, peu d'études ont analysé les effets des ressources sur la violence vécue et sur ses conséquences. De plus, rares sont les études s'intéressant aux forces et aux limites des ressources sur les sentiments bien-être et de sécurité des femmes violentées. Bien que les femmes autochtones semblent utiliser plusieurs ressources pour intervenir sur leur situation, l'étude des effets d'une plus grande diversité de ressources (autre que les ressources judiciaires et les maisons d'hébergement) n'a pas suscité beaucoup d'intérêt chez les membres de la communauté scientifique. L'impact évolutif des ressources utilisées par les femmes autochtones pour la problématique de violence familiale a aussi été négligé. Si bien que le recours consécutif ou simultané à des services d'aide et de soutien et la séquence dans l'intervention des ressources ne nous semblent pas avoir été questionnés.

Notre recherche vise donc à répertorier la gamme la plus exhaustive des ressources utilisées par les femmes autochtones pour ensuite identifier et comparer leurs effets sur les expériences de ces dernières. Afin d'analyser les effets des ressources, il nous est apparu essentiel d'identifier et de décrire la violence familiale/conjugale telle que vécue par les femmes innues rencontrées et d'analyser les réactions et les stratégies développées par ces dernières. Enfin, les effets des ressources seront analysés en fonction non seulement des attentes des femmes, mais également en tenant compte de la trajectoire d'utilisation. Nos résultats permettront d'identifier les forces et les limites des ressources sur les sentiments bien-être et de sécurité des participantes et d'élaborer un cadre et un contexte d'intervention adéquats avec les partenaires autochtones et allochtones.

En vue de bien saisir dans quel contexte s'est déroulée cette étude et dans quel esprit d'analyse a été réalisée l'interprétation des résultats, la méthodologie est présentée au chapitre suivant.

## **CHAPITRE II**

### **METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE**

#### **2.1. Objet d'étude**

L'objectif principal de cette étude est d'analyser et de comparer les effets des ressources utilisées par des femmes innues victimes de violence familiale sur la dynamique de la violence et sur ses conséquences, mais également sur leurs sentiments de bien-être et de sécurité. Nous avons privilégié le choix de donner la parole aux femmes innues qui ont eu recours à des ressources pour répondre à leur situation de violence. La collecte de leur récit a donc pour but d'identifier et de comprendre les effets des interventions sur leurs propres expériences de victimisations. Plus spécifiquement, notre étude vise à :

- 1) répertorier les ressources utilisées par les femmes innues victimes de violence familiale ;
- 2) identifier et décrire l'expérience de violence : ses formes, ses conséquences et son contexte ;
- 3) analyser les stratégies et les réactions développées par les victimes ;
- 4) identifier et comparer les effets perçus des ressources auxquelles les femmes innues victimes de violence familiale ont eu recours sur la dynamique de violence et ses conséquences ;
- 5) identifier et comparer les forces et les limites des ressources sur le bien-être et sur la sécurité des femmes violentées.

Nous rappelons que cette étude a été réalisée avec la collaboration de l'association Femmes autochtones du Québec. Par conséquent, la diffusion des résultats de cette étude dans les divers milieux d'intervention auprès des femmes autochtones constitue également un objectif important de manière à ce que ceux-ci puissent consolider, modifier ou créer les outils d'intervention assurant la sécurité et le bien-être des femmes autochtones victimes de violence familiale.

#### **2.2. Approche qualitative et cadre théorique**

Puisque notre étude s'intéresse à l'expérience de femmes victimes de violence, l'approche qualitative s'imposait pratiquement d'elle-même. Les méthodes qualitatives visent en effet à cerner la réalité des participantes en employant une technique de cueillette des données ouverte, souple et dynamique. Étant moins préstructurantes que les méthodes quantitatives et

n'imposant pas un cadre de travail rigide, les méthodes qualitatives sont particulièrement adaptées à l'analyse des pratiques, des expériences et des représentations des acteurs sociaux (Poupart, 1997). Possédant un caractère itératif et rétroactif, les méthodes qualitatives permettent de passer de la cueillette des données à l'analyse et vice-versa, offrant ainsi la possibilité de retravailler les connaissances à mesure qu'elles s'élargissent (Deslauriers et Kérisit, 1997).

Mettant au cœur de l'analyse les récits d'expériences de femmes innues victimes de violence familiale, il importe d'analyser leur discours en fonction de leur propre cadre de référence. Le cadre théorique dans lequel s'insère ce projet s'inspire donc de l'interactionnisme symbolique, notamment des travaux de Mead (1934) et de Blumer (1969). Selon Mead, les acteurs définissent leurs expériences à partir d'un cadre de référence qui est le reflet de leur vécu. Le sens donné aux phénomènes vient d'une interprétation et de la formation d'un cadre interprétatif découlant des interactions entre les individus. Ce cadre de référence est donc une création de l'auteur qui évolue, change et se modifie au rythme des interactions qui surgissent autour de lui. Selon Blumer, trois éléments expliquent ces interactions. Premièrement, les humains agissent en fonction de leur perception de la réalité. Deuxièmement, les interprétations subjectives de la réalité proviennent de ce qui a été appris des autres autour de nous. Troisièmement, les humains interprètent constamment leur propre comportement, ainsi que celui des autres, à l'aide de symboles et de définitions appris. Ce troisième élément indique que pour chaque individu, les symboles et les définitions peuvent prendre un sens nouveau, transformant ainsi sans cesse les interprétations données à leur propre comportement et à celui des autres.

Précisons que la description des interactions de Blumer, nous est apparue intéressante pour notre étude parce qu'elle permet de confronter l'expérience de violence des participantes avec les stratégies qu'elles développent, tout en analysant les interactions qui se transforment au fil de leur trajectoire. De plus, comme nous le propose Blumer, nous tenons compte dans nos analyses de l'ensemble des personnes significatives, par exemple les parents et les amis, qui accompagnent la femme ayant vécu de la violence, car elles peuvent influencer l'orientation des interactions.



Retenons que dans l'interactionnisme symbolique, on préconise une vision dynamique et circulaire du monde (Charon, 1995). Par conséquent, on ne tente pas d'expliquer d'une manière linéaire et causale les conduites humaines. Dès lors, cette théorie s'inscrit dans une sociologie compréhensive (Le Breton, 2004). Elle vise à saisir les significations propres au vécu de l'individu et à découvrir le sens qu'il donne à ses actes. Il va donc de soi que la femme victime de violence est la mieux placée pour donner un sens à ses choix et à ses actions. L'analyse de ce sens permet de mieux saisir leur situation. En effet, la façon dont les victimes de violence perçoivent leur réalité influence la manière de s'y adapter.

### **2.3.Méthode de collecte des données : l'entretien à tendance non directive**

Les récits d'expériences ont été recueillis au moyen de l'entretien qualitatif et plus particulièrement l'entretien à tendance non directive. Le degré de liberté accordé aux participantes dans ce type d'entretien est directement relié à la profondeur des récits, permettant ainsi de recueillir l'expérience des participantes telle qu'elles l'ont vécue (Michelat, 1975). Cette latitude a également donné l'occasion aux répondantes d'aborder les sujets qu'elles jugeaient pertinents et a favorisé l'émergence de dimensions nouvelles non pressenties au départ (Poupart, 1997; Blanchet et Gotman, 2005).

En vue d'identifier et de comparer les effets des diverses ressources utilisées par les femmes innues à l'égard de la violence familiale qu'elles ont vécue, il convenait, dans un premier temps, de bien identifier l'expérience des violences vécues et situer ses conséquences, puisque l'utilisation de ressources est censée, entre autres, agir sur ces dernières. Par la suite, il était pertinent de recueillir l'expérience des participantes à partir du moment où celles-ci ont bénéficié ou sollicité une ou plusieurs ressources. En contrastant le récit d'expériences des ressources auxquelles elles ont eu recours à celui des victimisations et ses conséquences, il a été possible de mieux saisir la portée et les effets des interventions sur la violence familiale, sur les sentiments de bien-être et de sécurité des femmes. Le protocole d'entrevue a donc été envisagé de manière à dégager quatre séquences de vie et d'expériences:

- récit de l'expérience des violences vécues (afin de bien situer le profil des victimisations) ;
- récit des conséquences et des stratégies/réactions intrarelationnelles (dans le but, entre autres, d'évaluer les effets des ressources à l'égard des répercussions de la violence) ;

- récit d'expériences des stratégies/réactions extrarelationnelles (notamment appréciation des ressources) ;
- récit de « l'après-réponse », c'est-à-dire ce que la femme a expérimenté lors, mais aussi et surtout après l'utilisation de ressources jusqu'au moment de l'entrevue.

En fonction de ces quatre séquences, nous avons d'abord envisagé utiliser un entretien à tendance semi-directive, c'est-à-dire un entretien intégrant des thèmes imposés par le chercheur dans le protocole d'entretien. Mais en privilégiant une consigne de départ ouverte, nous avons aussi imaginé que les interlocutrices aborderaient «spontanément» les séquences qui nous interpellaient dans cette étude. Les premiers «entretiens tests» que nous avons réalisés ont confirmé que l'entretien non directif «pur», c'est-à-dire qui est construit à partir d'une seule consigne, était tout à fait adéquat (à quelques nuances près comme nous allons le préciser).

#### **2.4.Présentation de la consigne de départ**

Après avoir présenté les objectifs de la recherche, les attentes de la chercheuse et les critères éthiques fondamentaux<sup>29</sup> lors de la prise de contact avec nos interviewées, nous avons soumis une première question aux participantes qui s'énonçait comme suit :

*Vous avez été victime de violence familiale ; dans un premier temps, j'aimerais savoir quelles ont été les personnes qui vous ont violentée ou agressée au cours de votre vie ?*

Cette question, appelant une réponse descriptive et factuelle, ne constituait évidemment pas notre consigne de départ de l'entretien. Elle a été proposée dans le but de structurer le recueil de l'expérience de victimisation de manière rétrospective. En faisant l'hypothèse que certaines participantes pouvaient avoir vécu des expériences de violence familiale par divers acteurs, nous souhaitons, par cette question, faciliter la conduite d'entretien en explorant une à une chaque expérience et ce, de manière rétrospective. L'élaboration de cette stratégie avait également une fonction mnémotechnique pour la participante. Une fois l'information obtenue, une consigne de départ, qui consiste à proposer le thème de recherche (Blanchet et Gotman, 2005), était alors soumise aux répondantes. Nous avons choisi de lancer l'entretien sur l'expérience de victimisation. Ainsi, la consigne de départ suivante a été élaborée :

<sup>29</sup> Les participantes ont signé un formulaire de consentement, rédigé en anglais et en français.

*Pouvez-vous me raconter comment la violence a débuté ?*

En suivant le discours de l'interviewée de manière non directive, nous avons conduit l'entretien de manière à explorer l'expérience de la participante en fonction des quatre séquences identifiées : 1) les victimisations ; 2) les conséquences des victimisations ; 3) les stratégies et les réactions des victimes et 4) l'expérience des ressources et leurs effets potentiels.

## **2.5.Échantillon**

Deux principes ont orienté la constitution de notre échantillon : le critère d'homogénéisation et le critère de diversification, celui-ci étant considéré comme l'un des plus importants critères de représentativité en recherche qualitative (Pires, 1997).

Les critères d'homogénéisation suivants ont été choisis pour délimiter notre population à l'étude : 1) l'identité autochtone ; 2) le genre ; 3) l'expérience et le type de victimisations et 4) le recours à diverses ressources pour femmes victimes de violence. Le choix de ces critères nous a conduit à sélectionner des femmes autochtones d'origine innue<sup>30</sup> ayant vécu au moins une expérience de violence familiale et ayant utilisé l'aide d'une ou de plusieurs ressources.

Deux critères de diversification théorique ont été sélectionnés : 1) le type de ressources et 2) le lieu de résidence. Le choix de ces deux critères a été guidé par nos objectifs de recherche et par les résultats de travaux antérieurs. En effet, puisque nous souhaitons comparer les effets de divers types de ressources, il allait de soi que l'une des stratégies de constitution du bassin des participantes devait reposer sur le critère de l'usage différencié des ressources. Nous avons ainsi sélectionné des participantes qui ont eu recours à deux types de ressources : les ressources informelles<sup>31</sup> et les ressources formelles<sup>32</sup> autochtones et non autochtones incluant les pratiques

---

<sup>30</sup> Cette étude découle, comme nous l'avons dit, d'une recherche plus vaste réalisée par Mme Jaccoud auprès d'un échantillon plus large de femmes d'origine autochtone diverse (crie, ojibway, attikamekw, inuit, innue, mohawk, algonquine). Comme les communautés innues se sont révélées être celles affichant une plus grande diversité de ressources formelles communautaires, étatiques et paraétatiques, nous avons choisi de sélectionner nos participantes parmi ce groupe autochtone. Cette stratégie vise aussi à répondre à notre principal objectif de recherche qui est d'analyser et de comprendre les effets d'une multiplicité de ressources.

<sup>31</sup> Le terme de « ressource informelle » réfère à toute ressource existante indépendamment de la fonction pour laquelle elle est utilisée. Autrement dit, il renvoie à toute intervention/action qui n'est pas constituée pour répondre à des besoins spécifiques (en l'occurrence d'aide et de soutien) mais qui peut provisoirement y contribuer. La famille, les amis, les groupes religieux et spirituels forment des exemples de ressources informelles.

<sup>32</sup> Le terme de « ressource formelle » réfère à toute ressource utilisée pour des fonctions dont les finalités en sont constitutives. Autrement dit, il signifie que les actions et les interventions de ces ressources sont utilisées pour les fonctions qui lui sont dévolues. Les ressources formelles sont donc des ressources habituellement organisées et

traditionnelles. Par contre, l'analyse des entretiens a permis de constater que ce critère de constitution théorique de l'échantillon s'est avéré non significatif, puisque toutes participantes sélectionnées ont eu recours à une pluralité de type de ressources. Le lieu de résidence des participantes (en communauté ou hors communauté) nous semblait aussi intéressant à retenir puisque les études tendent à démontrer l'existence de disparités importantes dans la dotation de services selon le lieu de résidence mais également la présence de problématiques différentes pour les femmes vivant hors communauté par rapport à celles y résidant, par exemple le problème de la confidentialité et de l'anonymat ou encore la pression sociale différente (Association des femmes autochtone de l'Ontario, 1989 ; Thomlinson et al. 2000). Il nous est apparu important, dans ces conditions, de contraster l'expérience de femmes victimisées résidant à l'intérieur des communautés à celle de femmes résidant à l'extérieur afin de voir dans quelle mesure le lieu de résidence conditionne les effets que peuvent avoir les ressources sur la problématique de violence familiale.

## **2.6. Description et taille de l'échantillon**

Notre échantillon est composé de dix femmes innues ayant vécu une forme ou l'autre de violence familiale et qui ont eu recours à diverses ressources informelles et formelles en lien avec la violence vécue. Au moment des entretiens, sept femmes résidaient en communauté et trois à l'extérieur (dans un centre urbain). Les ressources utilisées par les femmes de notre corpus sont des ressources informelles (membres de la famille, amiEs et pratiques religieuses), formelles (sociojudiciaires, psychosociales, services médicaux) et pratiques traditionnelle (tente de suerie, cercles de partage/femmes, etc.). Il est intéressant de souligner que si nous comptabilisons le nombre de ressources utilisées par nos dix participantes, nous parvenons à un nombre totalisant près d'une centaine de ressources.

Les dix femmes interrogées pour cette étude ont un profil sociodémographique hétéroclite. Les données d'une participante sont manquantes pour toutes les catégories autres que l'âge, le lieu de résidence au moment de l'entretien et l'état matrimonial. Au moment des entretiens, les participantes ont en moyenne 45,5 ans. Trois d'entre elles sont dans la trentaine, cinq sont dans la quarantaine, une dans la cinquantaine et une autre est dans la soixantaine. Trois étudient à

---

structurées. Nous pouvons distinguer les ressources formelles communautaires (cercle de guérison) et les ressources formelles étatiques et para-étatiques (maison d'hébergement, service de police, CAVAC, etc.).

l'université (dans le secteur des sciences sociales), trois occupent un emploi (aide-ménagère, animatrice, agent de prévention), trois bénéficient d'une aide financière (aide sociale, fond de pension du régime fédéral)<sup>33</sup>. Elles ont en moyenne 2,4 enfants; toutefois, la plus âgée d'entre elles en a eu huit. Au moment de la réalisation des entretiens, cinq femmes étaient célibataires et cinq partageaient leur vie avec une autre personne. Parmi ces dix femmes, l'une d'entre elles est toujours victime d'actes de violence de membres de sa famille alors qu'une autre vit encore de la violence de son conjoint.

### **2.7. Mode de recrutement et déroulement du terrain**

Nous avons contacté des organismes et des institutions susceptibles d'intervenir auprès de femmes innues victimes de violence familiale en communauté et hors communauté (notamment sur la Côte-Nord) afin de leur faire part de la recherche. Nous avons alors convenu de leur envoyer un résumé de la recherche. Ce résumé mentionnait :

- que la recherche était réalisée par l'Université de Montréal en collaboration avec l'association Femmes autochtones du Québec;
- qu'il s'agissait d'une recherche portant sur l'expérience des femmes innues qui ont été ou qui sont victimes de violence familiale et qui ont utilisé une ou plusieurs institutions, services ou ressources en lien avec la violence vécue;
- que l'entretien était d'une durée maximale de deux heures;
- qu'il était confidentiel et anonyme;
- qu'une compensation de 20 \$ était offerte aux participantes;
- que nos coordonnées se retrouvaient à la fin du résumé.

Ce même résumé a également été diffusé dans certaines stations de radiodiffusion communautaires et publié dans quelques journaux distribués dans des communautés innues. L'association Femmes autochtones du Québec a aussi annoncé la recherche dans son journal électronique disponible sur leur site Internet. Ainsi, les femmes intéressées par l'étude pouvaient communiquer avec nous. Quatre femmes ont répondu à ces annonces, dont trois résidaient en dehors de leur communauté. Nous avons fixé les rendez-vous avec ces quatre participantes et avons décidé de compléter le recrutement des répondantes une fois rendues sur le terrain. Les

---

<sup>33</sup> Une participante a refusé de mentionner son occupation principale.

entretiens ont été réalisés entre septembre 2005 et mars 2006. Nous nous sommes rendues dans trois communautés innues de la Côte-Nord<sup>34</sup>. En plus des quatre entretiens planifiés, les autres participantes ont été rencontrées avec l'aide de personnes ressources travaillant dans les CAVAC et les CALACS ou dans des ressources communautaires. La technique « boule de neige<sup>35</sup> » a aussi permis de réaliser quelques entretiens.

Toutes les répondantes ont participé à une entrevue non dirigée, d'une durée moyenne de deux heures. Chaque entretien a été enregistré sur un magnétophone.

Avant de prendre la décision de se déplacer sur la Côte-Nord, plusieurs tentatives par voie de communiqués écrits ont été effectuées afin de prévoir des rendez-vous. Devant « l'échec » de cette stratégie et compte tenu de commentaires de femmes innues à l'effet que la communication orale prédominait chez elles, nous avons décidé d'annoncer notre recherche sur des stations de radiodiffusion communautaires. Cette stratégie a joué en notre faveur, puisque dès notre arrivée en communauté, quelques femmes connaissaient déjà l'existence de notre étude. Notre présence à en quelque sorte démontré le sérieux de nos travaux et à partir de ce moment, nous avons sentie qu'un lien de confiance était né. C'est d'ailleurs à partir du moment où nous sommes allées en territoire innu que plus de femmes ont manifesté leur intérêt à participer à notre recherche. Toutes les femmes rencontrées ont mentionné avoir apprécié pouvoir échanger sur leurs expériences de victimisations et des ressources qu'elles ont utilisées, même que la plupart d'entre elles ont trouvé cette expérience valorisante. L'appréciation des femmes a d'ailleurs, selon nous, entraîné d'autres victimes de violence familiale à participer à l'étude. Mentionnons que le sujet de la violence familiale nous est apparu beaucoup moins tabou que nous l'avions pressenti.

Finalement, en dépit du sujet délicat et des souvenirs parfois douloureux que notre étude pouvait ramener en surface, les entretiens ont été réalisés dans un climat tout à fait agréable. Notre présence en communauté a permis d'aller au-delà du simple entretien informel. Ce séjour a été très enrichissant et a permis de prendre contact avec le milieu autochtone.

---

<sup>34</sup> Pour des raisons de confidentialité, le nom de ces communautés n'est pas identifié.

<sup>35</sup> La technique « boule de neige » consiste à trouver une participante qui correspond à nos critères d'échantillonnage et de lui demander de nous orienter vers d'autres personnes appartenant à la population à l'étude (afin de pouvoir les rencontrer à leur tour).

## 2.8. Analyse des données

La méthode d'analyse par théorisation ancrée de Glaser et Strauss (1967) a été choisie pour interpréter les données de cette étude. Compte tenu du but premier de cette recherche (analyser les effets des ressources utilisées par les femmes innues victimes de violence familiale sur la dynamique de la violence et sur ses conséquences, mais également sur leurs sentiments de bien-être et de sécurité), de l'ampleur de notre échantillon (dix entretiens à tendance non directives comprenant une gamme très diversifiée de ressources auxquelles les participantes ont eu recours) et également puisqu'il s'agit d'une analyse qualitative (relevant du vécu et de l'interprétation donnée par les victimes de leurs expériences), l'analyse par théorisation ancrée s'offrait à nous comme étant la plus adaptée. Cette méthode analytique consiste à effectuer une codification inductive des données et à faire des regroupements de concepts, appelées catégories conceptuelles (Laperrière, 1997). Tous les entretiens ont été retranscrits intégralement. Une première lecture du matériel a été effectuée de manière à bien s'en imprégner. En marge des verbatim nous avons constitué deux colonnes d'annotation : dans la première nous avons identifié des mots clés et dans la seconde nous avons élaboré des dimensions permettant de qualifier l'ensemble des mots clés annoté dans la première colonne. Une fois cette étape terminée, nous avons repris toutes ces dimensions que nous avons regroupées sous des catégories conceptuelles dans un tableau synthétique. Chaque catégorie conceptuelle était donc développée par un ensemble de dimensions la caractérisant suivi d'extraits d'entretien. Il va sans dire, qu'au fur et à mesure de l'analyse de l'entretien, les dimensions et les catégories conceptuelles étaient retravaillées et redéfinies. Nous avons procédé ainsi pour chaque entretien, en prenant soin de définir des catégories conceptuelles et des dimensions communes à tout notre corpus d'entretien. Nous sommes parvenues à l'élaboration de quatre catégories conceptuelles principales avec leurs dimensions respectives :

- description de la violence (violence psychologique, physique, sexuelle et économique, durée de la violence, facteur d'émergence, de maintien et de cessation de la violence);
- conséquences de la violence (type, persistance ou non);
- stratégies et réactions intrarelationnelles (type, attentes et effets);
- ressources ou stratégies extrarelationnelles (type, finalités attendues, portée, effets, appréciation).

Nous avons ensuite rédigé une synthèse de l'expérience à partir de chaque catégorie. L'analyse horizontale (analyse de tous les entretiens) a consisté à reprendre chaque catégorie ainsi que ses dimensions pour y intégrer le contenu de tous les entretiens. Une synthèse comparative a finalement été rédigée de manière à faire ressortir les contrastes et les similitudes spécifiques à chaque catégorie.

## **2.9.Limites de la recherche**

L'une des limites inhérentes à toutes les recherches, qu'elles soient qualitatives ou quantitatives, est la capacité mnémotechnique des participantes. Aussi, il n'a pas toujours été possible d'identifier l'année où les participantes ont utilisé des ressources, ce qui rend parfois plus difficile l'identification et la comparaison de la portée et des effets de ces dernières. Compte tenu de notre mode de recrutement, il est possible que les répondantes ayant utilisé surtout des ressources informelles aient été sous-recrutées. Enfin, certaines femmes ont été référées par des ressources pour participer à cette étude parce qu'elles reprenaient relativement bien le contrôle de leur vie et ainsi, les intervenantes qui réfèrent estimaient que celles-ci étaient plus en mesure de répondre à la recherche. Il s'agit donc d'un biais des résultats de notre étude, puisque les femmes vivant toujours dans un environnement violent ou avec plusieurs conséquences des sévices devenaient moins susceptibles d'être rejointes.



## CHAPITRE III

### PRÉSENTATION DES PARTICIPANTES

Comme nous l'avons déjà indiqué, dix femmes autochtones d'origine innue vivant en et hors communauté composent notre corpus. En vue de faire connaissance avec ces participantes, ce chapitre fait état de quelques données sociodémographiques accompagnées d'un très bref profil de leurs victimisations. Une analyse plus en profondeur des formes et des conséquences de la violence, des facteurs d'émergence, de maintien et de rupture ainsi que des stratégies intrarelationnelles suivent au chapitre suivant.

La présentation des participantes a été scindée en trois sous-groupes distincts. La composition de ces sous-groupes permettra de contraster notre matériel et d'identifier s'il existe des différences et des similitudes sur les expériences de violence familiale vécues par les femmes innues rencontrées, mais également sur la portée et sur les effets des ressources utilisées par ces dernières. Les victimes composant le premier sous-groupe sont celles qui ne vivent plus dans un environnement violent et où les conséquences de la violence se sont atténuées. Les participantes ne vivant plus dans un environnement violent, mais où plusieurs conséquences de la violence persistent, constituent le deuxième sous-groupe. Dans le troisième sous-groupe ont été regroupées les victimes vivant de la violence au moment de l'entretien et où plusieurs conséquences de la violence sont toujours présentes<sup>36</sup>.

#### **1. Participantes ne vivant plus dans un environnement violent et où les conséquences de la violence se sont atténuées**

*France* est une femme âgée de 32 ans et mère d'un enfant. Elle bénéficie actuellement de l'aide sociale mais, dans le passé, elle a occupé un emploi dans le milieu touristique. France suit des cours en sciences sociales à l'université. Au cours de son enfance, elle a été témoin d'actes de violence entre sa mère et son conjoint, tout comme son enfant qui a aussi été une victime indirecte de violence. Depuis qu'elle a été conduite dans un centre hospitalier en milieu urbain, à la suite d'un accident d'automobile, France a décidé de ne pas retourner vivre dans sa communauté. Par ce changement d'environnement, France souhaitait mettre un terme aux abus

---

<sup>36</sup> Précisons qu'aux chapitres IV et V, nous nommons les participantes appartenant aux premier et deuxième sous-groupes celles qui s'en sortent mieux, alors que nous nommons les participantes appartenant au troisième sous-groupe comme celles qui s'en sortent moins bien.

dont elle était victime. L'échec de cette stratégie l'a conduite à rompre avec son conjoint, mais depuis, France a eu trois autres partenaires violents. Parmi ces quatre partenaires, deux sont d'origine autochtone et deux ne le sont pas. France n'a toujours eu que de brèves relations avec ses partenaires violents, relations d'une durée variant entre six mois et deux ans. Au cours de ces relations, nous observons que France a principalement vécu de la violence psychologique et physique. À l'exception d'un épisode de violence physique où l'un de ses conjoints l'a frappée, elle souligne que la plupart des actes de violence survenaient de façon récurrente. Au cours de sa première relation conjugale, elle a observé une escalade dans les formes de violence : psychologique à physique et également dans les types d'abus physiques. Fait particulièrement intéressant, France explique ses unions conjugales avec quatre partenaires violents par le développement d'un certain seuil de tolérance à la violence, seuil renforcé selon elle, par l'utilisation de ressources qui lui permettaient de reprendre de l'énergie et, par conséquent, de retourner auprès du conjoint violent. La peur de l'inconnu l'amenant à toujours fréquenter ce même type d'hommes « violents » et le défi de changer ces derniers expliquent, selon elle, son engagement dans quatre relations contraignantes. Depuis un an, France ne vit plus dans un environnement violent. Enfin, la plupart des conséquences de la violence qu'elle a vécues se sont atténuées et elle semble aujourd'hui bien et en sécurité.

*Nathalie* est une femme âgée de 36 ans et mère de trois enfants. Elle a cessé l'école après avoir complété son 3<sup>e</sup> secondaire. N'ayant jamais occupé d'emploi, Nathalie reçoit des prestations de l'aide sociale. À l'exception de ses allées et venues dans la communauté autochtone de son ex-conjoint, Nathalie a toujours habité dans la communauté où elle est née. Elle a été victime pour la première fois d'actes de violence conjugale vers l'âge de 16 ou 17 ans. L'ex-conjoint de Nathalie posa, au cours des cinq années de leur vie commune, plusieurs gestes de violence psychologique et physique. L'enfant né de cette union n'a toutefois pas été victime de violence, car Nathalie a quitté son ex-conjoint alors qu'elle était enceinte. Cette union a été dissoute il y a plus d'une quinzaine d'années. Aujourd'hui, Nathalie vit en union de fait avec un homme qui n'a jamais posé de gestes de violence envers elle et leurs deux enfants. Enfin, nous observons que les conséquences de la violence se sont grandement atténuées et, qu'en plus, de nombreux exemples de Nathalie démontrent qu'elle se sent aujourd'hui bien et en sécurité.

*Diane* est une femme âgée de 41 ans et mère d'un enfant. Elle a vécu la majorité de sa vie en communauté où elle était mère au foyer. Avant d'avoir un enfant, Diane occupait un emploi dans

le réseau de la justice. Aujourd'hui, elle complète un baccalauréat en sciences sociales à l'université et, par conséquent, elle a dû emménager dans un centre urbain. Une aide financière de son conseil de bande lui est remise sous forme de bourses d'études. Il apparaît évident que Diane n'a pas quitté sa communauté pour fuir son ex-conjoint, auteur des gestes de violence. Ce dernier a commis des actes de violence psychologique et physique envers Diane pendant six années consécutives. Au cours de ces années, la violence était constante : la violence survenait de façon régulière et récurrente. Diane a définitivement rompu avec son ex-conjoint d'origine autochtone il y a environ un an. Cependant, après cette rupture, son ex-conjoint a été l'auteur d'harcèlement psychologique. Depuis leur séparation, Diane est célibataire. Nous observons que les conséquences de la violence se sont atténuées après la rupture. De plus, elle mentionne aujourd'hui se sentir bien et en sécurité. Précisons, qu'avant de rencontrer son conjoint, Diane était une personne bien équilibrée et elle connaissait bien les ressources disponibles pour les gens vivant des difficultés, ce qui l'a aidée, selon elle, à reprendre un contrôle sur sa vie.

*Martine* est une femme âgée de 48 ans et mère de trois enfants. Née dans un centre urbain, adoptée par des parents allochtones, mariée à un conjoint non autochtone, Martine a vécu la majeure partie de sa vie hors communauté. Indépendante financièrement depuis son jeune âge, Martine travaille comme chargée de projet tout en complétant des études universitaires en sciences sociales. Notons qu'elle a grandi dans un milieu exempt de violence. Ainsi, les actes de violence psychologique et physique dont elle a été victime n'ont débuté qu'au cours de sa vie conjugale. Les abus psychologiques de son ex-mari ont duré plus d'une vingtaine d'années alors que la violence physique n'a débuté qu'au cours des cinq dernières années de leur vie commune. Martine identifie elle-même le cycle de la violence dans lequel elle vivait. Elle ajoute également que sa relation avec son ex-mari a été marquée par plusieurs ruptures. L'escalade de la violence, c'est à dire le passage de la violence psychologique à celle physique et une augmentation dans l'ampleur des gestes de violence physique ont été observés par Martine. Ses enfants ont été témoins de la violence qu'elle vivait, jusqu'au jour où son ex-mari a physiquement agressé l'un de leurs enfants. À la suite de cet événement, Martine a définitivement quitté son mari. Après leur divorce, Martine est déménagée dans un centre urbain tout près d'une communauté autochtone. Alors qu'elle résidait à cet endroit, Martine a été victime d'harcèlement psychologique de son ex-mari pendant près de trois ans. Depuis leur séparation, il y a environ dix ans, Martine a fait la rencontre d'un homme non violent, mais cette relation n'a pas duré très longtemps, compte tenu

du harcèlement de son ex-mari. Aujourd'hui, Martine mentionne bien vivre avec son passé; la plupart des conséquences de la violence s'étant atténuées elle profite pleinement de sa vie.

**Chantale** est une femme âgée de 68 ans, veuve et mère de huit enfants. Elle a toujours habité dans sa communauté. Chantale a été mère au foyer toute sa vie et, aujourd'hui, elle bénéficie d'une pension de la Sécurité de vieillesse. Chantale a cessé l'école après sa cinquième année d'études primaires. À l'exception de toutes les autres participantes, Chantale ne parle que l'innu. Elle est également la seule participante rencontrée où les actes de violence ont été commis par un de ses enfants. Cet enfant a également posé des gestes de violence envers sa propre sœur. Les actes de violence psychologique et économique caractérisent principalement les abus commis à l'endroit de Chantale. Ces formes d'abus ont débuté il y a trois ans, soit à la suite du décès du mari de Chantale. Depuis à peine deux semaines, Chantale a emménagé avec l'une de ses filles. Ce changement d'environnement a eu pour effet de mettre un terme aux abus. Malgré que Chantale souffre encore beaucoup de la violence qu'elle a vécue, plusieurs conséquences de celle-ci se sont atténuées depuis qu'elle ne vit plus dans cet environnement malsain. D'ailleurs, depuis qu'elle a déménagé des sentiments de bien-être et de sécurité se font ressentir.

**Claudia** est une femme âgée de 56 ans et mère de trois enfants. Depuis sa naissance, Claudia habite dans sa communauté. Elle n'a pas terminé son secondaire. Aujourd'hui, elle occupe un emploi en relation d'aide. Claudia a été adoptée à sa naissance et sa mère adoptive a été l'auteure de violence verbale. Lorsqu'elle a connu son père biologique vers l'âge de 15 ans, Claudia a été victime de violence sexuelle. Depuis 42 ans, Claudia partage sa vie avec le même homme. Ce dernier a, entre autres, commis des gestes de violence psychologique. Nous ne pouvons identifier, à partir du récit de Claudia, si d'autres formes de violence ont été commises par son mari, car Claudia ne veut pas relater tout ce qu'elle a vécu. Elle mentionne cependant que leurs enfants ont été témoins et victimes d'actes de violence. De plus, deux de leurs enfants ont volontairement été placés en famille d'accueil par Claudia. Depuis environ 20 ans, Claudia mentionne que les actes de violence de son mari ne font plus partie de sa réalité. La détermination de Claudia à reprendre sa vie en main l'a beaucoup aidée. D'ailleurs, elle croit que, lorsqu'on vit de la violence, il faut travailler sur soi tous les jours. Nous observons que la plupart des conséquences de la violence se sont aujourd'hui atténuées et qu'elle se sent maintenant bien et en sécurité. Nous constatons cependant qu'il est toujours difficile pour Claudia d'échanger des actes incestueux commis par son père. D'ailleurs, ceux-ci semblent être encore à l'origine de certaines de ses souffrances.

Notons qu'elle n'a pris connaissance de l'impureté de ces gestes qu'au cours d'une thérapie à laquelle elle a participé il y a plus de 15 ans.

## **2. Participantes ne vivant plus dans un environnement violent et où plusieurs conséquences de la violence persistent**

*Nicole* est une femme âgée de 46 ans, mère d'un enfant, vivant en union de fait, habitant en communauté, travaillant comme agent de prévention et ayant complété son troisième secondaire. L'enfant de Nicole a été victime d'une forme indirecte de violence (son enfant a été témoin de bagarres entre ses oncles). Notons qu'elle a non seulement vécu de la violence dans son enfance, de la part de son père et de sa mère, mais également de la part de voisins. La répétition des gestes de violence psychologique et physique commis par sa mère et son père caractérise son enfance. La violence sexuelle de son père fait également partie des expériences de violence qu'elle a connue. De plus, Nicole a été témoin de violence entre ses parents et entre ses frères. Précisons qu'à l'époque où elle a vécu de la violence, ce crime était encore très tabou dans sa communauté. Depuis le décès de ses parents, il y a plus de 30 ans, Nicole ne vit plus de violence. Cependant, il y a environ quatre ans, ont surgi des conséquences de la violence vécue dans son enfance. La plupart des conséquences de la violence se sont aujourd'hui atténuées. Par contre, un impact persiste toujours et perturbe sa vie : l'agoraphobie. Nicole mentionne travailler beaucoup sur cette conséquence de la violence. D'ailleurs, depuis peu des sentiments de bien-être et de sécurité se font ressentir chez elle.

Notons que *Danielle* a refusé de répondre aux questions de la fiche signalétique. De ce fait, très peu d'informations sociodémographiques sont connues sur elle. Nous savons seulement qu'elle est âgée de 49 ans, qu'elle a eu des enfants qui, aujourd'hui, ne vivent plus au domicile familial, qu'elle n'entretient aucune relation conjugale et qu'elle a habité 16 ans en milieu urbain avant de revenir s'établir en communauté. Au cours de sa vie, Danielle a eu deux conjoints violents : l'un était autochtone et l'autre ne l'était pas. Sa première union violente est caractérisée par des abus psychologiques, physiques et sexuels. Au cours de cette union qui a duré cinq ans, Danielle a régulièrement été victime de gestes de violence posés par son ex-conjoint. Ses enfants ont quant à eux été exposés à ce contexte de violence. Danielle a mis fin à cette relation il y a plus de 15 ans. Les gestes de violence psychologique et physique vécus au cours de sa deuxième union ont été sporadiques. Il y a eu quatre ou cinq épisodes de violence au cours des deux dernières années de

cette union qui durait depuis dix ans. L'un de ses enfants a également été victime d'abus physiques de son ex-conjoint. Danielle a mis fin à cette deuxième relation conjugale violente il y a environ un an et demi. Aujourd'hui, plusieurs conséquences de la violence perturbent toujours sa vie. Notons qu'elle est actuellement en attente de son procès et que le délai d'attente n'atténue en rien les conséquences de la violence. Cependant, Danielle travaille beaucoup sur elle et nous observons qu'elle se sent maintenant beaucoup mieux et davantage en sécurité.

### **3. Participantes vivant toujours dans un environnement violent et où plusieurs conséquences de la violence persistent**

*Caroline* est une femme âgée de 38 ans. Elle a trois enfants de deux unions différentes. Demeurant actuellement en communauté, Caroline a vécu dans différents milieux urbains au cours de sa vie adulte. Aujourd'hui, elle travaille comme aide ménagère et, antérieurement à cet emploi, elle bénéficiait de l'aide sociale. Elle a abandonné l'école en deuxième secondaire, après y avoir été contrainte par son père. Actuellement, Caroline est célibataire. Dès son jeune âge, elle a été victime de violence familiale. Les abus sexuels de son frère ont commencé alors qu'elle avait sept ans. Elle a également été victime d'attouchements sexuels de l'un de ses oncles à deux ou trois reprises et de ses tantes à une occasion. Caroline relate aussi des gestes de violence physique posés par ses parents. Étrangement, elle ne réfère pas à des situations d'abus psychologiques dans son parcours. Toutefois, à travers son récit, nous avons identifié quelques situations s'apparentant à cette forme de violence. Même encore aujourd'hui, Caroline mentionne être victime de violence familiale. Elle est actuellement témoin de la violence économique de ses frères envers leurs parents. De plus, comme elle et d'autres membres de sa famille prennent soin de ses parents, elle a inévitablement des contacts avec ses agresseurs, ce qui semble être, à nouveau, une forme de violence vécue par Caroline. De plus, au cours de sa vie adulte elle a été victime de violence conjugale. Toutefois, les types d'abus vécus dans ces relations ont très peu été décrits. À l'exception d'actes de violence économique, Caroline n'a pas identifié d'autres types de violence. Cependant, après avoir fait appel à des policiers, Caroline a mentionné que ces derniers la conduisaient dans un centre hospitalier et dans une maison d'hébergement. Ces propos nous laissent ainsi croire qu'elle a été victime, en plus de la violence économique, d'autres formes d'abus. Né de sa deuxième union, son fils a été victime d'actes de violence de son père et il a été placé par la DPJ dans une famille d'accueil. Depuis trois ans, Caroline n'a eu aucun contact avec son garçon. Les deux filles de Caroline, nées de sa première union, ont elles aussi

été placées en foyer d'accueil à plusieurs reprises par la DPJ. À la suite d'abus sexuels du frère de Caroline sur ses filles, un placement jusqu'à l'âge de 18 ans a été ordonné. Au cours de ce placement, l'une de ses filles a fait une fugue et a été assassinée. Enfin, plusieurs conséquences de la violence persistent toujours et très peu de sentiments de bien-être et de sécurité ont été relatés dans son récit. L'absence de ces sentiments s'explique, selon Caroline par le fait que plusieurs membres de sa famille n'ont jamais bénéficié d'aide et de soutien. Les contacts répétés avec ces derniers sont aussi douloureux pour elle, car rien n'est encore pardonné. Enfin, le manque de ressources dans sa communauté expliquerait aussi son *statu quo*.

**Ginette** est une femme âgée de 41 ans et mère d'un enfant. Elle vit actuellement en communauté, mais elle a déjà habité quelques années en milieu urbain. Afin d'avoir du soutien et de l'aide pour mettre un terme à sa première relation conjugale violente, Ginette a demeuré quelques années à l'extérieur de sa communauté. Aujourd'hui, elle bénéficie de l'aide sociale; dans le passé, elle a déjà occupé un emploi d'aide ménagère. Ses douleurs physiques, liées à la violence qu'elle a vécue, lui permettent difficilement de retourner sur le marché du travail, alors que la violence dont elle a été victime dans son milieu scolaire explique, en partie, son incapacité actuelle à reprendre ses études et à compléter son secondaire. Dès son enfance, Ginette a vécu de la violence psychologique, verbale et physique de ses parents et de l'une de ses sœurs. Ses frères, témoins du comportement de leur père, ont répété sur elle les mêmes gestes que ce dernier. Son ex-mari, d'origine autochtone, lui aussi auteur non seulement de violence psychologique, verbale et physique, mais également de violence sexuelle, a constamment abusé de Ginette pendant sept ans. Au cours de ces années, Ginette a posé des gestes de violence psychologique et physique envers sa fille. À la suite de son mariage, Ginette a noté une escalade de la violence et a eu l'impression d'être devenue la « possession » de son mari. Elle vit maintenant en union de fait avec un homme allochtone, et elle est toujours victime de violence verbale. Bien qu'elle souligne aujourd'hui se sentir mieux et plus en sécurité, plusieurs conséquences de la violence persistent toujours.

### **Conclusion**

Il aurait été possible de constituer des sous-groupes à partir de critères différents de ceux que nous avons choisis. Cependant, en vue de répondre à notre principal objectif (analyser et comparer les effets perçus des ressources auxquelles les femmes innues victimes de violence

familiale ont eu recours sur la dynamique de la violence et sur ses conséquences ainsi que sur leurs sentiments de bien-être et de sécurité), la présentation des participantes telle que précédemment élaborée nous semblait logique, voire essentielle.

Parmi les tendances générales qui ressortent des trois sous-groupes issus de nos analyses, les données sociodémographiques telles que l'âge, l'état matrimonial et le nombre d'enfants ne permettent pas de faire des distinctions entre les sous-groupes. Par contre, le niveau de scolarité des participantes du premier sous-groupe nous apparaît comme étant nettement supérieur à celui des participantes des autres sous-groupes. De plus, c'est uniquement dans le premier sous-groupe que nous retrouvons des participantes demeurant hors communauté. Coïncidence ou non, les participantes terminant actuellement des études universitaires sont aussi celles demeurant hors communauté. En plus, le statut actuel des victimes, c'est-à-dire actif (à l'emploi ou aux études) ou inactif (bénéficiant de l'aide sociale ou de pension de la Sécurité de vieillesse) tend à démontrer que la plupart des participantes du premier sous-groupe sont actives au plan occupationnel, alors que seule une victime de chacun du deuxième et du troisième sous-groupe occupe un emploi.

À partir du profil de victimisation, il nous est apparu évident que la plupart des participantes du premier sous-groupe n'ont pas été violentées dans leur enfance. Or, dans le troisième sous-groupe, les deux victimes ont vécu dans un environnement contraignant dans leur jeunesse et dans leur vie adulte. Du côté des types de violence vécus par les victimes du premier sous-groupe, seule une participante, en l'occurrence Claudia, a subi de la violence sexuelle. Comparativement, les victimes du deuxième et du troisième sous-groupe ont toutes subi ce type de violence. Finalement, de façon distincte, les victimes du troisième sous-groupe ont vécu de la violence de plusieurs membres de leur famille. Certaines femmes du premier et du deuxième sous-groupe ont elle aussi vécu des actes de violence de divers agresseurs, mais jamais dans les mêmes proportions que celles du troisième sous-groupe. Enfin, les victimes du troisième sous-groupe sont celles qui nous semblent avoir vécu le plus d'années dans un environnement contraignant. D'ailleurs, ces victimes vivent toujours de la violence.



## CHAPITRE IV

### EXPÉRIENCE DE LA VIOLENCE : TYPES, CONSÉQUENCES, CONTEXTE ET STRATÉGIES/RÉACTIONS INTRARELATIONNELLES

Une analyse des effets des ressources implique une description des participantes et de leur expérience de la violence. Évidemment, les particularités énoncées au chapitre III, sur chacune des participantes et sur leur parcours, peuvent nous aider à analyser et à comprendre l'expérience de la violence telle que vécue. Cependant, dans le présent chapitre, nous décrivons plus en détail cette expérience de la violence à partir de quatre catégories conceptuelles tirées de nos analyses. Ainsi, sont mis en relief la description de la violence, ses conséquences et son contexte ainsi que les stratégies intrarelationnelles<sup>37</sup> développées par les victimes. L'analyse de cette expérience permettra de mieux identifier et de comparer les effets perçus des ressources auxquelles les participantes ont eu recours sur la dynamique de la violence et ses conséquences ainsi que sur leurs sentiments de bien-être et de sécurité.

#### 4.1. Temporalité de la violence

L'analyse des récits permet de constater qu'il existe deux réalités principales en ce qui concerne la temporalité de cette expérience de la violence. Certaines femmes ont vécu de la violence à l'enfance et pendant leur vie adulte, d'autres en ont vécu qu'au cours de leur vie adulte. Une seule participante, Nicole, a connu des expériences de violence uniquement au cours de son enfance.

##### 4.1.1. L'expérience de violence connue à l'enfance et à la vie adulte

La présente section rend compte d'expériences de violence vécues au cours de l'enfance et de la vie adulte par quatre participantes : France, Claudia, Caroline et Ginette.

Deux participantes ont fourni peu de détails sur les types de violence vécus durant leur enfance. Le fait d'avoir été victime d'une forme de violence indirecte peut conduire à passer sous silence son vécu comme dans l'exemple de France : « *Mais c'est pas moi qui étais victime de violence à*

<sup>37</sup> La terminologie « stratégies/réactions intrarelationnelles » inclue l'ensemble des actions initiées par la personne victime de violence qui se produisent dans le cadre de la relation et qui visent à répondre à un ensemble de besoins.

*ce moment-là, mais j'étais dans un milieu où qui en avait* ». La remémoration d'actes de violence peut quant à elle être douloureuse et limiter la capacité à en parler. *« J'ai de la difficulté à parler de ça, rapporte Claudia, parce que je reviens dans mon passé et là, j'ai de la difficulté à revoir ce que j'avais vécu avec mon père »*. Par ailleurs, il n'a pas été possible de statuer de la fréquence et de la durée des abus vécus par les participantes au cours de leur enfance puisque leurs expériences sont trop différentes. Caroline, par exemple, a été victime d'attouchements sexuels de façon sporadique et sur une longue période de son enfance : **« Puis ces attouchements-là, ça remonte à quand? Quand j'avais sept ans. À partir de sept ans jusqu'à l'âge de 13 ans et demi »**. Claudia n'indique aucun détail autre que l'identification et la description des gestes contraignants posés par son père : *« Mais à un moment donné, il y a eu des attouchements [...] Mais ce qu'il m'a montré aussi, c'est surtout le pénis d'un gars »*.

Comme le démontent les extraits précédant, les abus sexuels caractérisent le parcours de certaines femmes, en l'occurrence Caroline et Claudia. Les actes de contrôle sont également très présents dans le parcours des femmes rencontrées et ils peuvent, entre autres, s'exprimer par des abus de pouvoir physique :

**Comment vous avez vécu ça de devoir abandonner l'école?** J'ai regretté ça. J'aimais beaucoup ça, l'école. C'est mon père qui m'a sortie de là. Il ne voulait pas que je retourne là tout le temps. Il m'a sortie de là à coups de fouet devant tout le monde. C'est la dernière fois que je me rappelle. Je ne suis jamais retournée à l'école. Il nous a tout le temps montés dans le bois après. **Caroline.**

Les menaces proférées par des personnes en autorité sont une autre forme de contrôle vécue par la plupart des participantes au cours de leur enfance. Claudia relate ce type de comportement chez sa mère : *« Claudia, si tu n'écoutes pas, tu vas retourner avec ton père »*. Le dénigrement est représenté dans le discours de Ginette. Ce comportement violent a pour effet d'abaisser sa valeur morale et sa dignité :

Mon père était violent verbalement. J'ai toujours eu des problèmes de poids puis lui, par exemple, quand je voulais un morceau de linge, il me disait : *« choisis pas du linge trop beau, choisis du linge qui te fait. Toi, à la grosseur que t'as »*. Je me suis toujours sentie écrasée, dénigrée. **Ginette.**

Règle générale, la violence vécue au cours de l'enfance est le fait de plusieurs agresseurs comme le rapporte Caroline : *« J'ai été abusée, moi, par mes frères, même ma famille, mes oncles, mes*

*tantes.* ». Non seulement les participantes ont vécu de la violence intrafamiliale dans leur enfance, mais également de la violence extrafamiliale. Notamment, Ginette a été victime de violence dans son institution scolaire :

On me traitait de toutes sortes de noms : « mademoiselle la princesse, madame qui se prend pour une autre », parce que j'avais du beau linge sur le dos au point que je n'aimais pas le linge que j'avais sur le dos. Parce que ça m'occasionnait des problèmes à l'école. On me battait constamment. Les jeunes me jalousaient et souvent je pleurais en revenant et là on m'entendait pas, on ne m'écoutait pas. On me disait : « Va te calmer avant, tu rentreras après ».

Ces femmes, France, Claudia, Caroline et Ginette ont également été victimes d'actes de violence au cours de leur vie adulte. Ces gestes de violence sont le fait d'au moins deux agresseurs sauf pour Claudia chez qui ce constat ne s'observe pas.

Tous les témoignages des personnes de ce groupe incluent de la violence verbale bien que le sens donné à cette notion varie selon les participantes. Claudia associe l'intonation des échanges entre les protagonistes à de la violence verbale : « *Il était violent, mais verbalement pas physiquement. [...] C'est comme je disais, je criais. Mon mari, c'était la même chose, il donnait des coups de poing sur la table* ». France mentionne les comportements dénigrants : « *Avec mon premier conjoint, la violence verbale [...], ça a commencé avec des excès de colère ou de la violence verbale, mais cruauté mentale là, du dénigrement de ma personne. Ben des insultes là, pour te rabaisser là* ». Le concept de dénigrement ou de paroles dévalorisantes est rapporté dans le récit de Ginette en étant nommé « violence psychologique » :

Un moment donné, il (père) était choqué après moi. Il me disait : « t'es bonne à rien, c'est pas grand-chose que je te demande. T'es même pas capable de faire ça tellement que tu es bonne à rien.

Ma sœur me traitait tout le temps de noms : « Moi le monde qui n'ont pas de scolarité, c'est des pas bons. C'est des vaches! »

Il (ex-mari) cherchait tout le temps à me ridiculiser devant le monde.

Mais parce que j'aime cet homme-là (conjoint actuel) j'ai accepté le fait qu'il me dénigre, le fait qu'il m'écrase. J'ai accepté ça pour ne pas le perdre. Parce qu'aujourd'hui je n'en ai pas de coups de poing, mais de la violence psychologique.

Les actes de contrôle et de domination témoignent aussi d'agressions vécues par les participantes. Par exemple, Ginette s'exprime sur l'adoption de ces comportements par son père et son ex-mari :

Il (père) nous obligeait à vendre pour lui.

Tout était menaçant pour lui (ex-mari). Là je n'avais pas besoin de sortir et je n'avais pas besoin de vêtements. Pour lui à quoi ça allait servir des vêtements, je ne sortais pas, c'était du gaspillage.

Même mes téléphones étaient surveillés. Il (ex-mari) surveillait tout : « Pourquoi tu lui as dit cela. Qu'est-ce que tu as dit pour qu'elle te réponde cela ? » Il ne fallait pas que j'oublie un détail. Oublier un détail, c'était assez pour qu'on me batte. C'était à ce point-là.

Le fait pour une victime d'être en contact avec des personnes qui l'ont agressée dans son enfance semble à nouveau être l'expression d'une forme de victimisation. Caroline vit des difficultés lorsqu'elle rencontre ses agresseurs : *« Aujourd'hui encore, il m'a parlé. Je suis toujours bloquée à chaque fois que je le vois, j'ai de la misère avec la communication. »*

La violence physique a été abordée par la majorité des participantes de ce groupe. Le détail de ce type d'agression n'est cependant pas toujours exprimé ouvertement par les femmes. Par exemple, Claudia fait référence à de la violence physique dans son récit, mais maintient ne jamais avoir vécu ce type d'abus. Il semble plutôt s'agir d'une attitude d'occultation; nous sentions qu'elle ne voulait pas en parler : *« J'ai encore beaucoup, beaucoup je ne veux pas dire tout ce que j'ai vécu parce qu'on ne finirait plus »*. D'autres, comme Ginette, témoignent facilement de la violence physique subie : *« J'avais peur de lui parce que il me battait déjà tout le temps. À coups de poing, à coups de pied, il me tirait par les cheveux »*. Les actes de violence physique peuvent aussi s'inscrire dans une escalade de la violence, et ce, comme le relate France : *« Avant que ça n'en vienne aux (coups) je pourrais dire he! Six mois, après ça là, ça commence à être des poussées et du serrage de bras, pis après une année là, de bardassage si je pourrais dire là, il y a eut un coup »*.

Enfin, parmi les types de violence vécue à l'âge adulte, une seule participante, en l'occurrence Ginette, a été abusée sexuellement au cours de cette période :

Lui, en plus, il me violait constamment [...] surtout dans mon sommeil. J'ai un sommeil très dur. Le matin en me levant, je le savais qu'il m'avait pénétrée, qu'il était venu sur moi et il ne m'avait même pas essuyée, rien! J'avais beau lui dire : « qu'est-ce que t'as fait là? T'as pas encore fait ça? » et il me répondait : « ouan, pis? Tu dormais, je ne voulais pas te déranger! »

Du côté de la durée et de la fréquence des actes de violence subis par les participantes, tout porte à croire qu'elles sont constamment victimes d'actes de violence : « *Un problème de consommation d'alcool, l'excès, pis c'était à chaque brosse, donc à chaque fin de semaine. France* ».

Avant de conclure sur cette section, il est intéressant de souligner que deux participantes ont fait un lien entre les abus vécus au cours de leur enfance et ceux survenus plus tard au cours de leur vie adulte. Autant pour Claudia que pour Ginette, une attitude de résignation relie ces deux périodes de leur vie :

On aurait dit que je ne trouvais pas le moyen de, je ne pouvais pas trouver l'amour que je cherchais. L'amour inconditionnel comme on dit. Parce que tout ce que j'avais vécu avec mon père et avec mon conjoint. On m'a trompée et on m'a agressée aussi. Ce n'était pas de l'amour inconditionnel, c'est comme si c'était une obligation, disons. Une obligation d'avoir quelqu'un dans la vie. Une obligation pour moi de sortir avec un gars. Mais là je vis encore avec mon mari. Mais maintenant c'est moins pire, on peut se dire les vraies choses maintenant. *Claudia*.

Ça a toujours été de même dans ma vie, tout le temps, tout le temps. J'ai jamais été entendue. Au moins lui il m'écoutait. Le peu que je pouvais lui dire, il pleurait en plus, il s'agenouillait et criait qu'il avait eu tort. Ça venait effacer les coups de poing que j'avais eus. Mais à un moment donné ça ne passait plus. *Ginette*.

#### 4.1.2. L'expérience de violence connue au cours de la vie adulte

Nathalie, Diane, Martine, Chantale et Danielle ont vécu des actes de violence au cours de leur vie adulte et non dans l'enfance. La manifestation de la violence par des actes de contrôle et de domination rallie ces cinq participantes. Dès lors, ces femmes ont vu leurs rapports sociaux, leur environnement, leur apparence ou encore leurs activités limités par leur agresseur. Chacune d'entre elles témoigne d'au moins une forme de contrôle dans son récit d'expériences. Même si certaines participantes racontent très sommairement la violence vécue parce que les souvenirs associés à cette époque demeurent douloureux, il n'en demeure pas moins que l'expression de cette forme de violence est très palpable dans leur discours. Notamment Nathalie mentionne qu' : « *Il était jaloux, il voulait pas que je regarde par la fenêtre, je trouvais ça difficile, il fallait que je me sauve* ». Pour d'autres participantes, les actes de domination et de contrôle commis par leur agresseur ont clairement été reconnus, même que certaines, comme Diane, décrivent de façon plutôt détaillée ces comportements :

Moi, je l'ai vu dans ses paroles que c'était une question de contrôle qui voulait avoir sur moé, là. Pis il me disait: « C'est pas toé qui va décider de ce que je vais faire de ma vie, t'as fini de me dire qu'est-ce que je vais faire. Pis c'est la dernière fois que tu vas m'avoir dit que t'sais, ce que t'aimais pas de moi ». Pis tout ça, t'sais! Pendant que ça arrivait ça, qui me menaçait avec le couteau là, il me disait toute ça ces paroles là, pis tout d'un coup il s'est reviré de bord, il a pris son couteau, il a commencé à varger sur les armoires de cuisine.

La violence économique, bien que moins présente, est aussi exprimée telle une forme de contrôle et d'exercice d'un pouvoir. Chantale rapporte : « *Du côté des finances aussi, mon argent, c'était plus elle qui dirigeait mon argent et non moi [...] C'est ça, sa devise, c'était : « c'est moi la patronne, là ».* Elle ne le disait pas tout haut, mais ça démontrait ça ».

Les exemples de dénigrement présentés par Martine et Danielle démontrent que la violence verbale fait aussi partie des formes de victimisation vécues par les participantes : « *Ça a commencé avec de la violence verbale. Oui, oui : « tu es poche, tu es niaiseuse, tu es bonne à rien, tu es idiote. Martine. » « Il m'a traitée de salope, pis de noms, personne va t'aimer, tsé abaisser une femme là. Personne va t'aimer, té pas belle, t'as plusieurs enfants. Danielle. »*

Des abus physiques ont été vécus par quatre des cinq participantes de ce corpus. L'escalade de la violence est démontrée dans la description de Martine :

Au début, ça a commencé comme mettons tu prends une affaire et tu la garroches. C'était des affaires auxquelles je tenais beaucoup, comme une photo, disons. Une photo de mon enfance, de mon passé. À un moment l'escalade a été fulgurante, il a commencé à me tasser, à déchirer mon linge. Jusqu'à ce qu'il me touche. À un moment donné un tassage puis une taloche. Puis à un moment donné avec des poings.

Des exemples très concrets de violence psychologique sont relevés dans le récit de Danielle :

Pi he c'est quoi l'autre, violence physique. C'est des coups de poing au ventre, des coups au, tsé tu prends la femme tu secoues là, plusieurs fois en 5 ans. Ben là lui (2<sup>e</sup> conjoint), un peu physique, tsé la dernière fois il m'a cassé le bras, avant qu'on se laisse.

La violence physique peut également être la conséquence, dans certains cas, de menaces qui se sont concrétisées. Par exemple, les menaces de mort pesant sur Diane ont pris la voie d'une réelle

tentative de meurtre : « *À la Saint-Valentin, quand il a essayé de me poignarder quand on était chez nous là* ».

De façon distincte, des actes de violence sexuelle ont été subis par au moins une participante :

La violence sexuelle, c'est plutôt quand je voulais pas faire l'amour il me forçait quasiment. Tsé, quand tu veux pas faire l'amour, c'est pas du respect. Violence sexuelle, c'était arrivé une fois sans mon consentement, il m'a photographié toute nue. Pour moi c'est une violence sexuelle, c'est des choses que je n'accepte pas, en tant que femme, j'ai accepté, mais, j'acceptais pas, mais je pardonnais aussitôt.  
**Danielle.**

Du côté de la fréquence des actes de violence, nous constatons que la plupart des victimes d'abus au cours de leur vie adulte ont été contraintes à vivre dans un environnement où les épisodes de violence survenaient de façon régulière et répétée. Danielle souligne cependant qu'au cours de sa relation avec son deuxième conjoint, les gestes de violence sont survenus de façon plutôt sporadique : « *Pi avec moi ça arrivé quatre-cinq fois en l'espace de 10 ans, en un an ou en deux ans* ».

Deux participantes de ce groupe ont vécu de la violence après la rupture de leur union conjugale :

J'étais pu avec, il a recommencé à appeler pis tout ça, pis là je prenais en note, les fois où il appelait. Pis je m'étais dit : « Je vais appeler, je vais porter plainte pis cette fois-citte je vais tenir mon bout! » Pis ce qui est arrivé, c'est que au printemps, en février 2005, là il est venu cogner à la maison, j'ai jamais ouvert la porte, puis là chose, il m'a, je va te dire, il me traitait de toutes sortes de noms dans le bloc là, dont son insulte préférée : « salope ». **Diane.**

Cette violence vécue après la rupture est nommée harcèlement psychologique par Martine :

**Quand vous dites que c'est du harcèlement, pouvez-vous m'expliquer?** Dans le sens qu'il veut prendre un loyer juste à côté de chez moi, il veut toujours prendre contact avec moi, il vient me voir chez moi. Un moment donné, je n'ai plus de téléphone, alors il vient voir ce qui se passe chez moi. Il va venir voir par la fenêtre. [...]. Il va toujours s'informer d'où je suis, de ce que je fais, avec quels amis.

Martine considère que l'enlèvement de son fils par son ex-mari, survenu après leur divorce, est un acte de violence : « *Et il a même enlevé mon fils. C'est de la violence je trouve enlever et j'avais la garde légale* ».

#### 4.1.3. L'expérience de violence connue au cours de l'enfance

Une seule personne, Nicole, parmi l'ensemble des participantes a vécu de la violence durant son enfance et non pendant sa vie adulte. Elle apporte peu de détails quant aux types de violence qu'elle a vécus, ce qui ne l'empêche pas de préciser que le souvenir de ces victimisations demeure douloureux : « *Quin c'est toute ça, tsé ça me fait de quoi encore en parler aujourd'hui* ». Il importe d'indiquer que les formes de violence relatées par Nicole sont à la fois des formes dont elle a été témoin et des formes qu'elle a directement subies. Par exemple, elle mentionne avoir été témoin à plusieurs reprises de violence entre ses frères et également entre son père et sa mère : « *J'en ai tellement vu quand j'étais jeune, ça se battait entre eux autres.* » Les violences qu'elle a subies directement ont été commises par ses parents, mère et père, mais aussi par ses voisins. La violence émanant de sa mère apparaît avoir pris une forme plus psychologique que physique. Ainsi, l'intimidation et les accusations indues de sa mère ont marqué son enfance : « *Ma mère me disait pourquoi tu pleures, tu pleures pour rien. Après ça a me disait c'est pas bon ça de pleurer pour rien. C'est qui que je veux tuer* ». Son père manifestait une violence physique prenant à la fois la forme de coups, mais aussi celle d'une violence sexuelle : « *Je recevais des bons coups de ceinture. J'ai connu l'inceste aussi quand j'étais jeune* ». Enfin, le caractère répétitif de la violence qu'elle a vécue est apparent dans son discours : « *Tsé tabarnouche, c'est ça y'en a tellement eu de violence quand j'étais jeune [...] Moi c'est arrivé fréquemment, surtout quand il était en état d'ébriété* ».

#### Synthèse

L'expérience de violence décrite par les participantes se caractérise principalement par des actes de contrôle, de domination et de dénigrement. Cela rejoint les types de violence rapportés par les femmes de l'étude de Ouellet, Lindsay, Clément et Beaudoin (1996). Les témoignages relativement à la violence physique vécue confirment les résultats de Green (1996) à l'effet que ce type d'abus a souvent pour but d'infliger des blessures, des souffrances et des peurs aux victimes. Par contre, les participantes ont verbalisé plus au sujet de la violence sexuelle qu'elles ont vécue que ce qui était attendu selon les résultats des travaux de Lachapelle et Forest (2000) qui mentionnaient que les victimes reconnaissent ou n'admettent que très rarement ce type de violence. Les gestes de violence subis par les participantes ont souvent été commis par plus d'une personne. Nous observons même, dans certains récits, que la violence vécue a été le fait de membres de la famille (incluant les conjoints) et d'agresseurs extérieurs au noyau familial. La



durée et la fréquence des comportements violents subis est difficile à identifier et surtout à généraliser. Il semble cependant que ces agressions ne soient généralement pas le fait d'événements isolés. Ce constat va dans le même sens que les résultats obtenus par McGilivray et Comaskey (1999).

Il semble se dégager des profils de victimisation, que les participantes du troisième sous-groupe « victime de violence exclusivement dans l'enfance » ont vécu plusieurs années dans un environnement contraignant et ont subi de la violence de la part de nombreux agresseurs dont certains étaient des membres de leur famille. Les participantes du premier et du deuxième sous-groupe « victimes de violence pendant l'enfance et au cours de la vie adulte » et « victimes de violence uniquement au cours de la vie adulte » ont vécu de la violence sexuelle. Certaines données du profil de victimisation pourraient conditionner les ressources utilisées et leurs effets puisque certains éléments de ces expériences de violence permettent de distinguer les trois sous-groupes constitués au chapitre III : 1) Participantes ne vivant plus dans un environnement violent et où les conséquences de la violence se sont atténuées, 2) participantes ne vivant plus dans un environnement violent et où plusieurs conséquences de la violence persistent, 3) participantes vivant toujours dans un environnement violent et où plusieurs conséquences de la violence persistent.

Enfin, à partir des trois temporalités de la violence précédemment présentées (1- victimes de violence pendant l'enfance et au cours de la vie adulte, 2- victimes de violence uniquement au cours de la vie adulte, 3- victime de violence exclusivement dans son enfance), nous observons, à partir de leur profil de victimisation, que les participantes du troisième sous-groupe, comparativement à celles du premier et du deuxième sous-groupe, ont vécu plusieurs années dans un environnement contraignant – au cours de leur enfance et au cours de leur vie adulte - et elles ont subi de la violence de la part de nombreux agresseurs dont certains étaient des membres de leur famille. Rappelons-le, la plupart des victimes appartenant au premier sous-groupe n'ont pas vécu de violence dans leur enfance. Enfin, nous observons que toutes les victimes du deuxième et du troisième sous-groupe ont vécu de la violence sexuelle. Ainsi, on peut croire que certaines données du profil de victimisation conditionnent les ressources utilisées et leurs effets puisque certains éléments de cette expérience de violence permettent de distinguer les trois sous-groupes constitués au chapitre III.

## 4.2. Conséquences de la violence

Cette section a pour objectif de présenter la nature et la diversité des conséquences vécues par les femmes rencontrées. Deux principaux thèmes se dégagent; soit que les conséquences de la violence vécues par les participantes apparaissent comme étant toujours présentes ou qu'elles se sont atténuées.

### 4.2.1. La persistance de certaines conséquences

Malgré toutes les stratégies intrarelationnelles et extrarelationnelles développées par les participantes que nous verrons ci-dessous, des conséquences de la violence perturbent toujours leur qualité de vie. Parmi celles-ci, certaines répercussions sont indéniablement associées à la violence vécue dans l'enfance et d'autres à la violence subie au cours de la vie adulte. Parmi les victimes qui ont vécu dans un environnement contraignant pendant leur enfance, seulement une participante, France, ne fait pas mention de répercussions de la violence vécue au cours de cette première période de sa vie; ce qui ne veut pas dire qu'elle n'a pas souffert de cette violence. La principale conséquence de la violence vécue au cours de l'enfance qui tend à persister pendant plusieurs années est l'atteinte à l'estime de soi. C'est notamment ce que vit Ginette qui a été beaucoup dénigrée dans son enfance : « *Bref, jusqu'à encore aujourd'hui, ça m'a suivi d'être complexée* ». Les souffrances vécues par les femmes violentées peuvent aussi neutraliser tous leurs efforts pour se sentir mieux et en sécurité. Comme le souligne Ginette, à la suite d'actes de violence d'élèves de l'institution scolaire fréquentée, tout effort pour reprendre ses études ont échoué : « *J'ai souvent réessayé de retourner à l'école parce que j'en suis sortie très jeune, mais j'ai tellement souffert à l'école qu'encore aujourd'hui, en tant qu'adulte, je ne suis pas capable. Je sens comme une panique dans une classe* ». L'apparition de nombreuses phobies s'ajoute aux répercussions de la violence vécue dans l'enfance, et ce, particulièrement chez Nicole. Cette conséquence vient souvent limiter la capacité des femmes à se sentir bien et en sécurité :

Mais la première année que ça commencé tout ça, ça commencé par des peurs, je savais pas ce que j'avais, j'avais peur, peur de sortir de chez moi. On dirait tout ça là, tout ce que tu gardes dans ta tête c'est sur un jour t'en as trop, t'en as trop en dedans pi on dirait tout ça sa explose. Pi moi ça commencé par ça, par avoir des peurs, je savais pas ce que j'avais, pour moi c'était une maladie inconnue là agoraphobe, des fois que mon cœur y me battait vite vite vite, je me sentais pas bien, même chez moi je me sentais insécure. [...] C'est sûr, j'ai mon permis de conduire, mais pour le moment c'est pas moi qui chauffe mon auto.

Des répercussions directement associées aux types d'abus, en l'occurrence, les abus sexuels sont constatées parmi ces participantes qui ont vécu de la violence au cours de leur enfance. Claudia qui a été victime d'abus sexuels intrafamiliaux il y a plus de 40 ans, exprime ne pas avoir retrouvé sa dignité de femme : « *On dirait que je n'ai pas vraiment pas encore pardonné. J'ai beaucoup de misère à voir une liberté comme femme. Ma dignité de femme, où elle est rendue? J'ai de la difficulté à m'identifier là-dedans* ». Dans l'exemple de Nicole, l'identité de l'auteur des abus sexuels semble jouer un rôle dans la capacité à reprendre un contrôle sur sa vie :

C'est pas évident de passer par là là tsé, c'est sûr que c'est plus dur aussi dans ce que je vivais. Je me disais des fois câline ça aurait été moins difficile si quelqu'un d'autre m'aurait fait ça que par ton propre père. Peut-être j'aurais passé plus vite avec ça. Mais c'est ça, comment ça te fait mal de ça.

La violence vécue dans l'enfance a d'importantes répercussions sur le cheminement personnel des femmes. Diverses conséquences de la violence persistent aussi chez les victimes au cours de leur vie adulte. Martine vit de l'anxiété : « *Même encore aujourd'hui, je suis toujours en double. Ça fait 10 ans pourtant que je vis seule et je vis en double.* ». Danielle est encore angoisée et inquiète, ce qui la conduit à limiter ses déplacements : « *Mais tsé me promener tout seule dans la rue, faut que ce soit dans le jour, j'aime mieux marcher toute seule dans la rue dans le jour que marcher là. Des petites peurs de même, j'en ai encore un peu, moins qu'avant, avant je sortais pas* ». Pour d'autres, le manque de confiance affecte toujours leur relation avec autrui : « *Je suis méfiante hen, je suis une femme méfiante peut-être parce que j'ai vécu des affaires de même, des affaires que les hommes là, c'est peut-être pour ça je suis méfiante. [...] Je suis très méfiante envers les personnes que je ne connais pas. Danielle.* ». Cette dernière exprime aussi de la rancune envers les hommes : « *Des fois j'haïs les hommes à mourir. Je les regarde pis je me dis sont tous pareils tsé* ».

De façon distincte, l'inconfort devant des scènes de violence a été souligné que par France : « *Encore aujourd'hui là, quand que je vois de la violence, quand que je vois du monde s'engueuler ou se chicaner, ou que je sais que ça va en venir aux coups, ça m'amène un malaise ça* ».

En fait, la perte d'estime de soi est la principale conséquence de la violence vécue avec laquelle les femmes vivent pendant une période relativement importante. Des victimes réclament d'ailleurs

avoir besoin d'aide pour retrouver de l'estime et de la confiance en soi : « *Travailler surtout sur mon estime de soi, confiance. C'est ça, j'ai de la misère. Mes peurs, j'en ai beaucoup. Danielle* ».

#### 4.2.2. L'atténuation de certaines conséquences

L'analyse des récits d'expériences permet de constater que plusieurs conséquences de la violence se sont atténuées. Le temps semble être le principal facteur d'atténuation : « *Le mal s'estompe avec le temps. Moi, je pense que le temps joue pour beaucoup là, dans toutes ces résolutions-là, là, de conflits pis de blessures là. France* ». Comme nous le verrons plus en détails dans le chapitre suivant, le recours aux ressources, facteur d'atténuation également très important, tempérerait, selon Diane, certaines conséquences de la violence :

Juste le fait d'en parler, ben au moins ça me, je sentais que la boule là, l'angoisse, la peur, la peine, il y en avait moins, t'sais, elle était toujours là, mais elle était moins lourde. Pis c'était ça là, t'sais c'était surtout j'avais l'impression d'être en état de choc là, j'avais mal partout, pis t'sais j'étais, j'étais en état de choc pis ça me faisait du bien de parler.

Précisons qu'à partir des analyses sur les conséquences de la violence qui se sont atténuées, trois sous-groupes ont été constitués. Ainsi, nous retrouvons des effets sur les sentiments, sur les difficultés socioéconomiques et sur l'état de santé physique.

##### 4.2.2.1. Conséquences de la violence sur la santé mentale

Même si aujourd'hui plusieurs conséquences de la violence sur la santé mentale se sont atténuées, des répercussions ont entaché la vie des participantes pendant plusieurs semaines, mois, voire plusieurs années. France, mentionne avoir souffert de la violence de son ex-conjoint pendant des mois : « *Ben moé, j'ai eu comme je te disais, comme j'étais blessée, pis un peu déstabilisée pis même après le coup là, je reste comme plusieurs semaines pis peut-être même plusieurs mois, à traîner ça en dedans là, le mal reste là, tout arrête* ». Un extrait du récit de Ginette démontre que des sentiments de peur peuvent perdurer pendant des années :

Ça fait je pense deux ans que cette peur-là m'a lâchée et mon conjoint actuel, ça fait longtemps – depuis 1989 que je suis avec lui – et ça fait juste deux ans que je n'ai pas peur de mon premier conjoint. Quand il fallait qu'on vienne ici j'avais tout le temps très peur de le rencontrer. Je suis restée avec cette peur-là comme s'il avait encore du

pouvoir sur ma vie. Ça m'a suivi pendant des années. C'est récent que je n'ai plus ça. Pendant des années, ça me revenait tout le temps.

Il est impossible d'identifier la persistance dans le temps de toutes les répercussions de la violence; l'analyse des récits permet tout de même de mentionner que la plupart des conséquences de la violence tendent à disparaître :

Je me sentais toute petite avec lui, je me sentais comme si je ne pouvais pas prendre ma place quand j'étais avec lui. Je me sentais étouffée avec lui. Aujourd'hui, je peux me promener. Je suis bien aujourd'hui et si j'aurais restée avec lui, je n'aurais pas pu rencontrer personne. Je peux parler avec tout le monde, je suis contente. *Nathalie.*

Parmi les conséquences identifiées, plusieurs participantes ont fait référence à des sentiments de culpabilité. Diane a émis ce sentiment, notamment à la suite d'actes de violence physique manifestés par son ex-conjoint en présence de sa belle-mère :

Pis ça me faisait plus mal que de m'être fait tapocher là, pis tout ça là, m'être fait battre, de voir qu'elle ait été témoin de ça là, t'sais à l'âge qu'elle avait pis tout ça, pis en plus elle était malade. Pis je me sentais comme coupable là, par rapport à ça, qu'elle ait été comme témoin de ça là t'sais, j'aurais aimé ça qu'a, qu'a voit pas ça.

La plupart des participantes expriment aussi avoir perdu de l'estime de soi et de la confiance en elle :

Mon père, il voulait me démolir; peut-être pas intentionnellement, mais c'est ça qu'il faisait pareil. Je ne pouvais pas avancer avec lui dans mon existence. C'était difficile de mettre un pied devant l'autre. Il me bloquait tout le temps en me disant que j'étais pas bonne. Jamais il ne m'a encouragée, au contraire. Il m'a tout le temps dénigrée. *Ginette.*

Ce type de conséquences découle souvent de la violence sexuelle. D'ailleurs, à la suite de tels événements, Ginette se sentait : « *Salie, pas respectée. Comme si j'étais un sac à vidanges. Comme quelqu'un qui est là pour assouvir les besoins d'un autre. Moi je n'ai pas à avoir aucun besoin, je suis là juste pour assouvir ses besoins. Je me sentais comme si j'étais là juste pour quand monsieur avait besoin* ».

L'isolement est une autre conséquence occupant une place centrale dans le récit des femmes. Ce sentiment peut même conduire des participantes à se sentir emprisonnées comme dans l'exemple de Diane : « *Comme je pouvais être pognée quand j'étais avec lui pis tout ça pis avoir l'impression d'être en prison, t'sais pourtant je suis pas en prison* ». Cette participante exprime

aussi l'isolement par la limitation des rapports sociaux : « *C'était rendu que je m'empêchais là d'aller voir les gens là, les amis, ma famille, je cachais aussi, je cachais ce que je vivais.* » Caroline décrit quant à elle la limitation des déplacements et des activités : « *Ce n'est pas facile, après avoir subi de la violence, de te remettre de ça. C'était ça mon problème beaucoup, je m'isolais. En dernier, je ne voulais plus sortir. Une vraie maladie. Je ne voulais plus sortir mes enfants. J'avais peur qu'on leur fasse des abus aussi.* »

De plus, des sentiments de perte d'identité peuvent découler de la violence vécue comme l'exprime Nicole : « *Moi, dans le temps j'étais là, juste pour dire Nicole est vivante, pas plus. [...]* *Quin on dirait moi j'avais quitté ma vie tout ce qui m'entoure* ». Dans le même sens, Claudia relate : « *J'ai toujours été dans l'abandon des choses. J'ai tellement été abandonnée* ».

En terminant, précisons que l'expression de tels sentiments laisse croire que la reprise d'un contrôle sur sa vie peut être une démarche particulièrement difficile.

#### **4.2.2.2. Les difficultés socioéconomiques comme conséquences de la violence**

L'une des principales conséquences que nous caractérisons de socioéconomiques est la dépendance. Le cas de Caroline illustre que la dépendance à l'alcool et/ou à la drogue peut découler de la violence vécue dans l'enfance. « - **Qu'est-ce qui vous a amenée à consommer?** *Mes manques d'affection qu'un enfant aurait dû avoir à la maison. Chez nous, c'était dysfonctionnel. La violence a toujours été là* ». La problématique de consommation peut également être en lien avec les abus connus tout au cours de sa vie. Par exemple, Martine, victime de violence qu'au cours de sa vie adulte, mentionne : « *Aujourd'hui, quand je fais l'analyse de ça, quand j'y pense, je crois que c'est la violence conjugale qui m'a amenée à la consommation. Parce que je n'étais pas capable de voir ma réalité. Pas capable de vivre de cette manière à jeun* ». Nos conclusions appuient les travaux de Frank (1992), Marshall et Asselin Vaillancourt (1993), McGilivray et Comaskey (1999), Thomlinson et al. (2000) Brsosowski et al. (2004). Le vécu de Diane quant à lui, rend compte de la dépendance au jeu comme une des conséquences de la violence : « *La plus grosse conséquence que je dirais que ça a apporté, la violence conjugale, c'est le jeu compulsif, j'avais besoin d'oublier ce que je vivais, fait que chose, j'ai connu c'était quoi le jeu* ».

En lien avec les dépendances, certaines participantes ont eu des idées suicidaires comme le mentionne Diane : « *Le jeu, ça m'avait quasiment là, amenée au suicide là* ». Pour Ginette, c'est l'arrêt de la consommation abusive d'alcool et de drogues qui l'a conduite à de telles idées : « *Je n'avais aucun moyen de m'évader et ça m'a amenée à vouloir mourir. Ça m'a amenée à des tentatives de suicide* ». En bref, retenons que la problématique du suicide apparaît dans le parcours de certaines femmes victimes de violence familiale, et ce, comme l'avait constaté une étude quantitative conduite par Thomlinson et al. (2000).

Mis à part les diverses formes de dépendances, la présence des participantes dans un environnement violent a eu pour certaines des répercussions sur leurs propres comportements. Ainsi, des participantes telles que Caroline ont développé des comportements violents envers autrui : « *J'étais parfois violente, je pense. Par rapport à ce que j'avais vécu dans ma famille, ça m'a comme affectée aussi. J'étais comme mes parents, violente* ». La violence vécue par les participantes peut également les conduire à adopter des comportements violents envers leurs enfants : « *Je la faisais payer parce que des fois, j'ai eu tellement mal en dedans de moi face à mon mari et des fois, pour me faire voir, je battais mon enfant, je battais ma fille. Claudia* ». En plus, d'après cette dernière, l'environnement violent dans lequel a vécu sa fille a eu des répercussions chez elle : « *Mais après ça elle vivait de la violence aussi. [...] Ma fille a suivi notre chemin* ». La thèse du « mimétisme », entre autres abordée dans les travaux de McGilivray et Comaskey (1999) est soutenue par notre étude.

Le placement des enfants a été observé dans la trajectoire de quelques participantes. Par exemple, Claudia relate : « *La première que j'ai eue, je ne l'ai pas gardée. Je l'avais mise dans un centre d'accueil. Je voyais que je prenais beaucoup d'alcool, je voyais que ma fille ne serait pas heureuse avec moi* ». Dans cette même logique, les filles de Caroline, abusées sexuellement par l'un de ses frères, ont été placées par la Direction de la protection de la jeunesse. Au cours de ce placement, l'une d'entre elles est décédée : « *C'est dans ce temps que ma fille a été assassinée* ». Le parcours des filles de Caroline a eu d'importantes répercussions sur sa propre problématique de consommation.

La violence a également contraint une femme à se marier. Ginette raconte : « *J'avais peur de lui parce qu'il me battait déjà tout le temps. À coups de poing, à coups de pied, il me tirait par les cheveux. Alors, j'ai accepté la demande en mariage pour rassurer tout le monde* ». Les sévices

connus peuvent aussi amener des femmes à rompre temporairement avec leur conjoint. Comme le mentionne Danielle : « *Tsé, je veux pu l'avoir chez nous, des fois, on se laissait, un mois, trois semaines* ». Alors que pour d'autres, comme Martine, les actes de violence posés par le conjoint peuvent mener à une rupture définitive et à des déménagements de même qu'à des pertes financières : « *Mais quand il a touché mon fils, c'est là que je suis sortie. Je suis partie juste avec lui sans rien. Sans voiture sans rien et c'est moi qui payais les termes là, tout perdu! Mais c'était une bonne perte ce n'était que du matériel. J'ai gardé ce qui est le plus important : mes enfants* ». Dans cette même logique, la mobilité résidentielle telle qu'identifiée dans les travaux de Jaccoud et Brassard (2003), est aussi une contrainte associée à la violence : « *À un moment donné, je me suis éloignée complètement de la province tellement que j'avais peur qu'il me retrouve. Ginette* ». Une autre des contraintes auxquelles font face les victimes de violence familiale est l'abandon des études comme le témoigne Caroline : « *J'ai abandonné l'école en 12<sup>e</sup> année, j'avais pas fini je pense à cause des violences que j'ai vécues* ». L'interruption de la formation scolaire avait aussi été mentionnée dans l'étude de Thomlinson et al. (2000). Enfin, nous intégrons le bris d'effets personnels tels que des objets dans cette catégorie. Toutes les contraintes précédemment mentionnées ont un lien pécuniaire, plus particulièrement, il s'agit pour les victimes de pertes financières qu'elles ont dû assumer.

Chantale aussi a connu de la violence économique qui a eu pour effet de la priver de besoins essentiels : « *Du côté financier, je ne savais jamais où mon argent passait, puis je n'avais pas de linge. Je n'avais pas de linge; on ne m'habillait pas. Je ne savais jamais où mon argent passait* ».

#### **4.2.2.3. Conséquences de la violence sur l'état physique**

Essentiellement, deux types de conséquences physiques se dégagent des analyses. D'une part, des séquelles temporaires telles que des ecchymoses et des fractures émanent de l'expérience de violence : « *J'avais (Martine) plein de bleus sur mon corps, mais ça ne paraissait pas aux autres, mais moi je les sentais partout et j'avais mal. [...] J'avais des courbatures, j'ai eu le nez cassé* ». D'autre part, des séquelles permanentes comme des difficultés à marcher se sont fait ressentir par certaines participantes, dont Ginette : « *Je pleurais et je lui ai raconté que ça n'allait pas du tout et qu'on me battait. Il dit : « Cherche pas. T'as pas besoin d'aller plus loin pour savoir pourquoi tu ne marches pas. Vous souffrez tellement fort psychologiquement que ça vous est tombé sur le corps* ». Tout comme dans les travaux de Rinfret-Raynor et Cantin (1994), l'expérience de Diane



incite à inclure l'insomnie dans les répercussions physiques qui émanent du contexte de violence : *« Je faisais de l'insomnie pis j'avais peur pour rien, pis n'importe quel bruit, ça me faisait peur pis quand la sonnerie du téléphone ça sonnait, ben là je capotais ».*

## Synthèse

Il semble que les conséquences de la violence vécue dans l'enfance portent davantage atteinte à l'intégrité et au bien-être des femmes que celles connues au cours de la vie adulte. Précisons que parmi les quatre victimes du deuxième et du troisième sous-groupe, trois ont vécu de la violence dans leur enfance. Mais est-ce que ces conséquences de la violence ne pourraient pas être plutôt associées au fait que l'agresseur est un membre de la famille? Nicole pose d'ailleurs ce constat dans son discours et, pour notre part, nous observons que les deux victimes vivant toujours dans un environnement violent ont connu des formes d'abus de membres de leur famille jusque dans leur vie adulte. Parmi les répercussions de la violence vécue au cours de l'enfance et qui se font toujours sentir chez les participantes, certaines ont développé des phobies, d'autres ont perdu leur estime de soi et leur dignité de femme. La violence vécue au cours de cette période peut neutraliser tous les efforts menés par les participantes pour se sentir mieux. De nombreuses inquiétudes chez les femmes, la perte d'estime de soi, de confiance en soi et l'inconfort devant des scènes de violence sont des répercussions toujours présentes, mais associé à la violence vécue au cours de la vie adulte. Du côté des conséquences ne perturbant plus de façon importante le quotidien des femmes, nous retrouvons la peur, la culpabilité, la perte de confiance en soi et d'estime de soi, la perte d'identité et l'isolement. Les conséquences sur les difficultés socioéconomiques portent sur les dépendances, sur les idées suicidaires, sur les tentatives de suicide, sur les comportements violents adoptés par les femmes, sur le placement de leurs enfants et sur les pertes financières. Spécifions que les comportements de violence et de négligence envers les enfants s'observent davantage chez les femmes du troisième sous-groupe. Ce constat pourrait être interprété de nombreuses façons, mais soulignons ici qu'il laisse croire à d'importantes répercussions sur le cheminement des femmes. Enfin, des conséquences sur l'état physiques telles que des séquelles temporaires et permanentes, ainsi que l'insomnie et le bris d'objets ont été observées.

### 4.3. Le contexte de la violence vécue

À l'étude de leurs récits, nous avons observé que les participantes réfèrent souvent aux mêmes facteurs déclencheurs, de maintien et de rupture pour expliquer leur contexte de violence. Ainsi, chacun de ces facteurs est décrit ci-dessous à partir des expériences des femmes rencontrées.

#### 4.3.1. Les facteurs déclencheurs de la violence

La consommation abusive d'alcool et/ou de drogues apparaît être un facteur déclencheur de la violence dans la plupart des récits, ce qui correspond aux travaux de Graveline, 1986, Grier (1989), Frank (1992), LaPrairie (1995) et Pauktuutit Inuit Women's Association, 2004). La manifestation de ce facteur prend des formes différentes d'une femme à l'autre. D'une part, pour certaines participantes, comme France, il existe un lien de causalité entre la consommation abusive d'alcool et la violence : « *La violence verbale ça, c'était à répétition là, parce qu'il avait un problème d'alcoolisme qui engendrait ça* ». D'autre part, sans établir un lien de causalité directe, d'autres femmes, comme Diane, soulignent que la consommation d'alcool et de drogues participait de l'émergence de la problématique de violence : « *Oui, il commençait à boire en premier, pis c'est sûr qu'il y avait la drogue là, le PCP, ça embarquait par après là t'sais, il faisait les deux en même temps. Mais je vais te dire que, quand il était à jeun, sans boire là pis sans consommer de drogues, jamais qu'il m'a touchée* ». Il apparaît pour Matine que la consommation jouait un rôle dans l'ampleur des actes de violence : « **Est-ce qu'il y avait un lien avec son alcoolisme/sa toxicomanie et la violence qu'il exerçait? Oui, il était plus violent dans ces conditions-là** ».

En plus de la consommation abusive d'alcool et/ou de drogues, l'aspect financier apparaît aussi comme étant un facteur déclencheur. Par exemple, pour Ginette, la violence qu'elle a vécue à l'école émane de la situation financière de son père : « *À l'école, j'ai vécu beaucoup de violence aussi parce que mon père était aisé financièrement* ». Le statut social et même le statut d'Autochtone sont à l'origine de conflits dans le récit de Danielle :

Je pense aussi c'était un profiteur, parce qu'il travaillait lui aussi, pis moi je travaillais. Pis il me montrait quasiment pas ses payes, je sais qu'il gagnait bien. On se chicanait aussi pour des choses de même, tsé. C'est moi qui avais une maison, c'est moi qui avais acheté, il profitait de ça aussi, du système, pi la réserve, pi he. Fallait pas je parle.

De plus, tout comme dans les travaux de McGilivray et Comaskey (1999), certaines participantes tendent à démontrer que le cycle intergénérationnel de la violence accroît la problématique de la violence familiale. Notamment Ginette mentionne : « *Mes frères qui restaient encore avec mon père voyaient comment il agissait avec moi donc ils me faisaient la même chose : « tient ma sœur, mes pantalons sont brisés, tu me couseras ça »*. D'autres, comme Caroline, témoignent d'une relation entre la violence vécue dans l'enfance et la reproduction d'un tel comportement plus tard dans la vie : « *J'étais violente, je pense. Par rapport à ce que j'avais vécu dans ma famille, ça m'a comme affectée aussi. J'étais comme mes parents, violente »*.

Par ailleurs, la jalousie de l'agresseur peut le conditionner à poser des actes de violence et ainsi faire émerger la problématique de violence. C'est ce que raconte Diane : « *Mais ça a commencé par hum, la violence psychologique au début, parce qu'il me soupçonnait tout le temps que j'étais infidèle. Là il me disait toujours : « Ton amant! Ton amant! » Pis j'avais pas personne, j'avais pas d'amant à ce moment-là »*. Enfin, de façon très distincte, nous observons dans le récit de Chantale que c'est un changement dans la structure familiale qui est, semble-t-il, le principal facteur déclencheur de la violence de sa fille : « *C'est depuis que mon mari est décédé. Ça va faire trois ans. Ça a commencé à démontrer plus de violence quand son père est décédé. Avant, lui était là, comme pour me défendre. Elle ne pouvait pas me faire de la violence »*.

#### **4.3.2. Les facteurs maintenant les victimes dans leur environnement violent**

L'analyse des récits des participantes a permis de constater qu'il existe divers facteurs maintenant les victimes dans leur environnement violent. Nous avons regroupé les facteurs mentionnés par ces dernières sous deux catégories conceptuelles distinctes : facteurs individuels et facteurs contextuels. La première catégorie a été constituée à partir de facteurs liés aux sentiments, aux émotions et aux attitudes des victimes alors que la deuxième catégorie a été créée à partir de facteurs émanant de l'environnement de ces dernières.

##### **4.3.2.1. Les facteurs individuels**

De toute évidence, la peur, à titre de facteur maintenant les victimes dans leur environnement violent, prédomine dans le récit des participantes. Un extrait du récit de Danielle rend bien compte de cette réalité : « *J'avais peur là moi de lui. J'acceptais parce que j'avais peur de lui »*.

La peur des représailles avait déjà été constatée non seulement dans les travaux réalisés en milieu autochtone (Marshall et Asselin Vaillancourt, 1993; Frank, 1996), mais également dans les travaux d'une plus grande envergure tel que le rapport mondial sur la violence et la santé (2002). Ce même sentiment de peur peut prendre d'autres formes, notamment la peur de perdre son conjoint : « *J'ai accepté le fait qu'il me dénigre, le fait qu'il m'écrase. J'ai accepté ça pour ne pas le perdre. Ginette* ». Cette peur fait référence à ce que certains auteurs nomme la dépendance affective (Rapport mondial sur la violence et la santé, 2002; Bopp et al. 2003). Cette dernière étude établit également que la honte influence grandement le *statu quo* des femmes. Ce facteur de maintien est aussi présent dans notre étude : « *Quand j'ai commencé à vivre de la violence là, j'en ai pas parlé à personne, fait que chose j'avais comme, j'avais honte d'en parler. Diane* ». En plus, il y a l'espoir de changement dans le comportement violent de l'agresseur qui influence le *statu quo* des participantes comme l'explique Diane : « *Il me demandait de lui donner une seconde chance, pis en tout cas, je l'ai cru là, j'ai cru que c'était possible qu'il change, fait que là j'ai repris avec* ». L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) avait aussi relevé ce type de situation comme un facteur de maintien. Pour d'autres, comme Nathalie, c'est le besoin de comprendre leur vécu qui les maintient dans un climat de violence : « *Je suis restée longtemps avec lui pour comprendre* ». La présence d'un enfant au sein du couple, comme le mentionne Marshall et Asselin Vaillancourt (1993) et Frank (1996), conduit bien souvent des femmes à poursuivre leur relation, malgré le climat de violence. Martine en donne d'ailleurs un exemple :

Tu l'aimes hein! Il ne faut jamais oublier, dans une histoire de violence comme ça, que ça commence avec une histoire d'amour. Toujours pris entre deux sentiments contradictoires. C'est pour ça que c'est si dur de s'en sortir. Tu as un lien affectif avec cet homme-là et même que des fois tu as des enfants avec lui!

De plus, la perte d'estime de soi et de confiance en soi peut jouer un rôle dans la poursuite de la relation avec un acteur violent, et ce, comme le raconte France : « *Pis même tu sens que ta valeur a diminué encore plus, mais a diminué, a diminué ta valeur, fait que tu te dis : ben dans le fond, j'en vau peut-être même pas la peine d'aller chercher de l'aide. Parce que tu viens qu'à croire qu'est-ce qui dit là* ». Ce constat a, entre autres, été noté dans les travaux de Bopp et al. (2003). Enfin, comme l'établit l'Association des femmes autochtones de l'Ontario (1989) la consommation d'alcool et/ou de drogues peut neutraliser toute capacité à quitter un environnement violent :

**Quand vous parlez de blessures reliées à la violence, vous parlez de quelles blessures?** Comme par exemple, le manque de l'estime de soi. Moi, je suis certaine que ça a engendré l'alcoolisme et la toxicomanie. Pour moi, c'était comme un moyen béquille. Les répercussions de la violence m'ont emmenée à ça. C'est le moyen que j'ai trouvé comme béquille à ça. J'aurais pu trouver autre chose, mais à ce moment là, je ne voyais pas autre chose. *Martine.*

#### 4.3.2.2. Les facteurs contextuels

Plutôt diversifiée, cette catégorie conceptuelle réfère à des facteurs liés à l'environnement dans lequel ont vécu les participantes ou à leurs expériences de vie antérieures. Précisons que l'analyse de ces facteurs est très personnelle à chacune d'entre elles : un facteur contextuel apparaît généralement dans le récit d'une seule victime.

Tout d'abord, l'influence de la famille rend bien compte de ce qu'est un facteur contextuel. Par exemple, pour Martine, l'opposition de sa grand-mère au divorce l'a maintenue pendant plusieurs années auprès de son conjoint : *« Il y avait ma grand-mère qui n'était pas pour le divorce [...] Étant donné que dans notre milieu culturel les aînés prennent beaucoup de place, ça me faisait beaucoup de pression. Elle avait beaucoup de pouvoir sur ma vie. Beaucoup d'influence ».* L'intervention des proches de Ginette a également influencé son *statu quo* :

Mon entourage me disait que personne n'allait m'aimer autant que lui, mais à la Maison des femmes on me disait tout le contraire. C'était pas sain une relation comme ça, qu'il fallait que je fasse des efforts pour me sortir de ça. C'était complètement contradictoire. Finalement, je suis retournée à ce conjoint là.

En plus de la famille, il y a les croyances religieuses qui sont garantes du statut de la femme : *« Moi, je suis une personne très croyante et il savait ça et se servait de ça pour avoir de l'emprise sur moi. Il me disait : « Si tu me laisses tu vas aller en enfer » et des affaires de même. Je n'étais pas capable de le laisser, j'ai été un bon sept ans avec lui je crois. Ginette ».* Les deux facteurs précédents avaient, entre autres, été identifiés dans le Rapport mondial sur la violence et la santé (2002) et dans l'étude de Bopp et al. (2003). La poursuite de la vie commune peut aussi découler de l'engagement du conjoint dans une démarche d'aide : *« Pis je suis prêt à aller faire une thérapie! » Moi, ça été comme le mot magique thérapie, ça je me disais, ça va régler son problème. Diane ».* Cette initiative du conjoint est, selon d'Amour (1994), l'un des principaux facteurs expliquant pourquoi une femme persiste à demeurer auprès de son conjoint violent.

Par ailleurs, la passion de Ginette et de son conjoint pour la musique a grandement, dit-elle, influencé sa présence dans cette relation violente pendant plusieurs années :

J'aimais ça beaucoup chanter et lui aussi. C'est la musique je crois qui a fait en sorte que je suis restée si longtemps avec lui parce que je me disais : « je ne pourrai plus jamais chanter, je ne pourrai plus jamais » c'était mon moyen d'évasion. Ça me consolait ce moyen-là, la musique. Lui jouait de la guitare, ça nous unissait comme, la musique. Je me suis dit : « si je le laisse je n'aurai plus ça ». C'est ça qui me tenait debout. C'était un gros morceau que j'allais perdre.

France souligne quant à elle que sa propre expérience d'incarcération a altéré sa perception du système judiciaire et, de ce fait, elle ne voulait pas dénoncer son conjoint, permettant alors à cette situation de violence de persister : « *J'avais pas juste peur des représailles, mais comme je te dis aussi, si le fait que moi j'ai déjà vécu ça la prison pis que je souhaite pas ça à personne* ». Les valeurs des victimes ont aussi été considérées par l'INSPQ comme des facteurs susceptibles de les influencer à demeurer dans leur situation. Enfin, parmi les victimes qui ont vécu de la violence il y a plusieurs années, notamment pour Nicole, il apparaît que : « *Dans le temps, tu pouvais pas dénoncer tes parents pour la violence que tu subissais. [...] Dans le temps, on savait pas qu'il y avait des recours pour ça aussi* ». Même que Danielle, victime de violence de son premier conjoint il y a plus de 15 ans, relate : « *Dans ce temps-là là, il y avait pas beaucoup d'aide, dans ce temps-là je te parle ça fait quasiment 16, quasiment 18 ans de ça. Il y avait pas beaucoup de ressources pour les femmes, fallait tu t'aides toi-même* ». Ainsi, il apparaît que l'époque à laquelle les participantes ont été victimes de violence peut avoir contribué à leur maintien dans un environnement contraignant.

#### **4.3.3. Les facteurs influençant la rupture de l'union conjugale**

Les facteurs de rupture sont plutôt homogènes sauf ceux liés aux ressources qui seraient déterminants dans la décision de quitter ou non une relation violente. Le chapitre suivant étant consacré entièrement à la portée et aux effets des ressources, ce thème est exclu de cette section.

La violence indirecte ou directe envers les enfants a conduit plusieurs victimes de violence à mettre un terme à leur relation : « *Je (Nathalie) ne pouvais rester avec lui parce que je ne voulais pas que mon enfant connaisse la violence* », « *quand j'ai (Martine) laissé son père, c'est quand il a touché au plus vieux* ». Dans la situation de Ginette, le fait de poser elle-même des gestes de

violence envers sa fille l'a conduite à se reprendre en main et à quitter définitivement son environnement violent : « *C'était ça que j'étais en train de lui donner, de la violence encore à ma fille, ça je pense qui m'a aidée à vouloir sortir de cette violence-là. Parce que c'est pas ça que je voulais donner à mon enfant. Je me suis dit il faut que je sorte de ça* ». Malgré que les victimes ne mentionnent pas développer un seuil de tolérance à la violence, implicitement, il semble en exister un et, lorsque celui-ci est atteint, il y a rupture de l'union contraignante : « *Tsé j'en avais assez moi là d'être battue, d'être dénigrée, je l'ai laissé, j'ai connu un autre homme* ». La froideur des propos de Ginette rend encore mieux compte de l'existence d'un seuil de tolérance qui, lorsqu'il est outrepassé, conduit la victime à mettre un terme à la relation avec le partenaire violent :

Et la date que j'ai pensé à sa mort, toute la journée, c'était l'euphorie dans ma tête. Comme si j'allais recevoir un cadeau, un enfant la nuit de Noël à qui tu dis : « À minuit, tu vas recevoir tes cadeaux ». C'est comme ça que je me sentais. Parce que je sentais que ma libération arrivait à grands pas. Même si je faisais de la prison, je m'en foutais. Au moins, j'allais être libre. C'était la seule chose qui était importante. On aurait dit que je mangeais un bon dessert en lui contant ce que j'allais faire avec lui. La première fois de ma vie, je le voyais apeuré. Plus je le voyais apeuré, plus j'avais l'impression que j'avais le dessus sur lui et c'était ça qui allait me libérer. Là je pouvais le faire. J'ai dit : « Oui, c'est ce soir que ça se passe ». J'ai dit : « Aujourd'hui, c'est ton dernier jour ». Il n'est pas resté une heure de plus dans ma vie. Il a dit : « T'es folle, t'es une malade mentale ». J'ai dit : « Oui, tu as parfaitement raison. Tu as réussi à me rendre folle. C'est là que ma folie m'a amenée. Je vais me débarrasser de toi comme ça ».

Étrangement, Ginette utilise un vocabulaire similaire à son expérience avec son ex-conjoint lorsqu'elle nous explique la fin du climat de terreur imposé par son père : « *Quand il est mort, ça été une maudite libération pour moi. Ça a été final. Lui, il ne me fera plus de mal* ». En fait, comme dans les travaux de Bunker et al. (1998), McGilivray et Comaskey (1999), Paradis et al. (2004), nos analyses révèlent que lorsque la violence atteint les enfants et qu'elle outrepassé un seuil subjectif de tolérance, la rupture commence grandement à être envisagée comme un moyen pour mettre fin aux abus.

Enfin, malgré que la consommation d'alcool et/ou de drogues soit habituellement à la fois facteur déclencheur et facteur de maintien de la violence, cette problématique apparaît dans le récit de Caroline comme étant un facteur de rupture :

Qu'est-ce qui arrivait? Il commençait à boire en cachette. Moi, j'étais choquée quand il arrivait. On n'avait pas d'argent. En dernier, je ne sais pas ce qu'il prenait, il était tout à

l'envers quand il arrivait à la maison. Il était soit bien gelé ou bien chaud. Moi, j'avais arrêté et moi, quand j'ai vu cela, j'ai voulu partir. Mon garçon avait sept mois et c'est là que je suis déménagée à Québec.

## **Synthèse**

Notre recherche ne portant pas précisément sur les facteurs déclencheurs, les facteurs de maintien et de ruptures, peu de détails ont été recueillis sur ceux-ci au moment où les participantes ont vécu des actes de violence dans leur enfance. Toutefois des facteurs déclencheurs tels que la consommation d'alcool et/ou de drogues, le statut social, le statut d'Autochtone, le cycle intergénérationnel de la violence, la jalousie de l'agresseur et de façon atypique le changement de la structure familiale pour l'une des participantes, ont été identifiés. Les facteurs de maintien se divisent quant à eux en deux catégories, les facteurs individuels et les facteurs contextuels. La peur, la honte, les espoirs de changement, le besoin de comprendre son vécu, l'amour envers son partenaire, la présence d'enfants, la perte d'estime de soi et de confiance en soi ainsi que la consommation abusive d'alcool et/ou de drogues sont tous des facteurs de maintien individuels. Les facteurs contextuels sont quant à eux personnels à chaque participante. Enfin les facteurs de rupture sont grandement influencés par la violence envers les enfants, l'atteinte d'un seuil de tolérance et la consommation d'alcool et/ou de drogues du conjoint. En terminant, soulignons qu'il est difficile de stipuler que le contexte de violence permet de comprendre l'appartenance des participantes à l'un ou l'autre des sous-groupes. Dans l'analyse des ressources utilisées et de leurs effets nous tenterons d'identifier si le le contexte de violence (facteurs déclencheurs, facteurs de maintien et facteurs de rupture) ont un rôle à jouer.

### **4.4. Nature des stratégies intrarelacionnelles**

Sous la catégorie des stratégies intrarelacionnelles se réunissent, pour définir la majorité des comportements/attitudes adoptés par les femmes innues victimes de violence familiale, des stratégies comportementales et cognitives actives ainsi que des stratégies d'évitement. Nous ne pouvons malheureusement pas présenter ces stratégies sous les trois phases du processus de rupture identifiées dans les travaux d'Anderson et Saunders (2003), puisque nos analyses n'ont pas pris en compte ces éléments. Cependant, nos travaux permettent d'étoffer la nature des stratégies adoptées par les femmes. Notons-le, la plupart des stratégies prolongent la présence des



femmes violentées dans leur environnement contraignant, mais comme le démontrent les travaux d'Anderson et Saunders (2003), ces stratégies font partie du processus de rupture. Certaines stratégies que nous retrouvons ci-dessous apparaissent également sous l'une ou l'autre des catégories conceptuelles portant sur les conséquences. Il en est ainsi puisque la violence peut avoir des répercussions sur les comportements des victimes. En vue de comparer les trois sous-groupes issus de nos analyses, suit une définition des stratégies précédemment identifiées et des exemples de chacune d'entre elles.

#### 4.4.1. Exemples de stratégies actives

Les stratégies actives ont regroupé des comportements constituant bien souvent des efforts pour affronter le problème et le résoudre. Ces stratégies sont aussi souvent issues d'un besoin pour la victime d'assurer sécurité et protection à elle et à ses enfants. Malgré que maintes stratégies associées à l'utilisation de ressources (stratégies extrarationnelles) auraient pu être signalées ici, elles ont été exclues du présent chapitre étant donné que celui-ci porte entièrement sur ces dernières.

Tout d'abord, l'utilisation de la confrontation avec le conjoint, c'est-à-dire l'imposition d'un ultimatum, témoigne d'une stratégie comportementale active généralement développée en réaction à des comportements violents : « *Durant le temps que j'ai été à l'hôpital, j'ai été là six jours, j'arrêtais pas de lui répéter : « Je veux que t'arrêtes de boire! Parce que quand je vais arriver avec mon bébé, tu vas sortir d'icitte, s'il le faut, je vais appeler la police! Diane».* Le développement de comportements agressifs rend quant à lui compte d'un autre type de stratégies comportementales actives :

On dirait tu cherches tout le temps à trouver, comment on dit ça, à trouver sur qui te défouler. Pour que tu puisses changer des choses, la façon de voir, c'est ça, je voyais toute ça, fallait que je trouve quelqu'un sur quoi me défouler, sur qui me défouler, je suis pas une personne violente ou ces choses-là, au contraire je déteste la violence.

*Nicole.*

Une participante, Martine, a suivi des cours d'autodéfense pour répondre aux attaques de son mari : « *Au travers de tout ça, j'ai pris des cours aussi. Des cours de karaté pour essayer de me défendre. Mais lui ne le savait pas. La journée que ça a fini cette violence physique, c'est moi qui lui courais après à fond. Lui essayait de me battre».* Danielle nous révèle, pour sa part,

comment l'adoption d'un comportement violent lui a permis de répondre aux agressions de son conjoint :

Ça arrivait que je me protégeais. Ça arrivait je me protégeais. Une fois j'étais tellement tannée d'être battue là, on était tous les deux en boisson, j'étais tellement tannée d'être battue, j'ai lancé des bouteilles de bières sur lui, pi en l'espace de deux minutes j'vas dire j'étais pas là, je voyais, deux minutes après j'ai réalisé que j'avais lancé plusieurs bouteilles. Tsé tu vois tout le temps noir, tu te rappelles pas, je l'avais fendu sur le front, c'est là que j'ai réalisé quand j'ai vu le sang, tsé giclé là. Je, tellement, j'étais tannée d'être battue, j'ai dit c'est à ton tour, tu vas voir ce que l'on sent. Qu'est ce qu'on ressent esprit quand tu te fais battre, pis toi aussi tu vas le savoir.

En plus, s'inscrivent dans les stratégies comportementales actives, tous les changements apportés par les participantes dans leurs comportements. Ces comportements sont en fait des efforts réalisés par la femme pour affronter la situation :

J'en étais épuisée, j'ai perdu beaucoup d'énergie là-dedans, parce que essayer de parler là, de sécuriser un homme, t'sais pendant un heure et demie de temps, des fois deux heures de temps, d'y dire : « Ben non chéri, c'est toi que j'aime, il y en a pas d'autre homme. Arrête donc d'agir de même! » Pis t'sais, me justifier sur quelque chose t'sais, pis que t'sais c'était, j'étais vraiment là, épuisée là-dedans là. C'était toujours là, il était très très très jaloux, un rien là, le rendait jaloux pis il fallait toujours que je lui dise : « Non, non c'est pas vrai, non il y en a pas d'autre, il y a juste toé, pis c'est juste toé que j'aime! » T'sais c'était ça là, je dirais que c'était, c'était fatigant, je trouvais ça fatigant, mais t'sais, check c'est quoi, pourquoi là au juste que je tolérais ça pis tout ça t'sais? Il avait l'air tellement piteux, je sais pas. *Diane.*

D'autres types de stratégies comportementales actives telles le contrôle de l'escalade de la violence, la prise de conscience de son statut de victime et le travail effectué par les femmes sur elles-mêmes ont été identifiées dans le récit des femmes rencontrées. Quoique nous ne sommes pas parvenues à identifier avec exactitude à quel moment dans le processus de rupture intervient chaque type de stratégies, nous avons constaté que celles-ci apparaissent généralement en fin de trajectoire. Le contrôle de l'escalade de la violence est une appropriation d'un pouvoir par la femme sur sa situation : « *Après ça, quand j'ai reçu mon premier coup de poing, là j'ai dit que ça allait être le dernier. Pis après ça, j'ai pas laissé ça déborder davantage, ça a pas été répétitif là. France* ». La prise de conscience de son statut de victime conduit quant à elle à la réappropriation d'un contrôle sur sa vie et à un désir de travailler sur soi, et ce, comme le mentionne Nicole : « *Quand j'ai commencé à travailler sur moi, là j'ai compris plein de choses, que je subissais de la violence* ». Par ailleurs, le travail effectué par les victimes sur elles-mêmes en effectuant notamment des autoréflexions et en se lançant des défis définissent aussi ce que nous nommons

des stratégies comportementales actives. L'exemple recueilli dans le récit de Danielle démontre, entre autres, un désir de se sentir bien :

Ça fait la première fois en l'espace de 15-20 ans que je vis un an et demi sans homme. Je trouve ça dur, mais dans ma solitude, je me ressource. De toute, j'ai été voir jusqu'au premier j'ai connu, jusqu'à aujourd'hui. J'étais comme une femme aussi là, comment on appelle ça, l'amour est aveugle. Tu veux pas voir rien, tellement t'as mal, t'as peur de perdre, t'as peur, il te contrôle. Il était contrôlant lui aussi le deuxième, le troisième. Contrôlait bien tsé.

Également, une participante témoigne du projet qu'elle a mené à terme pour s'aider et aider d'autres femmes dans des situations similaires à la sienne. Ainsi, Nicole nous raconte : « *Je fais plein de choses, je suis une personne qui aime se lancer des défis, comme la conférence, ça été un gros défi pour moi, pis ça pu être réalisé* ». Ce type d'engagement rend bien compte du désir de certaines femmes violentées de se reprendre en main.

La fuite est un autre type de stratégie comportementale active : « *J'étais comme blessée et j'avais mal. Beaucoup de fois je me suis sauvée, j'ai comme essayé de me protéger Nathalie* ». Tel qu'il a été mentionné par Waldrop et Resick (2004), il faut voir les séparations temporaires comme des stratégies s'inscrivant dans le processus de rupture. Les déménagements font aussi parti de ce processus. Cette décision démontre la plupart du temps la détermination de la femme à mettre un terme à sa situation. De plus, elle témoigne de l'autonomie de la femme et de la reprise de confiance en elle. Exceptionnellement, dans le cas de Ginette, son déménagement s'est fait avec son mari, mais visait aussi une rupture. L'aménagement à l'extérieur de la communauté s'explique par un besoin de protection :

À un moment donné, quand on est déménagé, je l'ai convaincu qu'on devait demander de l'aide pour réussir notre couple, mais entre les deux oreilles à moi ça ne valait pas fort. Moi, je voulais le laisser, mais pour le laisser, il fallait que je sois en dehors de notre milieu pour avoir une protection soit de la police ou autre.

Finalement, la plupart des relations violentes se terminent par un désengagement total de la femme dans cette relation. Par exemple, pour Martine : « *Ça a pris deux ans, mais je suis partie. Je cherche même un emploi. Avant même que j'arrive ici, mes C.V. étaient rendus ici. Je pense que même si (nom du mari) n'avait pas touché le p'tit, je serais partie quand même* ». Comme nous le voyons ici, la rupture définitive est souvent accompagnée par un retour de la femme à ses propres besoins (Anderson et Saunders, 2003).

Cependant, au travers de toutes ces stratégies comportementales actives, la majorité des femmes développent des stratégies cognitives actives apparentées au déni. Les attitudes de normalisation, de non-reconnaissance de la violence de certains comportements, de banalisation, de culpabilisation et de tolérance à la violence constituent des stratégies cognitives actives. Ce type de stratégies permet généralement d'abaisser les stress vécus par les victimes de violence. Précisons toutefois que la façon de nommer ces stratégies est souvent individuelle à chaque participante et il devient dès lors très difficile d'uniformiser ces attitudes sous des thèmes.

D'emblée, notons que la normalisation de la violence est la stratégie cognitive active à laquelle le plus de femmes réfèrent. Notamment, Caroline mentionne avoir développé une stratégie de normalisation en précisant toutefois que cette réaction est en lien avec son jeune âge : « **Comment vous vous sentiez face à des attouchements de votre oncle?** *Quand tu es jeune, c'est comme normal pour toi* ». Le témoignage de Caroline laisse planer un doute entre une réaction de normalisation ou de non-reconnaissance de la violence des comportements. Ce doute est, entre autres, issu des propos rapportés par Claudia, qui a aussi vécu des agressions sexuelles dans son enfance et qui mentionne tout simplement ne pas avoir reconnu le caractère malsain de ces actes : « *C'est sûr, quand tu es jeune, tu es vraiment innocente. Tu ne sais pas la sexualité quand tu as neuf ans je n'avais pas connu la sexualité avant que mon père me fasse des attouchements. Mais quand il m'a, quand j'ai vu cela [...] Tu es vraiment innocente, l'innocence d'un enfant* ». Parfois, il nous a été impossible de trancher entre une attitude de normalisation et de non-reconnaissance de la violence des comportements. C'est notamment le cas dans l'analyse du récit de Danielle : « *C'était la première fois je sortais avec un homme pis qu'il était violent. Pis c'était comme normal pour moi, c'était normal, c'était vivre comme ça* ». Dans d'autres situations, les comportements de normalisation sont très explicites. Par exemple, pour Nicole, la violence lui est, semble-t-il, apparue normale parce que même des personnes qui lui étaient inconnues pouvaient l'agresser :

Oui, c'est surtout de la violence familiale ou ben de la violence à l'extérieur aussi, les gens même que je ne connaissais pas, ils pouvaient nous donner des bons coups de pied dans le derrière. Même si je ne faisais pas partie de la famille, on dirait que tout le monde avait le droit de, de frapper les jeunes.

En plus des réactions de normalisation et de non-reconnaissance de la violence des comportements, il y a des victimes qui banalisent leur situation : « *Elle m'a montré que ce n'était*

*pas correct de tout banaliser, que ce n'est pas correct pour moi de me dire : « je n'aurais pas dû lui faire ça, je n'aurais pas dû lui dire ça. Ginette ». Quoique Ginette mentionne avoir banalisé certains actes de violence posés par son conjoint, la description de sa réaction s'apparente grandement à ce que d'autres, comme Nicole, nomment la culpabilisation : « Je me sentais coupable. Je me sentais coupable, je me sentais coupable de la souffrance, c'est moi qui l'a cherchée ». Enfin, d'autres ont réagi à la violence en développant une certaine forme de tolérance à celle-ci. Notamment, France souligne :*

*Parce qu'un moment donné, tu viens que tu te fais une carapace que même les mots y t'atteignent pu, que là t'acceptes les poussées, les serremments de bras que là, té encore là le lendemain pis la semaine d'après. Pis là tu deviens encore plus tolérante à ça, fait que là ça amène les coups, parce qu'un moment donné ben là, ça t'atteint pu, on va aller plus loin pour que ça t'atteigne.*

En bref, il semble que les stratégies cognitives actives influencent considérablement le *statu quo* des femmes rencontrées. Elles leur permettent généralement de s'adapter à une situation pendant une période plus ou moins longue de leur vie.

#### **4.4.2. Exemples de stratégies d'évitement**

Tout comme les stratégies actives, les stratégies d'évitement sont développées par les victimes dans le but principalement de se protéger elles et leurs enfants. À la différence, elles ne constituent pas des efforts pour résoudre le problème. Normalement, ces stratégies se manifestent à travers des tentatives pour changer la situation ou encore des actions visant à refuser de croire à ce qui arrive. Nous retrouvons un exemple très explicite de ce premier type de comportement dans le récit de Ginette : « *Premièrement, parce que je n'avais jamais eu l'occasion de le revoir après la soirée où il est parti. J'ai toujours fait en sorte d'éviter de le rencontrer et j'ai réussi* ». L'expérience de Caroline démontre quant à elle un type de tentatives qui peut être faite par les victimes de violence pour éviter de faire face à leur réalité :

*Quand je me suis aperçue quand j'ai fait une première thérapie, c'est là que j'ai vu que [...] je m'isolais beaucoup. Quand vous dites que vous vous isoliez beaucoup, vous voulez dire quoi? Heu, chez nous je ne sortais pas. J'avais de la misère à aller au dépanneur, des affaires de même... c'est psychologique hein. J'étais beaucoup renfermée. J'avais de la misère à me promener dans les magasins, des affaires de même, de rencontrer mon frère, les personnes qui m'ont abusé.*

Un autre groupe de stratégie d'évitement est la consommation abusive d'alcool et de drogues permettant souvent aux femmes de mieux conjuguer avec la violence dont elles sont victimes, et ce, tout comme le jeu compulsif. Les propos de Martine rendent bien compte de cette stratégie : *« Quand j'y pense, je crois que c'est la violence conjugale qui m'a amenée à la consommation. Parce que je n'étais pas capable de voir ma réalité. Pas capable de vivre de cette manière à jeun »*. S'exprimant dans le même sens, Ginette souligne : *« C'était une facilité pour moi, mon moyen d'évasion, de ne pas voir ma réalité ou d'alléger ma réalité. J'ai choisi ce moyen-là, mais en même temps, ça me démolissait »*.

Notons que l'adoption de stratégies d'évitement peut conduire au développement de stratégies comportementales actives moins adaptées. Les idées suicidaires et les tentatives de suicide relevées dans le récit de Ginette à la suite d'échec de stratégies d'évitement en est un bon exemple :

Ça fait longtemps que je veux essayer de m'en sortir. Depuis mes onze ans, depuis la première fois que j'ai consommé, ça été quotidien à un moment donné, depuis cette période-là, j'ai été deux fois arrêtée pendant un an et demi avec mon conjoint actuel. On fumait pas, mais on était tout le temps en guerre, tout le temps en train de nous chicaner. Il n'y avait que la consommation qui n'était pas là. En plus, je n'avais aucun moyen de m'évader et ça m'a amenée à vouloir mourir. Ça m'a amenée à des tentatives de suicide.

Enfin, avant de conclure sur les stratégies intrarelationnelles, mentionnons que l'idée de pardon vis-à-vis des gestes de violence ou d'acceptation de ceux-ci a été abordée par Caroline, Ginette, Danielle et Claudia. Plus exactement, ces dernières ont toutes affirmé ne pas avoir accepté ou ne pas avoir pardonné certains actes de violence qui leur ont été infligés. Parmi ces victimes, nous observons que les conséquences qui persistent ont un lien avec les événements qu'elles n'ont pas excusés.

### **Synthèse**

La plupart des victimes des trois sous-groupes issus de nos analyses ont développé des stratégies comportementales actives. Ainsi, en regard de ce type de stratégies, rien ne permet de distinguer l'appartenance à l'un ou l'autre des sous-groupes. Le contrôle de l'escalade, la prise de conscience de son statut de victime et de travail effectué par les femmes sur elles-mêmes sont cependant des stratégies plus présentes chez les participantes du premier et du deuxième sous-

groupe. Du côté des participantes appartenant au troisième sous-groupe, les ruptures temporaires et les déménagements caractérisent davantage leur processus de rupture et même pour celles-ci, ces stratégies sont des modes d'adaptation à la violence. Par contre, du côté des stratégies cognitives actives, nos analyses tendent à démontrer qu'en réaction à la violence, les participantes du deuxième et du troisième sous-groupe développent davantage de stratégies de cette nature. En terminant, notons que la plupart des victimes du deuxième et du troisième sous-groupe n'ont pas accepté ou pardonné la violence vécue.

Mises en relation avec le profil de victimisation, nos principales observations tendent à démontrer que toutes les participantes qui ont vécu des sévices sexuels dans leur enfance n'ont pas admis ce type de violence au moment où il est survenu alors que les actes de violence psychologique et physique ont bien souvent été normalisés, banalisés ou encore non-reconnus comme étant des comportements malsains. En fait, ces stratégies cognitives apparaissent souvent en début de parcours et par conséquent, nous pouvons nous demander si le type de violence vécu et l'âge auquel les actes ont eu lieu ont une influence sur cet ensemble de stratégies. Comme l'ont constaté Waldrop et Resick (2004), l'analyse des stratégies nécessite qu'elles soient étudiées en tenant compte du profil de victimisation ; notamment la fréquence et la sévérité de la violence, la durée de la relation et les antécédents de violence. Ces auteurs mentionnent aussi que le soutien financier et social joue un rôle dans le développement des stratégies : les participantes qui reçoivent le plus d'aide des ressources sont celles qui utilisent le plus de stratégies actives. Il semble aussi que plus la femme est entourée d'un bon réseau social, plus elle a une bonne santé physique et mentale.

### **Conclusion**

L'analyse de la temporalité de la violence permet de constater que pour les victimes du deuxième et du troisième sous-groupe qui ont vécu de la violence psychologique et physique dans leur enfance, et ce, sur une longue période et de façon répétitive, l'atténuation de certaines conséquences de la violence est beaucoup plus longue. Des conséquences de la violence vécue dans leur enfance sont d'ailleurs toujours palpables dans leur récit. En plus de ces constats, pour ces victimes, des membres de la famille et des membres de l'entourage ont été auteurs de gestes contraignants. Sans établir de lien entre les comportements de normalisation et de non-reconnaissance de la violence de certains gestes, rappelons seulement qu'il s'agit de stratégies la

plupart du temps développées par des participantes des deuxième et troisième sous-groupes. Soulignons encore une fois que la majorité des femmes de ces deux derniers sous-groupes n'ont pas accepté ou pardonné la violence vécue. Enfin, pour les deux participantes du troisième sous-groupe, la violence a toujours été présente dans leur trajectoire. En effet, ces victimes, en plus d'avoir vécu dans un environnement violent dans leur enfance, se sont engagées dans plus d'une relation intime contraignante au cours de leur vie adulte. Ces observations laissent ainsi croire que la violence vécue dans l'enfance, les liens avec les agresseurs, l'adoption de stratégie de normalisation et de non-reconnaissance de la violence, l'absence de pardon et le nombre d'agresseurs ont des effets sur la persistance de certaines conséquences de la violence et sur la capacité des femmes à se reprendre en main. Notons que la violence subie dans l'enfance semble avoir d'importantes répercussions sur le cheminement personnel des femmes rencontrées.

En fin de compte, l'analyse de la dynamique de la violence et de ses conséquences nous éclaire sur ce qui peut permettre à des femmes de s'en sortir mieux que d'autres. Cependant, l'analyse de la portée et des effets des ressources tant informelles que formelles est nécessaire pour tenter de comprendre comment certaines femmes arrivent à mieux s'en sortir, et ce, d'autant plus qu'Anderson et Saunders (2003) stipulent que le principal facteur explicatif de la différence entre les femmes qui ont quitté leur conjoint et qui vivent des difficultés sur le plan de la santé mentale de celles qui n'en vivent pas réside dans l'accès aux ressources. Le chapitre suivant présente donc cette analyse.



## CHAPITRE V

### PORTÉE ET EFFETS PERÇUS DES RESSOURCES D'APRÈS L'EXPÉRIENCE DE FEMMES INNUES VICTIMES DE VIOLENCE FAMILIALE

Comme nous l'avons vu au chapitre I, l'intérêt des chercheurs pour l'impact des réponses à la violence familiale chez les femmes autochtones a principalement porté sur les difficultés rencontrées par les victimes dans les ressources, mais également sur les approches bénéfiques offertes par ces dernières. Le premier chapitre de ce mémoire a aussi permis de constater que la plupart des chercheurs n'ont accordé une attention qu'à un type de ressource, en limitant bien souvent leurs travaux aux pratiques judiciaires et aux ressources d'hébergement. Il apparaît que l'expérience des femmes autochtones vis-à-vis des ressources utilisées et de leurs effets sur la violence et sur ses conséquences n'a pas fait l'objet de nombreux travaux scientifiques. En vue de combler cette lacune et afin d'établir les forces et les limites des ressources sur le bien-être et la sécurité des femmes violentées, le présent chapitre fait état de nos principaux résultats.

Tel que rapporté dans le chapitre précédent, les types de violence, les conséquences, le contexte et les stratégies/réactions intrarelationnelles développées par les femmes violentées expliquent qu'en partie leur *statu quo*, la persistance ou l'atténuation des répercussions de la violence familiale et, parfois même, leur sentiment de bien-être et de sécurité. Dès lors, des questionnements sur les effets des ressources surgissent. De ce fait, en première partie de ce chapitre, nous attirons l'attention sur la trajectoire des participantes en fonction des ressources utilisées. En deuxième partie, sont présentés les critères guidant le choix d'une ressource, alors qu'en troisième, sont exposés la portée et les effets des ressources sur les sentiments de bien-être et de sécurité des femmes.

#### **5.1. La trajectoire des participantes en fonction des ressources utilisées**

Rappelons que nous avons créé deux catégories conceptuelles susceptibles de regrouper toutes les ressources utilisées par les femmes innues rencontrées. Les ressources informelles incluent les actions émanant des proches de la victime (parents/amiEs) et des pratiques religieuses alors que les ressources formelles tant autochtones qu'allochtones et en ou hors communauté rassemblent les ressources telles que :

## 1- Les ressources sociojudiciaires

- a. services de police;
- b. tribunaux;
- c. centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC);
- d. professionnels judiciaires (avocat et agent de probation);
- e. direction de la protection de la jeunesse (DPJ).

## 2- Les ressources psychosociales

- a. services sociaux (lorsque le type de professionnel n'a pas été identifié);
- b. soutien psychologique (services octroyés par unE psychologue, ligne d'écoute);
- c. soutien social (services octroyés par unE travailleurSE socialE);
- d. personne-ressource en communauté
- e. centres et maisons d'hébergement (M.H.),
- f. centres de thérapie,
- g. centres d'amitié autochtone (CAA),
- h. centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS).

## 3- Les ressources médicales

- a. centres hospitaliers/de santé;
- b. médecins;
- c. infirmiersÈRES.

## 4- Les ressources traditionnelles

- a. tentes de suerie;
- b. session de guérison holistique;
- c. cérémonie de la lune;
- d. cercles de femmes ou cercles de partage.<sup>38</sup>

Afin de repérer visiblement les ressources auxquelles les participantes ont fait appel, nous présentons à la page suivante le tableau 1 : ressources utilisées. Ce tableau vise à rendre compte de la trajectoire des participantes en fonction du type de ressources utilisées tant autochtones qu'allochtones et en ou hors communauté. Il permet également de visualiser les ressources auxquelles les participantes des trois différents sous-groupes constitués au chapitre III ont fait appel (1- participantes ne vivant plus dans un environnement violent et où les conséquences de la violence se sont atténuées; 2- participantes ne vivant plus dans un environnement violent, mais où plusieurs conséquences de la violence persistent; 3- participantes vivant toujours dans un environnement violent et où plusieurs conséquences de la violence persistent).

<sup>38</sup> Nous distinguons les cercles de femmes des cercles de partage puisque les premiers font spécifiquement référence à des femmes victimes de violence qui se rencontrent principalement dans le but d'échanger sur leurs expériences de victimisation alors que les seconds peuvent avoir été constitués pour répondre à des problématiques telles que la consommation abusive d'alcool.

TABLEAU 1 : RESSOURCES UTILISÉES

GROUPE 1								
1. France	<i>DPJ</i>	<i>Famille d'accueil</i>	<i>Soutien social</i>	*Famille	*Amis	POLICE AUTOCHTONE	DPJ	SOUTIEN SOCIAL CAA
2. Nathalie	*Famille	Police allochtone	Tribunal	SERVICES SOCIAUX EN COMM.	CENTRE DE THÉRAPIE AUTO. HORS COMM.	CENTRE DE THÉRAPIE EN COMM.	Pratiques religieuses	CERCLE DE FEMMES EN COMM.
3. Diane	SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE EN COMM.	CERCLE DE PARTAGE EN COMM.	*Famille	Police allochtone	M.H. AUTOCHTONE EN COMM.	M.H. allochtone	CENTRE DE THÉRAPIE AUTOCHTONE	*Amis
	CERCLE DE FEMMES EN COMM.	Professionnels judiciaires	Tribunal	CAVAC	SESSION DE GUÉRISON HOLISTIQUE	TENTE DE SUERIE	CERCLES DE PARTAGE EN COMM.	CÉRÉMONIE DE LA LUNE
4. Martine	Famille	Police allochtone	Tribunal	*M.H. allochtone	Cercle de femmes allochtone	Professionnel des champs de la justice hors comm.	TONICOMANIE EN COMM.	Centre de thérapie allochtone.
	Toxicomanie allochtone hors comm.	TENTE DE SUERIE	POLICE AUTOCHTONE	*M.H. EN COMM.				
5. Chantale	Pratiques religieuses	Famille	Amis	*PERSONNE RESSOURCE EN COMM.	SOUTIEN SOCIAL EN COMM.			
6. Claudia	Famille	*Pratiques religieuses	SERVICES MÉDICAUX EN COMM.	CENTRE DE THÉRAPIE AUTO. HORS COMM.	M.H. allochtone	CERCLE DE FEMMES EN COMM.	Centre de thérapie allochtone	CERCLE DE FEMMES EN COMM.
	Centre de thérapie allochtone hors comm.	Pratiques religieuses						
GROUPE 2								
7. Nicole	Pratiques religieuses	Amis	Services médicaux	SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE EN COMM.	Thérapeute privée	CERCLE DE PARTAGES EN COMM.	Soutien psychologique	M.H. allochtone
	CALACS							
8. Danielle	*Famille	*Amis	Police allochtone	Centre d'hébergement	Tribunal	Services médicaux hors comm.	POLICE AUTOCHTONE	Tribunal
	Soutien psychologique hors comm.	CAVAC	TENTE DE SUERIE					
GROUPE 3								
9. Caroline	<i>Services médicaux</i>	<i>Tribunal</i>	<i>DPJ</i>	<i>Foyer d'accueil</i>	<i>Centre de thérapie allochtone</i>	<i>Police</i>	<i>DPJ</i>	<i>Tribunal</i>
	*CENTRE DE THÉRAPIE EN COMM.	POLICE AUTOCHTONE	M.H. allochtone	Tribunal	Amis	Tribunal	CENTRE DE THÉRAPIE AUTO. HORS COMM.	Centre de thérapie hors comm.
	CENTRE DE THÉRAPIE EN COMM.	CERCLE DE FEMMES EN COMM.						
10. Ginette	Famille	CENTRE DE THÉRAPIE AUTO. HORS COMM.	Professionnels judiciaires	M.H. allochtone	Services médicaux allochtone hors comm.	Soutien social hors comm.	CENTRE DE THÉRAPIE AUTO EN COMM.	PERSONNE RESSOURCE EN COMM.
	Pratiques religieuses	Soutien psychologique	Amis	*Soutien psychologique allochtone				

## Légende :

Ressources informelles	Ressources formelles Sociojudiciaires	Ressources formelles Psychosociales	Ressources formelles Médicales	Ressources formelles Pratiques traditionnelles	RESSOURCES AUTOCHTONES EN COMMUNAUTÉ OU NON IDENTIFIÉES COMME ÉTANT HORS COMMUNAUTÉ	RESSOURCES AUTOCHTONES HORS COMMUNAUTÉ	Ressources autochtones ou non
------------------------	---------------------------------------	-------------------------------------	--------------------------------	--	---	--	-------------------------------

\* Lorsque la ressource est précédée d'un astérisque, cela signifie que la participante l'a qualifiée de très aidante ou de très appréciée, ce qui veut pas dire que les autres ne le sont pas.

- Lorsque la ressource est en italique, cela indique que la participante l'a utilisée au cours de son enfance.

Le précédent tableau, à première vue permet de constater que le recours à des ressources informelles prend une place aussi importante que le recours à des ressources formelles dans le parcours des participantes. Il apparaît également qu'autant l'utilisation de ressources autochtones qu'allochtones est présente dans la trajectoire des femmes rencontrées. Cependant, ces dernières semblent moins recourir aux ressources autochtones hors communauté qu'aux ressources autochtones en communauté. Le recours à des ressources autochtones hors communauté est principalement représenté par les centres de thérapie : une seule participante a fait appel à un centre d'amitié et aucune n'a eu recours à une maison d'hébergement autochtone hors communauté.

Quant au type de ressources utilisées, nous constatons premièrement que toutes les participantes ont fait appel à des ressources informelles. Plus précisément, elles ont toutes eu recours à des membres de leur famille et/ou à des amis. Du côté des pratiques religieuses, cinq participantes de notre corpus y ont fait appel. La plupart des femmes qui s'en sortent le mieux ont qualifié ce type de ressources de très important dans leur parcours.

Deuxièmement, le tableau 1 permet d'affirmer que la majorité des femmes rencontrées (9/10) ont eu recours à des ressources sociojudiciaires. Parmi celles-ci, six ont eu des contacts avec des services policiers, cinq d'entre elles se sont engagées dans un processus judiciaire et deux de ces dernières ont bénéficié de services offerts par un CAVAC. De plus, parmi les ressources sociojudiciaires utilisées, deux ont eu recours aux services d'un professionnel judiciaire et deux ont eu des contacts avec la DPJ. Notons qu'aucune distinction n'apparaît dans le recours à des ressources sociojudiciaires en fonction des sous-groupes présentés au chapitre III.

Troisièmement, du côté des ressources psychosociales, huit participantes ont bénéficié de soutien social ou psychologique soit dans un centre de santé et de services sociaux, dans un centre d'amitié autochtone, dans un CALACS ou d'un professionnel en pratique privée, six ont fréquenté un centre de thérapie, sept ont utilisé les services offerts par les maisons d'hébergement ou par les centres d'hébergement, deux ont fait appel à une personne ressource en communauté et deux ont été placées en famille ou foyer d'accueil au cours de leur enfance. Le tableau 1 nous permet également d'identifier que le soutien social et psychologique allochtone est peu sollicité par les participantes du premier sous-groupe. *A contrario*, le soutien social et psychologique allochtone apparaît davantage dans le parcours des participantes des deuxième et troisième sous-

groupes. Les maisons d'hébergement autochtones ont quant à elles été utilisées que par deux participantes du premier sous-groupe. Précisons que les ressources psychosociales ont été qualifiées de très importantes par les participantes qui s'en sortent le moins bien tandis qu'elles ont été désignées ainsi que par deux participantes qui s'en sortent très bien.

Quatrièmement, les ressources médicales ont été sollicitées par cinq participantes : soit principalement par celles qui vivent toujours avec des conséquences de la violence.

Cinquièmement, parmi les sept participantes qui ont eu recours à des ressources traditionnelles, nous observons que les cercles de femmes ou les cercles de partage sont le type de ressource le plus utilisé, suivi des tentes de suerie, des sessions de guérison holistique et des cérémonies de la lune. Les participantes qui s'en sortent le mieux sont celles qui font le plus appel à des ressources traditionnelles alors que celles qui s'en sortent le moins bien les utilisent très peu.

Lorsqu'on procède à une relecture du tableau dans une logique de trajectoire, nous observons que les femmes qui s'en sortent le mieux font très tôt appel à des ressources informelles alors que le recours à des ressources traditionnelles apparaît, quant à lui, davantage en fin de parcours, ce qui n'est pas le cas des femmes qui s'en sortent moins bien. En milieu de parcours, les participantes, indépendamment des trois sous-groupes, recourent soit à des ressources sociojudiciaires soit à des ressources psychosociales.

Avant de conclure, précisons que notre tableau comporte une importante limite : il ne permet pas d'identifier les ressources utilisées simultanément ou consécutivement alors que ce constat s'observe dans la plupart des récits. L'analyse des entretiens révèle que les participantes cherchent souvent à se créer un réseau d'aide et de soutien qu'elles pourront utiliser au besoin, comme le mentionne Martine :

Non, moi quand je pars de (la ville Y), je suis déjà en processus pour arrêter de boire. En arrivant ici, (à la ville Z), c'est là que je vais voir l'agent PLAADA aux services sociaux de la communauté. Je l'ai rencontré. Il est déjà au courant de ma démarche, que j'avais déjà rechuté. Ça va bien avec cet homme-là. Il m'a suivie quasiment un bon trois-quatre ans. Je vais aussi à d'autres ressources ici. Au (nom de la ressource), c'est un organisme communautaire pour ceux qui ont des problèmes d'alcool. Je magasine autrement dit. Je

vais voir Mme A<sup>39</sup>, mais le nom n'existe pas. Elle le fait bénévolement. Je vais voir elle aussi. Je vais voir aussi (nom de la ressource). Ça, c'est un affaire de toxicomanie, alcool drogue, jeu excessif même, maintenant. Mais je n'ai pas de problème de jeux excessif. Un moment donné, avec l'agent PLAADA, je pars en thérapie. Ça fait quatre ans que je suis ça. J'y vais encore, parce que le problème de drogues est encore là. Peut-être moins flagrant, on peut plus le cacher. Je rentre là pour l'alcool et pour la drogue aussi.

Même si la plupart des participantes ne mentionnent pas explicitement avoir eu recours à des ressources de façon simultanée ou consécutive, c'est implicitement le cas dans l'analyse de leur récit, et ce, à l'exception de Caroline.

## 5.2. Les critères guidant le choix d'une ressource

Cette section est consacrée aux critères guidant le choix d'une ressource autochtone ou allochtone et en ou hors communauté. L'analyse des récits permet d'identifier quatre critères objectifs influençant le choix du recours à une ressource ou l'autre.

Premièrement, la langue parlée dans une ressource constitue un critère de sélection pour au moins cinq participantes de notre corpus; les autres ne se prononçant pas sur ce sujet. C'est autant les communications dans la langue innue que dans la langue française qui jouent un rôle dans le choix d'une ressource. D'une part, l'usage de la langue innue dans une ressource en influence le recours, car il rend plus facile le témoignage des participantes sur leur vécu, comme nous l'explique Nathalie : « *Je pouvais plus m'exprimer, je pouvais parler plus, quand je parle français j'ai plus peur* ». D'autre part, les ressources où il est possible de communiquer en langue innue sont recherchées, car elles permettent la quête d'une construction identitaire : « *La première fois, je l'ai fait en montagnais, parce que je voulais trouver mon identité. Claudia* ». Les communications en français participent également à cette quête d'une construction identitaire : « **Vous dites que vous alliez à la maison d'hébergement et que vous vouliez vous affirmer avec les Blancs? Oui, c'est ça, j'aime beaucoup les gens. Je suis un être humain. Et je sais qu'on a le même sang qui coule dans nos veines. Pour moi, il n'y a pas de différence. Claudia** ». Une seule participante a justifié l'utilisation de ressources francophones par un désir d'améliorer son français : « **Qu'est-ce que vous alliez chercher quand vous êtes allée suivre cette thérapie-là? C'était surtout mon français, moi. Je voulais tellement apprendre à parler français. Claudia** ».

<sup>39</sup> Par souci de confidentialité, nous avons enlevé le nom de la femme qui anime des pratiques traditionnelles telles que la tente de suerie.

Même si certaines participantes font de la langue un critère de sélection dogmatique, elles mentionnent des difficultés rencontrées dans les ressources francophones. Par exemple, les échanges entre les protagonistes peuvent en être altérés, compte tenu des difficultés de communication et de compréhension entre les acteurs. D'ailleurs, Nicole mentionne : « *Surtout que tu t'exprimes en français, parce que pour moi, c'est ma deuxième langue. Des fois, j'avais peur qu'a me comprenne pas (l'intervenante du CAVAC). Pour moi-même aussi c'était pas évident, des fois a me disait des choses, des mots que j'avais jamais entendu, entendu dire* ».

Deuxièmement, quoique la langue innue soit un critère de sélection visant, entre autres, la quête d'une construction, des femmes font aussi appel à des ressources traditionnelles pour assurer un rapprochement avec leur identité culturelle : « **Qu'est-ce qui vous a amenée à participer à des pratiques traditionnelles?** [...] *J'avais besoin de retrouver mon : « innucité ». Étant donné que je vis hors communauté, j'ai besoin de retrouver mon essence, de me retrouver en tant qu'innue. Martine* ».

Troisièmement, pour quelques participantes, le souci de la confidentialité et de l'anonymat constitue un critère déterminant dans le choix d'une ressource. Dans cette situation, l'analyse de nos résultats nous amène à identifier trois cas de figure. Tout d'abord, l'identité des intervenantEs, c'est-à-dire autochtone ou non, peut influencer le choix d'une ressource dans certains cas. Notamment, Martine mentionne que : « **Le fait qu'il n'y ait pas d'intervenants autochtones, est-ce que ça vous dérangeait?** *Non, je voulais que ça reste confidentiel. [...] S'il y avait eu des intervenants autochtones, ça ne l'aurait pas été* ». Ensuite, le caractère spatial de la ressource en guide parfois le choix. C'est-à-dire que par souci du respect de ses confidences, des participantes, comme Nicole, font appel à des ressources hors communauté : « *Quand j'ai commencé à travailler sur moi, j'allais plus à l'extérieur de la communauté qu'à l'intérieur. Je trouvais qu'à l'intérieur c'était pas confidentiel, ces choses-là. On dirait j'avais plus confiance les gens de l'extérieur* ». D'autres participantes choisiront des ressources en milieu urbain dans le but de garder leur anonymat : « *Je pense qu'est-ce qui dérange aussi là, dans communauté là, c'est beaucoup l'aspect trop communautaire pis trop proche du monde qui t'entoure* ». Ainsi, par ces extraits, nous constatons que la distance physique avec la communauté prime sur l'identité autochtone ou non des intervenantEs, rendant d'ailleurs ce critère secondaire. Enfin, le

professionnalisme des intervenantEs peut aussi se porter garant de la confidentialité et jouer un rôle dans le recours à une ressource, et ce, comme le mentionne Martine :

**Avant qu'on saute à l'autre ressource, est-ce qu'il y a eu autre chose avec l'agent PLAADA qu'il vous a apportée?** Avec lui j'avais déjà un lien de confiance dès que je l'ai rencontré la première fois parce que l'expérience de terrain, il l'a : c'était un ex-alcoolique. Au point de vue académique, il avait les connaissances. Il avait un certificat en toxicomanie. Il était spécialisé en relation d'aide. Moi, je n'avais pas de doute en allant le voir, j'avais confiance en lui. **Il était autochtone?** Oui. **Tout à l'heure, vous m'avez dit que, comme à la maison d'hébergement, la confidentialité était moins gardée et que vous aviez moins confiance parce que c'étaient des intervenantes autochtones. Lui, l'agent PLAADA, c'est un intervenant autochtone?** Oui, mais par contre la confidentialité est de rigueur. C'est plus structuré, je trouve. Pour lui, il y a plus de procédures. Il y a un code de déontologie et tout.

Dès lors, dans ce cas de figure, le critère identitaire des intervenants (autochtones ou non) et le critère spatial des ressources (en communauté ou hors communauté) deviennent secondaires.

Quatrièmement, la recherche de solutions est un autre critère important guidant le choix d'une ressource. Par exemple, Diane mentionne : « *Moi, j'étais là pour essayer de trouver des outils pour que la communication dans notre couple là, soit meilleure là* ». Également, la recherche de solutions très immédiates peut influencer le recours à certaines ressources, et ce, comme le relate Martine :

Moi, j'y vais au besoin. Est-ce que j'ai vraiment besoin d'y aller? Des fois je prends juste le téléphone, je vais appeler et ça va tomber par exemple lors d'un effet de besoin d'alcool. Ça dure 10-15 minutes quand ça arrive, mais quand ça passe, c'est tellement intense, que j'ai besoin d'en parler sur le moment à quelqu'un.

En fin de compte, nous observons que ces critères de sélection ne sont pas exclusifs à l'un ou l'autre des sous-groupes issus de nos analyses. Par contre, notons que la langue est un critère de sélection important qui apparaît plus important pour les femmes ayant toujours habité en communauté.



### 5.3. La portée et les effets perçus des ressources

#### 5.3.1. L'expérience des femmes ayant fait appel à des ressources informelles

##### *Le recours à des membres de la famille et/ou amiEs*

Rappelons-le, les membres de la famille et/ou les amiEs ont été sollicités par toutes les participantes. Ce constat est clairement identifié dans les travaux de Frank (1992), qui affirme que la famille élargie est la ressource la plus souvent utilisée par les femmes autochtones.

Généralement, les buts poursuivis par les femmes faisant appel à des proches n'ont pas tendance à être mentionnés de façon explicite, mais ils sont très palpables implicitement. Par exemple, certaines victimes font état d'une volonté à être protégées, comme le mentionne Diane : « *Je savais qu'il pouvait être dangereux, fait que je suis allée me réfugier chez une amie, j'ai dormi là* ». De plus, la proximité de la famille assure bien souvent une protection immédiate : c'est d'ailleurs un avantage important de ce type de ressource, comme le relate Ginette : « *C'était violent comme ça. Il n'y avait pas de : « je vais attendre demain ». Non, c'était tout de suite. En pleine nuit, on s'est retrouvés dehors. [...] J'ai été chez une des sœurs à ma mère qui m'a dit de ne pas s'inquiéter qu'elle se chargerait de ma fille* ». Également, les participantes font appel à des proches dans le but de prendre du répit/du repos et de se séparer temporairement de leur conjoint. Notamment, France relate : « *Les ressources qui ont été utilisées, ça été dans la famille immédiate, ça été juste du retrait là de mon milieu à la maison avec lui, avec le conjoint, pour aller dans la famille là quelques jours pour le temps que ça passe* ». Enfin, il arrive aussi que les proches soient utilisés pour jouer un rôle d'agent de contrôle. Par exemple, France raconte :

pour [...], parler à mon conjoint pis lui expliquer que la situation avait été trop loin, qu'elle n'était plus acceptable et que lui, il devait partir de là. Pis que j'avais accepté là, que je le laisse partir pis que lui là, n'essaie pas de rester pis de me faire changer d'idée là. [...] C'est ça, j'ai fait venir quelqu'un (un ami) comme pour jouer un peu le rôle de d'avocat, d'arbitre pis de police, tout en même temps là, d'agent de la paix.

Du côté des effets perceptibles, nous observons que les femmes trouvent, la plupart du temps, réponse à leurs attentes (protection, répit/repos, séparation temporaire avec leur conjoint et agent de contrôle social). Notamment, Chantale relate : « *mais je me sens plus en sécurité depuis que je suis ici* ». Les contacts avec les proches créent également l'opportunité d'échanger et permettent

dès lors aux femmes violentées de briser le silence, de se libérer, de se sentir écoutées, soutenues et d'être réconfortées/rassurées, et ce, comme le mentionne France : « *Qui m'appelle, qui me rappelle : pis comment ça va ? Ça c'est-tu réglé ? T'sais c'est réconfortant, OK c'est beau, il a compris là t'sais, on s'est parlé et pis là il est plus calme là, t'sais* ». En outre, à la suite d'échanges avec des proches, des participantes ont été conscientisées et sensibilisées à leur vécu. Par exemple, Danielle mentionne : « *Mes enfants qui me parlaient, qui me conscientisaient, mes amis* ». Mais en plus, la verbalisation de la violence vécue avec un proche peut conduire des victimes, comme Danielle, à être accompagnées dans leurs démarches judiciaires : « *Il y en a une qui m'a dit qui allait m'accompagner. Puis je vas avoir besoin de mes amis* ». Enfin, nous observons dans le récit des participantes qu'à la suite d'échanges avec des proches, des références vers d'autres ressources leur sont données. Les propos de Claudia sont d'ailleurs très explicites à ce sujet : « *Je suis venue ici voir (ma sœur) et elle m'a conseillé d'aller à (nom de la ville) à la maison d'hébergement pour femmes quelques jours* ».

Les proches peuvent aussi jouer un rôle de relais dans la dénonciation et de liaison avec les agences de contrôle social. Par exemple, Diane relate : « *Sa mère disait : Arrête! Tu vas la tuer! Tu vas la tuer! [...] Sa mère était en haut, elle a appelé la police* ». Spécifions que ce rôle d'agent de contrôle est bien souvent initié par les proches de la victime, c'est-à-dire sans leur consentement. En fait, ce constat ne s'observe que chez les participantes qui s'en sortent le mieux. Cela semble signifier que, pour les proches des participantes du premier sous-groupe, la violence est un comportement reconnu et inacceptable.

Malgré le nombre d'effets bénéfiques relatés par les participantes, il arrive que la famille et/ou les amiEs aient des effets plutôt négatifs. Par exemple, le recours à des membres de la famille, comme l'observent Marshall et Asselin Vaillancourt (1993), Frank (1996) et l'INSPQ, peut contribuer au maintien des participantes dans une relation violente. De plus, du même avis que Fréchette et al. (1981), il semble évident que les femmes qui ont moins de soutien de leurs proches aient plus difficilement recours à d'autres types de ressource. À cet effet, les cas de Martine et de Ginette sont exemplaires. D'une part, Martine souligne : « *ça a pris du temps avant que j'aie de l'aide. Ça a duré longtemps. La première fois que j'ai demandé de l'aide, ma sœur m'avait dit [...] « pourquoi tu endures ça, tu es si instruite ? » Ça a été final, j'ai été un bon bout de temps sans en parler parce que j'ai été coupée là* ». D'autre part, Ginette relate : « *C'était violent comme ça. [...] on est allés dormir chez sa grand-mère. Mais eux autres étaient contre*

*cela de cohabiter avant le mariage ça leur puait au nez. [...] Tout de suite après, ils nous ont obligés à se marier. [...] On s'est mariés et ça a été pire après le mariage, car là j'étais sa possession ».* L'expression de son vécu avec des membres de la famille peut également participer de certaines conséquences de la violence, et ce, comme le relate Diane : *« Je le voyais elle, elle vivait de la colère par rapport à ce qui était arrivé pis elle était tout le temps en train de comme dénigrer là, mon conjoint à ce moment-là. Pis la manière je me sentais là-dedans, c'était comme si j'étais niaiseuse là ».*

Des proches des participantes, comme précédemment mentionné, ont sollicité des ressources sans leur consentement. Pour la plupart d'entre elles, ces actions ont eu des effets bénéfiques. Diane fait cependant exception à la règle, en ce sens qu'elle a apprécié l'intervention, mais celle-ci a aussi créé certaines difficultés, telle que la séparation temporaire avec son conjoint :

*J'étais contente qu'elle ait appelé les policiers, parce que je me disais : « Bon OK, il y a quelqu'un qui va venir arrêter tout ça t'sais, il va se faire arrêter! » Ben c'était ben ambivalent mon affaire, parce que je me disais : « Bon OK, si la police arrive, c'est sûr qu'il se fait ramasser, c'est sûr que je le verrai pu! » T'sais je le verrai pu c'est ça, c'était ma dépendance hein, qui me faisait réagir de même. Je voulais que la violence arrête, mais en même temps, je voulais pas qu'il se fasse arrêter là. Pis j'étais contente qu'elle ait appelé les policiers, mais je regrettais aussi, pis tout ça, parce que je me disais : « Bon OK, il va se ramasser en prison encore une fois! Encore une fois, je va être pris comme à l'attendre ».*

### ***L'utilisation de pratiques religieuses***

Cinq participantes de notre corpus ont fait appel à des institutions religieuses et à la prière. Les participantes faisant appel à ce type de ressource sont en quête de soutien et leur foi les aide à briser l'isolement, à se sentir en sécurité et participe également à leur bien-être comme l'observent Horton et al. 1988 dans Hines et Malley-Morrison, 2005). Par exemple, Nicole révèle : *« C'est ça, le Seigneur qui m'aide à pouvoir vivre en paix avec mes peurs. Je sais qu'ils sont là, mais je peux vivre une vie normale avec ça ».* En plus, le recours à des pratiques religieuses conduit les participantes à voir l'avenir plus positivement et à davantage faire confiance à la vie, comme le mentionne Claudia : *« C'est toujours la spiritualité qui m'a ramenée à voir le positif ».* Le recours à des pratiques religieuses est d'ailleurs omniprésent dans le parcours de cette participante. Claudia accorde même à cette ressource un pouvoir assez important pour justifier son mieux-être.

Même si le recours à des pratiques religieuses a, la plupart du temps, des effets positifs sur les participantes, ce type de ressource peut avoir un impact négatif dans leur trajectoire. D'ailleurs, après un séjour d'une semaine dans une institution religieuse, Ginette mentionne qu'elle voyait le mal/l'enfer partout :

À un moment donné, comme je vous ai dit, j'étais très croyante, mais ma croyance a fait en sorte que ça ne m'a pas aidée. J'étais une grande pécheresse moi et j'étais en train de vivre avec un autre homme. Et là ma mère m'a parlé des (nom de l'institution) et m'a dit : « pourquoi tu ne vas pas faire une semaine de retraite? Ça te ferait peut-être du bien d'aller là. Il y a des curés là-bas qui aident les couples en difficulté, ils pourraient t'aider eux autres ». Alors j'y suis allée, mais en sortant de là, je n'ai jamais vu autant de mal dans ma vie. Je n'étais pas catholique. J'avais un pied dans l'enfer, j'avais tous les péchés du monde et il fallait remédier à cela au plus sacrant si je ne voulais pas voir l'enfer. Je voyais le mal partout. J'ai eu à travailler là-dessus. J'ai rencontré une psychologue et elle m'a beaucoup aidée. Il a fallu que je voie une psychologue pour sortir de ça. Je voyais le mal partout. Je ne permettais même plus à mon conjoint actuel de me toucher.

Comme nous le constatons dans cet extrait, le recours à cette ressource a eu des effets négatifs tels la perte d'estime de soi. Afin de travailler sur l'impact négatif de cette ressource, Ginette a dû faire appel à un autre type de ressources. Dès lors, il apparaît que la détermination de la femme à trouver réponse à ses besoins fait qu'elle va se diriger vers une ressource quelle qu'elle soit.

### **5.3.2. L'expérience des femmes ayant fait appel à des ressources formelles**

#### **5.3.2.1. Ressources sociojudiciaires**

Les ressources sociojudiciaires regroupent les services de police, les tribunaux, les CAVAC, les professionnels judiciaires et les centres de la protection de la jeunesse. Spécifions cependant que la portée et les effets des CAVAC se retrouvent sous le titre des tribunaux puisqu'il s'agit souvent d'une ressource sollicitée par les participantes pour les soutenir ou encore les aider dans le processus judiciaire

#### ***Le recours aux services de police***

D'emblée, rappelons que les services de police sont intervenus dans la trajectoire de six participantes. Principalement, celles qui y recourent poursuivre deux buts. Premièrement, tout comme dans les travaux de McGilivray et Comaskey (1999), Ursel (2001, Johnson (2006) et Mihorean (2006), il apparaît que les femmes cherchent protection et sécurité. Par exemple, Danielle mentionne : « *Je faisais des plaintes aussi dans le temps, je faisais des plaintes j'avais*

tellement peur de lui. [...] *Je pensais qu'il allait me tuer, tsé, il allait en prison souvent, ben souvent, quelquefois* ». Deuxièmement, elles cherchent à mettre fin à l'épisode de violence en cours, comme le relate Diane :

Tout en parlant de même pis en essayant de me faire dévier du chemin, ben il me donnait [...] des coups de poings pendant que je conduisais. Pis qu'est-ce qui est arrivé, c'est que tout à coup il s'est reviré, il a essayé de prendre son couteau qui était dans son sac, c'était en arrière, sur la banquette arrière, pis là j'avais peur. [...] Pis mine de rien, mais moi je me suis rendue dans le stationnement du poste de police amérindienne de (nom de la communauté d'origine).

L'acte de dénonciation n'est pas nécessairement accompagné d'une plainte, renforçant ainsi l'idée que des participantes cherchent davantage un moyen d'interrompre la violence: « *Soit j'appelais la police, Ah! Faites-vous une plainte nananana, c'est non, amenez-le ailleurs. Danielle* ». *A contrario*, à certaines occasions, le dépôt d'une plainte apparaît capital pour mettre fin à la violence : « *Mais des fois tu n'as pas le choix, il faut t'arrêtes ça la violence et tu portes plainte. Caroline* ». La déposition d'accusations contre le conjoint pour que la violence cesse et surtout pour que ce dernier soit conduit à l'extérieur de la communauté n'est pas aussi apparente dans nos travaux que dans ceux de McGilivray et Comaskey (1999) et Ursel (2001). Nos analyses vont plutôt dans le même sens que les études de Johnson (2006) et de Mihorean (2006), où l'arrestation et la punition ne seraient pas le principal objectif poursuivi par la majorité des victimes; elles chercheraient davantage à être protégées comme l'affirment (Gauthier et Laberge, 2000).

Avant de poursuivre dans la présentation des résultats sur la portée et sur les effets de ce type de ressource, soulignons les trois motivations qui ont conduit quatre participantes à ne pas déposer - à la suite d'une intervention policière - de plaintes contre leur agresseur. Premièrement, il y a l'espoir de changements dans le comportement violent du conjoint. Par exemple, Diane affirme ne jamais avoir déposé de plainte parce que: « *Sûrement le fait que j'espérais qui change. [...] J'aurais toujours cru qui pouvait se réhabiliter, changer pis tout ça, c'était l'espoir que j'avais* ». Deuxièmement, nous retrouvons la peur des répercussions, comme l'exprime France : « *J'avais peur de faire une plainte, parce que c'est moé qui aurais eu les représailles après* ». Troisièmement, les femmes savent qu'à la suite d'une plainte, leur agresseur court le risque d'être incarcéré. Cette sanction n'est pas toujours souhaitée par les victimes. D'ailleurs, Diane mentionne : « *je voulais pas qu'il (son conjoint) s'en aille en prison* ». Selon bon nombre

d'études recensées par Gauthier et Laberge (2000), ces motivations justifient l'interruption des procédures judiciaires.

Dans un autre ordre d'idées, nous constatons que la décision de déposer une plainte repose quant à elle sur trois motivations. Tout d'abord, l'ampleur des actes de violence, tel que subjectivement établi par les participantes, peut influencer le dépôt d'une plainte. C'est le cas de Diane qui mentionne : « *Voies de fait, parce que cette fois-là, il m'avait pognée par la gorge pis il m'avait donné deux coups de poing* ». Deuxièmement, des participantes ont déposé une plainte contre leur agresseur dans le but précisément qu'une sentence carcérale leur soit imposée : « *Quand vraiment je faisais des plaintes là, c'était pour la prison, pour passer en Cour. Danielle* ». Troisièmement, l'incitation des policiers ou d'autres personnes auprès des victimes pour qu'elle dépose une plainte peut également les influencer. Notamment, Danielle précise :

L'infirmière a dit : « voulez-vous faire une plainte ? » J'ai dit non, je vais attendre encore, je le sais pas encore, je le sais pas, je vais y penser j'ai dit. [...] Tsé réalisez-vous, donnez-y pas d'autres chances à cet homme là, faite une plainte. [...] Elle m'a pas dit ça de même, mais a dit : « la prochaine fois, ce ne sera peut-être pas juste ton bras... » et ensuite j'ai fait une plainte.

Le risque d'aggravation des conséquences de la violence a servi d'élément clé pour inciter Danielle à déposer une plainte contre son conjoint. Cependant, l'incitation de proches ou de membres d'un corps professionnel n'influence pas toujours la décision de porter plainte, et ce, comme le souligne France : « *Pis après trois, quatre fois là, la police quand ils sont venus chez nous, ils m'ont demandé de faire une plainte. Moi je ne l'ai pas faite* ».

Du côté des effets découlant de l'intervention policière, nous observons qu'ils satisfont aux attentes des victimes (sécurité, protection et fin de l'épisode de violence). Mais en plus, l'intervention des policiers conduit également des femmes à se sentir soutenues, comprises et en confiance. Notamment, Nathalie : mentionne « *Quand j'ai déclaré, ça m'a faite comme, j'ai pu au moins dire ce qu'il m'a fait, ça m'a fait un peu mal, mais après ça je me suis sentie bien. Je me suis aidée et ils m'ont aidée eux autres aussi. [...] J'ai pu me défendre. [...] Quand je suis revenue [...], je me sentais comme un peu en confiance* ». Le comportement empathique des policiers peut aussi conduire les femmes à se sentir soutenues et il peut également être sécurisant. Notamment, Martine souligne : « *Ils [les policiers] m'ont aidée, car ils avaient l'air de comprendre. Ils étaient patients* ». Des sentiments de fierté, associés au dépôt d'une plainte

contre son conjoint, ont quant à eux été relatés par Diane : « *Je suis capable de [...] porter plainte. [...] J'étais fière, je me sentais comme si je reprenais du pouvoir* ». Nos résultats infirment les conclusions de l'étude qualitative de Stoker (1998), à l'effet que les policiers manquent souvent de compassion et d'empathie et celles de l'étude quantitative menée par Brsosowski (2004), qui mentionne que les services policiers satisfont rarement aux besoins des femmes.

Les policiers jouent aussi un rôle d'acteurs de liaison avec d'autres ressources. Ces derniers réfèrent souvent les femmes violentées vers des ressources informelles, et ce, comme le mentionne Diane : « *OK, au moins la policière a pris la peine de comme m'emmener dans un endroit sécuritaire. [...] Elle est venue prendre ma déposition là, chez mon amie de fille, en soirée* ». Également, les policiers réfèrent vers des ressources formelles. Parmi ces dernières, les policiers semblent toutefois ne référer qu'à des maisons d'hébergement ou à des centres hospitaliers. D'ailleurs, Caroline mentionne qu' : « *Ils (les policiers) prenaient la déclaration. Ils m'emmenaient à l'hôpital. Après ça, ils m'emmenaient à la Maison des Femmes* ». Par contre, dans une situation, les policiers ont dénoncé à la DPJ l'environnement dans lequel vivaient France et sa fille, ce qui a entraîné une intervention de cet organisme : intervention non appréciée par la participante.

Certaines participantes se font plus critique des services de police. D'une part, des comportements racistes de policiers allochtones sont dénoncés par deux participantes. Par exemple, Diane explique « *Le contexte à (nom de la communauté), faisait que la police, c'était des policiers municipals pis moé, ce que j'ai su là, de mon ex-conjoint, c'est que les policiers étaient très, il y avait des problèmes de racisme là-dedans* ». D'autre part, des comportements passifs de policiers autochtones sont dénoncés par Martine : « *Je travaillais au Conseil de bande à ce moment-là et j'avais une voiture. Il m'attendait dehors. Et la police je te dis que ça ne bouge pas fort dans la communauté. Ils m'ont dit que c'est public et qu'il avait le droit. Ça a duré une bonne semaine* ». L'interprétation de l'impact de ces comportements est difficile. À partir des propos des participantes, on peut seulement indiquer la sensibilité de ces dernières par rapport à ces comportements. Ce même type d'observation justifiait l'absence de recours à des services de police dans les études de Stoker (1998), McGilivray et Comaskey (1999) et Lane et al. (2003).

L'intervention policière peut parfois être initiée par une tierce personne. La plupart du temps, les participantes du premier et du deuxième sous-groupe, seules participantes ayant vécu cette situation, ont apprécié qu'un tiers dénonce leur situation à un service de police. Notamment, France souligne : « *Ç'a faite mon affaire parce que moi j'avais peur de faire une plainte* ».

### *L'expérience des femmes dans le processus judiciaire*

Comme nous l'avons déjà souligné, cinq participantes ont eu des contacts avec le système de justice. Leur désir de témoigner contre leur conjoint est motivé par trois raisons. Premièrement, elles cherchent à obtenir la reconnaissance par l'agresseur des gestes de violence qu'il a posés. Notamment, Danielle mentionne :

Je m'en vais en Cour là pour moé, pour le respect que je dois à moi-même cette fois-ci là. Parce que lui là, c'est sa réputation qu'il va protéger lui [...] tsé, il avouera jamais ça qu'il m'a cassé le bras. Tsé c'est sa réputation tsé, sa réputation, moi je m'en fou, si je perds, gagne ou gagne pas, je vais aller là pour moé.

Deuxièmement, le désir de changement dans le comportement violent du conjoint peut être une source de motivation pour certaines femmes. D'ailleurs, Danielle relate : « *Je pensais moi qui allait être changé tsé, changé de comportement, de sa violence* ». Troisièmement, la plupart des participantes cherchent une certaine forme de protection. Par exemple, Martine exprime : « *Quand j'allais à la Cour, c'était pour avoir un papier avec des conditions serrées de Monsieur* ».

L'expérience du témoignage en Cour est souvent jugée pénible, désagréable et angoissante par les participantes. En effet, plusieurs peurs sont exprimées par ces dernières. Premièrement, la peur reliée à la confrontation avec l'agresseur; deuxièmement, la peur de témoigner en public; et troisièmement, la peur de s'exprimer dans une langue seconde. Danielle est très explicite à propos de ces peurs : « *C'est la peur de mal m'exprimer, tsé de dire, de dire, d'élaborer mes phrases comme il faut là. Des fois je peux les virer d'une manière, c'est juste ça pis en plus le stress qui va être là. [...] Le stress aussi que je vais là d'avoir plusieurs personnes* ». Les sentiments de stress participent aussi à créer de l'angoisse chez les participantes témoignant contre leur agresseur. Par exemple, Martine mentionne : « *Quand t'es pas habituée au système judiciaire, je te dis que tu vois ça comme une montagne! Tu ne connais pas ça, tu es en terrain inconnu* ». Par son témoignage, Martine rend bien compte du caractère étranger et effroyable du



système judiciaire. De plus, la complexité de celui-ci amène bien souvent un sentiment d'impuissance chez les participantes, comme en témoigne Martine : « *Comme si je n'avais aucun pouvoir là-dessus. Je ne pouvais rien faire, il était toujours sur mon dos pareil. J'avais un sentiment d'impuissance* ». Cette dernière ajoute que l'absence de changement dans le comportement de son mari en dépit de ses présences répétées au tribunal a renforcé ce sentiment d'impuissance. Spécifions que l'intervention du tribunal suscite souvent des sentiments de culpabilité. Par exemple, Diane mentionne : « *J'avais même l'impression là que c'était moi l'accusée* ». En outre, le témoignage des participantes provoque la plupart du temps des sentiments d'incompréhension. Notamment, Caroline relate : « *Je ne comprenais pas ce qui se passait. Comme si c'était moi la grosse boubou. Comme si c'était moi qui avais fait des affaires* ». Ces extraits nous laissent sur l'impression que les participantes ont senti qu'on faisait plutôt leur procès à elles. De plus, le manque de préparation aux procédures judiciaires et l'absence d'accompagnement sont parfois soulignés. En effet, Diane révèle : « *Ça pas été plaisant, garde j'aurais dû être préparée par le policier, pis tout ça, pis le policier était pas là<sup>40</sup>* ». Nous retrouvons dans nos analyses les mêmes critiques rapportées par les travaux de Stoker (1998), McGilivray et Comaskey (1999) et Picard (2004).

En contrepartie aux difficultés rencontrées par les participantes sont utilisées des ressources informelles et formelles. Principalement, les femmes recourent à de telles ressources pour être accompagnées au Tribunal ou encore pour être préparées à leur témoignage. Les ressources utilisées répondent généralement bien à leurs attentes, en plus de les conduire à se sentir en sécurité, en confiance et soutenues. Il apparaît que, lorsque l'accompagnateur TRICE est aussi un interprète, il devient plus facile pour les femmes de s'exprimer et de raconter leurs expériences « *C'était mon interprète, elle m'avait aidée. [...] J'avais une femme à côté de moi, je pouvais parler, je me sentais, on m'a aidée. Elle était là et je pouvais parler avec elle. [...] Je pouvais parler en innu* ».

De façon plus particulière, deux femmes ont fait appel à un CAVAC. Les buts poursuivis par ces dernières sont cependant très individuels. Premièrement, dans le but d'échanger et d'extérioriser son expérience de victimisation et ses peurs, mais également en vue d'être préparée à témoigner, Danielle a fait appel à un CAVAC. Ses attentes ont été comblées mais, en plus, elle a bénéficié de

<sup>40</sup> Précisons que, malgré l'intervention du procureur de la Couronne pour sécuriser Diane et pour lui expliquer le déroulement d'un procès, le sentiment d'avoir été jugée a été exprimé.

soutien pour les procédures judiciaires, de références, d'explications sur les services offerts par cet organisme et de l'accessibilité – au besoin - à de l'accompagnement lors de son témoignage. Deuxièmement, dans le but de comprendre le déroulement de son procès, de reprendre confiance en elle et de cesser de se culpabiliser, Diane a fait appel à un CAVAC à la suite de son témoignage. Notons qu'elle a trouvé réponse à toutes ses attentes :

C'est une game là, t'sais que l'avocat de la défense y est là pour ça, d'essayer comme de démolir je dirais là, le témoin t'sais. Pis que c'était normal que j'avais pas à me sentir de même, que j'avais toute à être fière, que chose j'étais allée témoigner, pis que ça prenait du courage pour ça. Pis en tout cas, quand je suis sortie de là je me sentais mieux là t'sais, je me sentais remontée pis tout ça.

Il ressort de l'analyse des récits des participantes que le témoignage en Cour n'est pas nécessairement une finalité des démarches judiciaires. Par exemple, il peut arriver que ces dernières communiquent avec le procureur de la Couronne pour retirer leur plainte :

Il avait fait des démarches là, t'sais pour se prendre en main. T'sais il s'était trouvé un emploi, pis t'sais, toutes sortes d'affaires de même. Fait que ça a fait que je me suis pas présentée, pis son avocat a discuté avec le procureur de la Couronne, pis ils ont arrangé quelque chose. Il a été ben encadré là, il y avait même les agents de probation qui venaient vérifier à (nom de la communauté) s'il était là, pis t'sais il avait des heures d'entrée très strictes pis des conditions très strictes. *Diane.*

Dans cette situation, la reprise de l'union, engagée sous les promesses de changement du conjoint, motivait le retrait de la plainte. Par conséquent, des règlements à l'amiable entre les parties ont été conclus.

Parmi les effets associés au témoignage au tribunal, une seule participante, en l'occurrence Nathalie, a explicitement mentionné avoir bénéficié de cette expérience. En effet, l'intervention de cette ressource dans sa trajectoire l'a amené à se sentir fière : *« Il fallait que j'aille à la Cour pour pouvoir... Aujourd'hui, je suis contente. Je suis fière de l'avoir fait. J'ai pu me protéger ».*

L'engagement des participantes dans des procédures judiciaires est susceptible de conduire leur agresseur à des sanctions. Par exemple, celui-ci peut être condamné à purger une peine en milieu carcéral ou encore dans la communauté. Lorsque l'agresseur est incarcéré, cela a pour effet d'amener - pendant la période de détention - les femmes à se sentir en sécurité et en liberté, et ce,

comme l'affirmait McGilivray et Comaskey (1999). Par exemple, Martine souligne : « *Le fait qu'il soit incarcéré ça me donnait de la sécurité. Il ne venait pas me faire du mal pendant ce temps-là. J'ai la liberté quand il est en dedans. Je peux faire ce que je veux* ». Habituellement, l'incarcération du conjoint est également synonyme d'arrêt de la violence, du moins pendant cette période. Toutefois, il en a été autrement pour une participante, soit Diane. En effet, l'emprise de son conjoint sur elle s'est maintenue pendant la période d'incarcération. Si bien qu'elle s'est sentie, elle aussi, emprisonnée : « *Il fallait que je sois là de telle heure à telle heure, quand il appelait, pis il fallait pas [...] que je sois en retard d'une minute, il fallait que je réponde tout de suite au deuxième coup de téléphone, quand il appelait, t'sais. J'avais l'impression d'être en prison moi aussi* ». Cet effet de l'incarcération n'avait pas été perçu dans les travaux de McGilivray et Comaskey (1999) et Ursel (2001). À la suite de la sentence carcérale imposée à son conjoint, seule une participante, en l'occurrence Nathalie, n'a pas maintenu l'union conjugale. Dans les autres cas, nous observons que les appels répétés, les promesses de changement du conjoint et les peines clémentes imposées à l'agresseur peuvent influencer le *statu quo* des participantes.

### ***Le recours à des professionnels judiciaires***

Sous l'expression professionnels judiciaires, sont incluses les personnes intervenues dans la trajectoire des participantes pour leurs compétences dans le domaine judiciaire. Parmi celles-ci, nous retrouvons des avocats et un agent de libération.

Tout d'abord, deux participantes de notre corpus ont fait appel aux services d'un avocat. Ces dernières cherchaient principalement à obtenir des informations en matière de droit familial. Plus spécifiquement, les participantes souhaitaient recevoir des renseignements sur les droits de garde de leurs enfants ou encore sur les procédures de divorce. Nous observons que seule une participante, en l'occurrence Martine, a trouvé réponse à ses attentes. Dans un autre cas, plutôt que de répondre à ses besoins, la rencontre avec un avocat a maintenu le *statu quo* de Ginette. Notamment, lors d'un échange avec l'avocat, elle ne s'est sentie ni soutenue ni aidée ni comprise. Elle mentionne plutôt s'être sentie sans défense vis-à-vis du comportement de son mari :

Même l'avocat, quand il m'a demandé pourquoi je voulais divorcer, je disais que je vivais de la violence physique et psychologique. Il me demandait des exemples. Je lui disais par exemple qu'il me violait tout le temps et il me disait : « ah ben là c'est votre mari, c'est votre conjoint » en voulant dire qu'il avait le droit.

À la suite de la rencontre avec cet avocat, Ginette a vu l'assassinat de son mari comme une solution pour mettre un terme à la violence : *« Je me suis dit : même les avocats ne sont pas là pour m'aider. Qui va m'aider maintenant? C'est pour ça que j'en suis venue à penser à l'éliminer ».*

Par ailleurs, une participante a dénoncé son conjoint à l'agent de probation dans le but de faire respecter les conditions inscrites sur l'ordonnance émise par le tribunal. Cette action lui a permis de se sentir protégée et en sécurité. Cependant, celle-ci a aussi amené Diane à craindre les répercussions de son geste. En plus, elle craignait que son anonymat ne soit pas conservé. Toutefois, l'agent de probation a su la rassurer en lui mentionnant que son nom n'apparaîtrait pas dans le dossier de son conjoint et en la félicitant d'avoir dénoncé ce dernier.

#### ***L'intervention de la Direction de la protection de la jeunesse***

Cette ressource est peu présente dans la trajectoire des participantes. D'ailleurs, seulement deux femmes de notre corpus ont eu des contacts avec la DPJ, et ce, à la fois au cours de leur enfance et de leur vie adulte pour le placement de leurs propres enfants. Un premier placement des enfants de Caroline a eu lieu à la suite d'une plainte effectuée par un tiers, et ce, parce qu'elle semblait avoir une problématique de consommation d'alcool : *« Il y a eu un signalement, je ne sais pas qui au juste, la DPJ est venue chez nous pour ramasser mes enfants parce que je consommais de la bière ».* Sous les recommandations d'un membre du personnel de la DPJ, Caroline a participé à une thérapie pour travailler sur cette problématique. À la suite de son séjour dans cette ressource, elle a pu reprendre la garde de ses filles. Cependant, quelques temps après, des abus sexuels posés par le frère de Caroline sur ses filles ont justifié un second placement. Cette fois-ci, le retrait de la garde de ses enfants a été ordonné jusqu'à l'âge de leur majorité. Nous observons qu'après avoir perdu - pour une deuxième fois - la garde de ses enfants, Caroline a vécu de nombreuses difficultés. Notamment, elle a recommencé à consommer de façon abusive. De plus, elle s'est rendu compte, lorsque la DPJ lui a permis de voir ses filles deux fois par semaine, qu'elle avait perdu toute autorité sur elles et qu'il n'existait plus de lien d'attachement. Enfin, les fugues répétées de ses filles - du foyer d'accueil - ont suscité beaucoup d'inquiétudes chez Caroline. Ajoutons que, lors d'une fugue de ses filles, un drame est survenu : l'une d'elle a été assassinée :

**Vos enfants ont été placés par la DPJ?** Jusqu'à l'âge de 18 ans je crois. Je n'ai jamais pu les reprendre avec moi. **Comment vous avez vécu ça de ne pas pouvoir reprendre vos enfants? (Pleurs).** Ça m'a fait mal beaucoup. **Une tierce personne intervient et dit<sup>41</sup> :** C'est dans ce temps que sa fille a été assassinée. **Dans un foyer – à (nom de la ressource).** Elle avait rencontré un jeune homme. Oui c'est ça. [...] Mes filles commençaient à fuguer, des affaires de même. C'était comme trop tard pour moi pour intervenir. Et elles ne pouvaient pas m'écouter. C'est pendant sa fugue qu'elle a rencontré un gars. Et elle s'est fait assassiner quatre mois après.

Du côté de France, le placement de son enfant a été volontaire. Après avoir cherché, sans succès, une famille autochtone pour prendre soin de sa fille, France a dû faire une demande de placement à la DPJ. Malgré le fait qu'il s'agissait d'une initiative personnelle de cette participante, le retrait de la garde de son enfant a été vécu difficilement :

Quand j'ai demandé, j'ai demandé du répit aussi pour ma fille, sans passer par les services sociaux là, sans passer par la DPJ. Moi j'ai déjà demandé à l'école s'il n'y avait pas des familles dans communauté, [...] ou des familles autochtones qui pouvaient prendre ma fille sur une base volontaire pour que moé, je me remette un peu là, de l'épisode que je venais de vivre là, il n'y en avait pas. Pour ça qu'un moment donné on a pas eu le choix d'aller à la DPJ pour avoir un placement volontaire pis là, ça dégénéré là, après ça là, de mon côté, parce que le retrait était comme trop radical pis trop loin de ma réalité pis loin de la compréhension de ma situation là. [...] J'avais besoin d'aide, j'avais besoin de répit, j'avais besoin d'aide.

En fin de compte, nous observons que, parmi les participantes de notre corpus, deux seulement ont eu des contacts avec la DPJ, et ce, autant dans leur enfance que dans leur vie adulte. On peut alors se demander si l'intervention de la DPJ dans l'enfance des participantes n'engage pas plus facilement l'intervention de ce type de ressources dans leur vie adulte. Précisons de plus que les contacts des participantes avec la DPJ tendent davantage à les avoir maintenues dans un état de détresse psychologique qu'à les avoir aidées à mieux vivre avec les conséquences de la violence.

### **5.3.2.2. Ressources psychosociales**

Les ressources psychosociales auxquelles nous avons accordé une attention sont les services médicaux, les maisons d'hébergement, les centres de thérapie, le soutien sociopsychologique et les ressources traditionnelles.

---

<sup>41</sup> Une amie de la participante était dans la maison où se déroulait l'entretien et elle est intervenue pour préciser que la fille de Caroline a été assassinée.

### **L'utilisation de services médicaux**

Cinq participantes de notre corpus ont utilisé des services médicaux. Règle générale, c'est le besoin de soins immédiats et le besoin de comprendre ses malaises qui incitent les femmes à faire appel à ce type de ressource.

On se rend compte qu'il y a deux types d'effets émergeant du recours aux services médicaux. D'une part, il y a des membres du personnel médical qui vont bien au-delà de l'intervention médicale et, d'autre part, quelques-uns qui se limitent à celle-ci. Dans le premier cas, il apparaît que le personnel médical joue souvent un rôle d'agent de contrôle social. Ces derniers cherchent à conscientiser et à informer les victimes sur la violence vécue et sur ses conséquences. Ces éléments seraient garants d'une intervention appréciée (Chang et al. 2005 cités dans Tutty, 2006). Plus spécifiquement, dans le cas de Danielle<sup>42</sup>, l'infirmière rencontrée l'a invitée à porter plainte contre son conjoint alors que, du côté de Caroline<sup>43</sup>, les membres du personnel médical ont déposé une plainte contre son agresseur, en l'occurrence son père. Cette action a eu pour effet de l'amener à témoigner contre ce dernier et à être placée en foyer d'accueil. Par ailleurs, une participante raconte qu'au cours d'une consultation médicale, le médecin l'a explicitement questionnée sur sa vie conjugale, ce qui l'a amenée à échanger sur son vécu. Bacchus et al. (2003) affirment que les femmes apprécieraient quand le médecin initie la conversation sur la violence conjugale.

Du côté des membres du personnel médical qui n'administrent que des soins de santé physique aux participantes, nous constatons qu'ils participent peu au mieux-être et à la sécurité de ces dernières. Par exemple, après lui avoir parlé de ses peurs, le médecin de Nicole a diagnostiqué une agoraphobie sans, semble-t-il, lui poser des questions sur son passé. De plus, il a acquiescé – sans questionnements – à sa demande d'antidépresseurs. Un surcroît de peurs est dès lors apparu chez elle. Ensuite, ce même médecin a – aussi à sa demande – référé cette dernière vers une psychologue. Selon les travaux de Bacchus et al. (2003), ce type de situation ne serait pas rare. Dans un autre cas, c'est plutôt le recours répété à des médecins pour des malaises physiques qui laisse présager un désengagement de ces derniers au sujet du vécu de leurs patientes.

---

<sup>42</sup> Danielle a eu recours à une ressource médicale au cours de l'année 2005.

<sup>43</sup> Caroline a eu recours à une ressource médicale vers 1982. Notons qu'à cette époque, elle était mineure.

### *L'expérience des femmes en maisons d'hébergement*

Six participantes ont fait appel à des maisons d'hébergement. Certaines d'entre elles y recourent parce que des policiers ou encore des proches les ont référées à ce type de ressources.. Elles font aussi souvent appel à des maisons d'hébergement de leur propre chef ou il arrive qu'elles demandent aux policiers d'être conduites vers une telle ressource. Le contexte dans lequel une maison d'hébergement intervient est important, car il peut permettre de mieux comprendre ses effets (Audy, 1992 cité dans Boisvert et d'Amours 1999). Par exemple, Martine souligne : « *Ce sont les policiers qui m'avaient conseillé d'aller. [...] J'y suis allée. Au début, je rentrais et je sortais* ».

Les maisons d'hébergement sont utilisées pour répondre à toutes sortes de besoins : certaines femmes cherchent à fuir la violence alors que d'autres ont besoin d'échanger sur leur expérience ou encore elles ont besoin de recevoir de l'aide, de se sentir mieux et davantage en sécurité. Parmi les participantes qui ont eu recours à plusieurs occasions aux services des maisons d'hébergement, nous constatons que leurs buts sont la plupart du temps évolutifs :

C'est ça que je faisais au début : deux-trois jours. C'est sûr que ça arrivait souvent. Je rentre, je sors. [...] Peut-être que j'étais plus prête à participer aussi. Peut-être que les autres maisons offraient ça aussi, mais que je ne l'entendais pas, que je n'étais pas prête. [...] **Quand vous êtes allée à (nom de la maison d'hébergement allochtone – hors communauté), les dernières fois, puis à (nom de la maison d'hébergement allochtone – hors communauté,) vous étiez plus prête?** Oui, plus prête à participer et à entamer mon processus de départ. *Martine.*

Ici ce n'est pas tant la durée du séjour qui participe de la décision de quitter le conjoint violent, comme le mentionne Prud'homme (1994) et Harper (2006), mais bien la transformation des buts des femmes passant généralement de la fuite à des engagements pour que la situation change.

Même si, les premières fois, les maisons d'hébergement sont utilisées pour fuir une situation de violence, les effets de ce type de ressource ne se limitent pas à cet aspect-là. En effet, des sentiments de sécurité ont été exprimés. Notamment, Martine relate : « *Là au moins j'avais un endroit sécuritaire où je pouvais aller* ». De plus, lors de leur séjour en maison d'hébergement, les participantes sont inévitablement amenées à échanger sur la violence, ce qui les conduit à briser le silence, à se sentir écoutées et à se sentir comprises, comme le mentionne Ginette : « *Je*

*me suis sentie comprise, respectée puis le plus important je crois que je me suis sentie entendue. Ce que j'avais jamais senti dans la vie. [...] Puis là je voyais qu'avec cette intervenante-là, elle ne me jugeait pas* ». Des participantes soulignent aussi avoir reçu de l'information sur la dynamique de la violence, notamment sur celle du cycle de la violence et la violence intergénérationnelle.

Les participantes qui ont délibérément fait appel à une maison d'hébergement parce qu'elles avaient besoin de verbaliser leur expérience sont parvenues à trouver une réponse à leurs attentes. Notamment, Martine semble avoir retrouvé de l'estime et de la confiance en elle, a appris à se valoriser, a cessé de consommer et elle a même été amenée à s'impliquer dans une ressource pour femmes violentées.

Les échanges avec les membres du personnel et avec les résidentes permettent quant à eux aux femmes d'exprimer leurs besoins et surtout de prendre conscience qu'elles n'ont pas à se responsabiliser pour la violence subie. Les échanges en groupe peuvent même conduire à un renforcement de leur personnalité et à engager les femmes dans un processus de reprise en main, ce qui s'apparente à ce que certains spécialistes qualifient de démarche d'*empowerment* (Damant et al. 2001). Selon Dubé et al. (2005), cette solidarité qui se crée entre les femmes serait l'élément le plus marquant d'un séjour en maison d'hébergement. Martine révèle d'ailleurs :

**Le fait qu'il y ait des décisions qui se prennent en groupe et qu'il y ait des participations en groupe, qu'est-ce que ça vous apportait?** Je trouve que ça te donne une prise de décision. Ce n'est pas les autres qui décident à ta place. Je pense que tu entames ton processus de contrôle de ta vie. Ces personnes-là croient beaucoup en ton potentiel. Quand tu travailles avec eux autres, ton estime de soi augmente. Tu vois les autres facettes de ta personnalité en travaillant avec eux autres.

De plus, le recours à une maison d'hébergement a permis à quelques participantes de bénéficier d'un service d'accompagnement pour leurs démarches judiciaires ou encore pour trouver un logement. Des références vers d'autres ressources sont également souvent remises aux femmes, notamment l'une d'entre elles a été référée vers un cercle de femmes.

Deux participantes de notre corpus ont, entre autres, fait appel à des maisons d'hébergement autochtones et en communauté. Ces deux femmes sont d'avis que ce type de ressources répond davantage à des besoins de sécurité et de protection qu'à des besoins psychologiques. Ainsi, elles



ont peu d'effets sur leurs sentiments bien-être, sur la déconstruction de la violence et ses conséquences.

Avant de conclure cette section, mentionnons des difficultés rencontrées par les femmes en maison d'hébergement et leurs effets plutôt néfastes. Par exemple, la division des tâches et les partages en groupe ne conviennent pas à toutes les femmes, ce qui peut conduire certaines d'entre elles à se dévaloriser, à se comparer aux autres et, par conséquent, à banaliser leur situation.

Notamment, Ginette mentionne :

Tu partages les tâches là-bas et je me sentais tellement pas bonne dans rien. [...] J'avais beaucoup de misère à m'intégrer dans ça. [...] J'écoutais beaucoup ce qui se passait chez les autres femmes pour voir si c'était correct ce que moi je vivais. C'était un peu comme si moi je me comparais. Puis là je me disais : ben là c'est pas si pire, moi je ne vis pas ça, moi mon enfant n'a pas été agressé.

Par ailleurs, deux participantes établissent un parallèle entre les règlements des maisons d'hébergement et les établissements carcéraux : « **Ça vous faisait quoi d'avoir des règlements comme ça?** *Je n'ai pas aimé ça. C'est comme si tu étais plus renfermée, je trouve. Il fallait que je sorte de là. J'avais hâte de sortir de là. Ce n'était pas un amusement d'être là. [...] C'est un peu comme en prison. Caroline* ». Cette analogie des maisons d'hébergement avec les établissements carcéraux va même jusqu'à décourager des femmes violentées d'avoir recours à ce type de ressource. C'est d'ailleurs le cas de France qui nous explique : « *On dirait que c'était un centre là, vraiment pour les causes excessives là t'sais, quasiment sécurité maximum là, que tu te ramassais là* ». Quoique nos travaux ne visent pas tant à reconnaître les difficultés vécues par les participantes lorsqu'elles font appel à des ressources, des critiques telles que précédemment mentionnées vont bien au-delà de celles communément rapportées (éloignement avec la communauté, différences de culture, absence de relation de confiance, ect.) dans les travaux, entre autres, de l'Association des femmes autochtones de l'Ontario (1989) et Lane et al. (2003).

### **Le recours à du soutien sociopsychologique**

Huit participantes ont fait appel à du soutien de type sociopsychologique. Ce type de ressource est l'un des seuls à engager les participantes dans une démarche s'étalant sur plusieurs mois, voir

plusieurs années dans certains cas. De plus, il semble que la plupart des femmes rencontrées recourent hebdomadairement à ce type de ressource.

La plupart des participantes faisant appel à du soutien sociopsychologique cherchent à travailler sur les conséquences de la violence et désirent se sentir mieux ainsi que plus en sécurité. Ce type de ressource est même parfois utilisé comme tremplin pour avoir accès à d'autres ressources.

L'absence de jugement des intervenantEs a maintes fois été mentionnée comme facteur facilitant l'expression de son vécu et, par conséquent, à aider les femmes dans leur cheminement : « *Elle m'a beaucoup, beaucoup aidée cette madame-là, à cheminer dans tout ça et je ne me sentais jamais jugée par elle. Ginette* ». La plupart des participantes se sentent comprises, écoutées, soulagées et valorisées lorsqu'elles verbalisent leurs expériences avec unE intervenantE psychosocialE. Au fil de ces rencontres, les femmes brisent leur isolement, sont informées et sensibilisées à la violence et à ses conséquences, obtiennent des références vers d'autres ressources, apprennent à se connaître, à donner un sens à leur vie, à développer leur autonomie, à accepter leur passé et à retrouver de la confiance et de l'estime en elle. À partir de l'extrait de Nicole, nous constatons bien quelques-uns de ces effets.

**Qu'est-ce que ça vous a apporté de faire un retour sur les agressions que vous avez vécues?** Qu'est-ce que ça m'a apporté... Ben de vivre avec, vivre avec ça. Ça m'a aidée là-dessus, ils m'ont beaucoup aidée là-dessus, de comprendre ça, que je ne me sente pas coupable. De vivre en paix avec ça. [...] Ha ! Je me sens bien, je me sens bien dans ma peau. C'est ça, je me sens bien. [...] C'est ça, je me sens plus heureuse. Découvrir des choses. [...] C'était surtout de pouvoir poser mes questions, des fois, a me donnait mes réponses. Ça m'aidait beaucoup, de comprendre, comprendre des choses. Je suis de même, j'ai besoin de comprendre les choses.

CertainEs intervenantEs s'impliquent aussi très activement dans le processus de reprise en main des femmes, en participant, par exemple, à certaines activités avec elles :

La première fois que je suis allée dans le boulot de (**nom de la ville**), on (**la thérapeute et Nicole**) est sorties en voiture, on prenait mon auto, je suis allée me promener toute seule dans le bois à (**nom de la ville**), il y a un pont. C'est là que je me suis arrêtée, tabarouette le bruit de la rivière juste à côté, j'avais jamais entendu cette chose-là, comment c'était vraiment paisible au pont, de prendre le temps de découvrir ça, de voir autour ce qui a, les arbres, les belles chutes. [...] Ça bien été, quand je suis retournée au village, rendue à la rentrée, j'ai dit à la thérapeute, tabarouette, j'ai dit je sais pas comment je me sens, me semble j'ai envie de pleurer, j'ai envie de crier, tellement je

suis fière de moi, j'ai pas paniqué. Ha ! J'étais heureuse. [...] On dirait après ça, ça m'a incitée à faire, à avancer, à me propulser davantage, d'aller de l'avant. *Nicole*.

L'accompagnement de la thérapeute a notamment aidé Nicole, agoraphobe, à briser l'isolement, à reprendre de l'estime et de la confiance en elle, en plus de l'encourager à reprendre un pouvoir sur sa vie. Dans un autre cas, les intervenantEs en soutien sociopsychologique ont posé des actions très concrètes pour venir en aide et sécuriser une participante victime, notamment, de violence économique. Ces intervenantEs ont procédé à la fermeture de son compte bancaire et ont présenté une requête au tribunal pour obtenir une ordonnance de protection visant à empêcher l'agresseur de communiquer avec elle. Cette dernière action a eu des effets bénéfiques, tels que l'exprime Chantale : « *Je me sens comme défendue. Défendue, protégée. Je ne suis pas toute seule. J'ai moins peur.* ».

Tous les effets relatés par les participantes dans leur récit s'apparentent à ceux notés dans les travaux de Bilodeau (1994), de Lachapelle et Forest (2000), de Gauthier (2005) et de Dubé et al. (2005) : travaux menés auprès de femmes allochtones. Les études s'intéressant à une population de femmes autochtones (Warry, 1998) ou encore de femmes vivant en milieu éloigné (Lamy, 1994) concluent que les interventions viseraient plutôt à éloigner la femme de son agresseur. Ce type de constat n'a pas été observé dans nos analyses.

De façon plus marginale, deux femmes ont vécu des expériences négatives avec leur intervenantE psychosociale. Dans un premier cas, Ginette a rencontré une intervenante autochtone pendant six ans sur une base hebdomadaire, et ce, avec une autre femme victime de violence conjugale. Dès le début de ce suivi, Ginette ne s'est sentie ni écoutée et ni comprise, ce qui a accentué les conséquences de la violence comme la perte d'estime de soi. En plus, ce suivi ne lui a jamais donné l'impression de reprendre du contrôle sur sa vie. Ginette nous explique avoir maintenu ce suivi aussi longtemps parce qu'elle cherchait à se sentir mieux et qu'elle ne voulait pas abandonner l'autre victime qui participait avec elle depuis six ans à ces consultations. Il semble donc que la co-thérapie ait maintenu Ginette dans une relation non aidante :

Je me suis acharnée pendant six ans à être avec la même thérapeute, tout en étant pas bien dans le fond. En étant pas à l'aise avec cette thérapeute là, en sachant que je n'avançais pas du tout avec elle. Je prenais conscience que je piétinais sur place. Je sentais comme si je l'ennuyais avec mes affaires, mais je me disais : « je me fais peut-être des fausses idées, des mauvaises impressions alors je vais m'acharner à y aller »,

mais ça m'a plus démolie. Ça a accentué le fait de penser que je n'ai jamais été entendue, que je n'ai jamais été comprise, ni écoutée. Ça a renforcé cette idée là parce que je me disais, même elle, qui est là pour m'aider puis je la sens ennuyée. Ça venait me dire : « t'es pas bonne ». Je me dévalorisais, mais je me suis aperçue que je n'avais pas cogné à la bonne porte. [...] Je n'étais pas toute seule dans ça avec moi il y avait une autre personne et elle aimait bien ça quand on se voyait. Je me disais : « je ne peux pas y faire ça, elle aime bien ça quand on se rencontre », c'est un peu pour ça aussi qui m'a tenue dans ça. [...] On s'entraidait et c'est un peu pour cette personne-là que je m'obstinais à rester dans ça. [...] Je peux dire que l'autre personne j'ai senti son écoute. Peut-être que je n'y serais pas allée tant d'années dans ça si elle n'avait pas été là.

Dans le deuxième cas, France a rencontré au centre d'amitié autochtone une intervenante psychosociale qui a impliqué d'autres spécialistes dans son cheminement, ce qui n'a pas été apprécié. En plus, l'un de ceux-ci a référé sa fille à la DPJ. Finalement, l'implication de ressources sans son accord l'a conduite à mettre fin à son suivi et l'a rendue méfiante à l'égard des ressources :

C'était comme une personne qui peut pas travailler sur... un intervenant peut pas travailler sur une personne, pour aider à résoudre tout ça. Fait que souvent, il avait pas le choix d'appeler un autre, un autre, un autre, pour... là un moment donné, tu te retrouves avec quatre qui s'occupent de ton cas là, pis là ça marche pas là. T'sais parce que... il y a comme un... là le problème est encore plus gros qui était au départ là. T'sais pis là tu te dis : ben là, ça vient trop compliqué là pour résoudre le problème là! T'sais moé, au départ j'avais besoin juste d'une personne pis t'avais comme une ligne à suivre pour le régler pis là c'est rendu que t'as quatre lignes là, il faut que tu fasses là, t'sais pour que ça se règle là. [...] Moé en tout cas, ça c'est une épisode qui m'est arrivé, qui a faite que j'ai toute tassé toute ce monde là, finalement c'était trop compliqué, c'était trop gros là pour moé pour la résolution de problèmes. [...] Fait que c'est ça, parce qu'elle, elle faisait un p'tit bout pis là après ça, c'était trop pour elle, fait que... elle m'a référée au CLSC mais en même temps le CLSC, eux autres, référerait l'enfant à la DPJ, pis là après ça finalement, ça revenait au point de départ au Centre d'Amitié, parce qu'eux autres... c'est... ils avaient comme fait ce qui avait à faire, mais que, ils me ramenaient dans mes services locaux là, qui étaient au Centre d'Amitié. Fait que ça revenait au point de départ, à l'intervenante au départ avec qui j'aurais pu toute régler là. [...] Fait que c'est ça, quand t'as été échaudée une première fois, après ça ben tu doutes un peu là, t'attends là avant de retourner vers ces ressources-là.

Ces expériences renvoient aux difficultés rencontrées par les femmes autochtones faisant appel à ce type de ressources dans les travaux de Marshall et Asselin Vaillancourt (1993) et McGilivray et Comaskey (1999). En référence, mentionnons le manque de professionnalisme des intervenantEs. En dépit des effets négatifs des suivis psychosociaux rencontrés par Ginette et France, ces expériences ont quand même eu des effets constructifs dans le sens où elles ont été

sensibilisées à l'importance de la qualité du travail d'intervenantE. Leur détermination à vivre mieux avec les conséquences de la violence les a amenées à faire des démarches pour trouver un intervenant qui répond à leurs attentes. Notamment, Ginette raconte :

J'en ai rencontré plusieurs psychologues, après la personne-ressource que j'ai eu six ans. [...] Après cette personne-là, j'ai changé de psychologues plusieurs fois. [...] Puis en changeant de thérapeutes encore là tout de suite quand je sentais que je n'étais pas bien, je changeais fréquemment. Je me suis comme donné le droit de me dire : « je ne suis pas bien avec cette personne alors je change ». Je voulais aller bien, j'étais écœurée de ne pas me sentir bien. De toujours avoir plein de peurs et je voyais ma fille...

### *L'expérience des femmes en centres de thérapie*

Plus de la moitié des participantes de notre corpus ont fait appel à des centres de thérapie, pour la plupart autochtones. En moyenne, chacune des femmes rencontrées a participé à deux thérapies généralement dispensées par des centres autochtones en ou hors communauté. Ces dernières ont toutes fait une thérapie d'une durée approximative de 28 jours. La majorité des participantes ont eu recours à un centre de thérapie après avoir été référées ou encore après avoir reçu de l'aide d'unE intermédiaire pour entrer en contact avec ce type de ressource. De plus, il apparaît que la plupart des participantes font appel à un centre de thérapie après avoir quitté leur environnement violent.

Pratiquement toutes les femmes qui recourent à un centre de thérapie cherchent à travailler sur leur problématique de consommation abusive d'alcool et/ou de drogues. Par ailleurs, une d'entre elles a mentionné avoir eu recours à un centre de thérapie pour tenter de mieux vivre avec les conséquences du retrait de la garde de ses enfants effectué par la DPJ. Dans les cas où les femmes vivent toujours avec leur conjoint, les centres de thérapie sont utilisés en vue d'exprimer leurs sentiments et d'améliorer la communication avec leur conjoint. Par exemple, Diane mentionne : « *Moi, c'est ça que je voulais, je voulais qu'on fasse une thérapie de couple ensemble, parce qu'on avait vécu de grosses affaires pareil là, t'sais. J'avais besoin de lui dire, je le savais que c'était le bon endroit là pour être capable de lui dire toute la peine que j'avais* ». Enfin, une femme a fait appel à un centre de thérapie autochtone dans le but de retrouver son identité innue et elle a aussi eu recours à un centre de thérapie allochtone parce qu'elle désirait apprendre à parler français et à être autonome<sup>44</sup>. Ainsi, nous constatons que le recours à un centre de thérapie

<sup>44</sup> Cette participante, en l'occurrence Claudia, a trouvé réponses à ses attentes. Cependant, compte tenu que celles-ci n'ont aucun lien avec la violence vécue, nous n'en discuterons pas.

ne découle pas toujours de l'expérience de victimisation et que, comme l'affirme Boudreau (2000) les thérapies Autochtones viseraient la résolution d'une grande diversité de pathologies.

Même si toutes les participantes ont fait appel à des centres de thérapie autochtones, une seule rapporte avoir eu recours à des pratiques traditionnelles, telles la tente de suerie et l'artisanat autochtone, dans l'un de ces centres. Ainsi, les centres de thérapie autochtones ne semblent pas offrir systématiquement des pratiques différentes de celles utilisées dans les centres de thérapie allochtones. Notamment, parmi les types d'intervention utilisés nous retrouvons les douze étapes des groupes d'alcooliques anonymes, les partages en groupe ou encore les suivis individuels.

La plupart du temps, les femmes participent à des témoignages en groupe. Cette expérience conduit la majorité des femmes à échanger sur leurs expériences et ainsi à se libérer de leurs émotions. Au cours de ces partages, elles se sentent habituellement écoutées et comprises. Par exemple, Nathalie mentionne qu'elle se sentait : *« écoutée et je disais ce que je vivais »*. Les partages en groupe ont aussi aidé plusieurs femmes à comprendre leurs comportements, à reconnaître leur situation et à accepter la violence vécue. Notamment, Claudia témoigne de ces effets dans son récit :

**Quand vous dites que ça vous a aidée à comprendre bien des choses cette thérapie-là, qu'est-ce que vous voulez dire?** À comprendre que la boisson m'a amenée à bien des difficultés. Comme la violence que j'avais vécue. C'est pas ça que je voulais de la violence. Je voulais une vie normale. Mais ce n'était pas une vie normale. C'était de la violence. Pour moi, c'était une vie normale ça, dans ma consommation. Mais aujourd'hui, je peux dire que c'est vraiment pas ça la vie.

Au-delà des échanges qu'ont les femmes sur leur vécu et sur leur problématique alors qu'elles se retrouvent en centre de thérapie, il nous apparaît encore plus important de souligner les liens qui se créent entre les participantes. Comme en témoigne Martine, un sentiment d'appartenance à un groupe se construit au travers de ces échanges et dès lors, des amitiés se forment et permettent aux participantes, après leur passage en centre de thérapie, d'exprimer de façon plus spontanée leurs difficultés et leurs émotions :

**Quand vous dites que vous avez bien aimé que ce soit en groupe, qu'est-ce que vous avez aimé là-dedans?** Le partage, le fait de travailler ensemble. Des fois on était trois-quatre à travailler ensemble. Le fait d'avoir des objectifs à travailler, des objectifs personnels. D'avoir un sentiment d'appartenance à un groupe. Pendant 28 jours, tu en

vis des choses intensives! Des fois, j'en vois encore aujourd'hui et je leur parle. Une femme, je vais la voir, je sais où elle travaille. Ça fait deux ou trois fois qu'elle rechute. Normalement, ça elle n'en parlerait pas à d'autres personnes donc, il y a des bons liens qui se sont créés.

Toujours du côté des effets rattachés aux partages en groupe, des participantes s'expriment, plus précisément, sur les échanges avec d'autres autochtones vivant des expériences similaires aux leurs. Ainsi, partager avec des personnes qui vivent les mêmes situations permet de parler plus librement et ouvertement, mais également de se sentir comprises et d'intervenir davantage sur les sentiments de solitude. Tout comme l'observent Dubé et al. (2005) dans leurs travaux portant plus spécifiquement sur les maisons d'hébergement et St-Armand et al. (2006), dont les travaux portent sur une thérapie utilisant des pratiques conventionnelles d'intervention intégrant des pratiques traditionnelles, nous constatons que la solidarité qui se crée entre les participants est aussi l'élément le plus marquant d'un séjour en centre de thérapie.

De façon plutôt atypique, les échanges en groupe ont eu des effets négatifs pour une des femmes rencontrées. Effectivement, ceux-ci lui ont fait vivre des sentiments de honte, et ce, malgré les partages entre personnes ayant vécu des situations semblables. De plus, ces échanges l'ont amenée à se comparer aux autres, ce qui a été vécu difficilement par elle. Ajoutons que la présence d'une femme connue de cette participante dans le groupe a limité sa capacité à échanger sur son vécu. Les rencontres individuelles se sont donc avérées plus appropriées pour elle : *« Je me donnais, je voulais m'en sortir, je voulais être bien. Je ne comprenais pas pourquoi j'étais tout le temps mal »*. St-Armand et al. (2006) précisent d'ailleurs que les rencontres individuelles seraient importantes dans les centres de thérapie, puisqu'elles permettraient d'échanger plus en profondeur sur certains sujets que les participants ne souhaitent pas aborder en groupe.

De façon plus générale, les centres de thérapie ont des effets sur les conséquences de la violence et aident les participantes à se sentir mieux. Ainsi, pour certaines, ce type de ressource leur permet de solutionner leur problématique de consommation. Notamment, Martine relate : *« J'ai été la seule à m'en sortir. Des fois, je vais les voir encore. Quand je suis à (nom de la ville), je vais les voir. Ça leur prend des témoignages. J'y vais comme quelqu'un qui s'en est sorti »*. Également, un séjour en centre de thérapie semble participer de la reprise de confiance envers autrui et envers soi-même, comme le relate Nathalie : *« J'avais de la misère moi faire confiance aux hommes là. Aujourd'hui, c'est beaucoup la confiance, aujourd'hui j'ai regagné la confiance »*.

*des hommes. J'ai repris confiance avec qui je suis, fallait que j'aille à des thérapies* ». En plus, il apparaît que les centres de thérapie semblent jouer un rôle dans le cheminement personnel de certaines participantes. Par exemple, à la suite de sa thérapie, Nathalie a repris ses études, elle a pris soin d'elle et de ses enfants : « **Qu'est-ce que ça vous a apporté, cette thérapie? Ça m'a aidée beaucoup à grandir pis à pouvoir avancer dans ma vie. Ça m'a aidée beaucoup à grandir et à avancer. Ça vous a aidée à avancer dans la vie? J'ai commencé à retourner aux études, prendre bien soin de moé et de mes enfants** ». Enfin, le passage des participantes dans un centre de thérapie intervient directement sur leurs sentiments de bien-être : « *Ça a aidé à mon mieux-être, à équilibrer ma vie, à ôter les éléments négatifs de ma vie. Les éléments que moi, je juge négatifs. Martine* ».

Du côté des effets des centres axés sur la thérapie de couple, ils semblent renforcer la capacité des participants à s'exprimer sur leurs émotions et sur leurs sentiments. Par exemple, Diane mentionne : « *Pour moé, la thérapie ça été comme un moyen de lui dire là, de lui dire ce que je pensais vraiment, ce que ce que je souhaitais vraiment, ce que je ressentais, t'sais* ». Diane relate toutefois que l'aide reçue, comme l'apprentissage d'habileté à communiquer, n'a pas eu d'effets à long terme : « *Ce qu'on a pu apprendre là-dedans là, on l'a jamais mis en pratique. T'sais comme la communication, prendre des moments pour communiquer, non t'sais, je l'aurais fait là, mais lui on dirait qu'il avait pas d'intérêt à ça<sup>45</sup>* ».

### ***L'expérience des femmes dans les ressources traditionnelles***

Six répondantes ont participé à des cercles soit de femmes soit de partage ou encore à des tentes de suerie, à des sessions de guérison holistique et à des cérémonies de la lune dans le but principalement d'échanger sur leurs expériences. Le terme expérience est entendu dans un sens large, puisque ce n'est pas tant l'expression de leurs expériences de violence qui est recherchée que l'opportunité de briser le silence en échangeant avec des pairs : « *Il y avait des rencontres de femmes ici et à chaque fois je suis allée. À chaque fois qu'il y avait des situations qui pouvaient aider quelqu'un même encore aujourd'hui, c'est ce que je fais. Claudia* ». Comme nous avons déjà eu l'occasion de le mentionner, la quête d'une identité culturelle a même conduit une

---

<sup>45</sup> Soulignons que le conjoint de Diane a été contraint à participer à cette thérapie.



participante à avoir recours à ce type de ressource<sup>46</sup>. Il arrive aussi parfois que seule la curiosité à l'égard de ce type de ressources conditionne son recours.

Du côté des effets perçus, toutes les participantes soutiennent avoir eu l'occasion de briser le silence. Par exemple, Claudia mentionne : « *Ça m'a aidée à me libérer des situations de violence parce que la violence ce n'est pas toujours évident* ». Les cercles sont un lieu d'entraide et d'échange qui permettent aux participants de se sentir écoutés et compris, qui les aident à donner un sens à leur expérience et aussi qui les amènent à prendre conscience de leur vécu. Notamment, Claudia souligne : « **Partager avec ces femmes-là, ça vous a aidée à... À voir clair. À voir clair sur des situations que je vivais** ». En outre, la fréquentation d'un cercle permet de retrouver de l'estime et de la confiance en soi, comme le relate Martine : « *Au niveau de l'estime de soi et des choses de même, de croire en nous autres. Le fait d'être ensemble, ça nous ravigote, ça nous énerveille. [...] En groupe, c'est validé parce que des fois, tu n'es pas sûre. C'est normal, de ne pas être sûre de toi, surtout si tu as vécu de la violence* ». Ajoutons que les cercles sont un lieu où se créent de forts sentiments de solidarité engageant les femmes à poursuivre leur quête de bien-être. D'ailleurs, Nathalie témoigne : « *Je vois qu'elles n'abandonnent pas, elles s'aident et ça m'aide* ». Dans le même sens, le recours à une tente de suerie a aidé Diane à avoir davantage espoir en l'avenir : « *Pis ça m'aidait, à chaque fois que je suis sortie de là, je suis tout le temps sortie bien, purifiée, heureuse, [...] avec plus d'espoir, pis tout ça t'sais* ». Les cercles de partage contribuent au réengagement des femmes dans les décisions qui les concernent : « *Des fois, ça me donnait de la liberté de choisir ce que moi je voulais vivre. C'est ça qui m'aide beaucoup aussi de choisir ce que je veux être dans la vie* ». **Claudia**. La plupart des effets recensés dans les travaux de Descent et al. (1993), Bernard (1995) et Hart (1996) ont aussi été observés dans nos analyses.

L'effet mobilisateur de ce type de ressource est intéressant à relever. Marshall et Asselin Vaillancourt (1993) et St-Armand et al. (2006) ont d'ailleurs observé que les pratiques traditionnelles ont un impact direct sur le désir de rétablir un équilibre dans la communauté. Comme le raconte Martine, la venue d'une tente de suerie dans une communauté suscite chez plusieurs personnes un désir d'entreprendre une démarche de guérison :

---

<sup>46</sup> Cette participante percevait l'emploi de la langue innue dans un cercle de partage fréquenté comme un moyen de retrouver son identité autochtone.

Ça a un effet mobilisateur. Comme l'année passée, quand j'ai été à (**nom de la communauté**), ça a eu un effet mobilisateur. Mon Dieu qu'il y avait du monde! Ça amène les personnes à trouver des façons de guérir nos blessures. Ça peut être l'inceste, par exemple j'ai déjà vu de l'inceste qui a été fait avec un pain de seigle, l'inceste ça va loin. C'est vraiment toutes nos blessures intérieures et extérieures.

Certes plusieurs effets positifs de ce type de ressources ont été observés. Cependant, il est impératif d'analyser ceux-ci en regard du moment où ils interviennent dans la trajectoire des participantes, c'est-à-dire en fin de parcours. Par conséquent, déjà plusieurs démarches pour travailler sur elles et sur leur vécu ont été amorcées. Par exemple, travaillant déjà sur sa problématique de consommation, Danielle a vu celle-ci encore diminuer après avoir participé à une tente de suerie : *« Certain que j'ai diminué, par exemple. J'aurais aimé ça diminuer complètement, faudrait j'irais plusieurs fois. C'est la volonté. Depuis que vous êtes allée à la tente de suerie, vous avez diminué votre consommation? Non, même avant là »*. Ainsi, il apparaît que ce type de ressource a davantage pour effet de soutenir les participantes, et ce, comme l'observent Baxter et al. (1995). Toutefois, cet effet semble associé au fait qu'avant même d'utiliser ce type de ressources, les femmes ont déjà commencé à travailler sur elles. C'est notamment ce que nous observons dans le récit de Diane en plus de constater que certaines démarches personnelles doivent avoir été réalisées avant de faire appel à ce type de ressource :

Mais j'ai toujours été attirée par ça, je me disais : *« Ça doit être le fun à vivre pis tout ça! »* T'sais pis ça adonnait pas. Je la connaissais la ressource, je me disais : *« Un jour quand je vais être prête, je vas le vivre, c'est sûr! »* Pis c'est ça, ça a adonné qu'au printemps il se donnait cette session-là, à (**nom de la communauté**) là, pis ça s'est faite t'sais.

Martine précise que les effets de la tente de suerie ressemblent à ceux d'une participation à une thérapie : *« Oui, c'est comme une thérapie. Une thérapie, c'est pareil, ça fait sortir le mauvais. Ce que tu penses qui est mauvais, comme les effets négatifs de l'alcool. La tente de suerie, ça sort de partout. Ça sort par les pores de la peau »*. En fait, certaines participantes, dont Martine, sont d'avis que les ressources traditionnelles ne sont qu'une stratégie de plus pour les aider dans leurs démarches de guérison : *« Est-ce qu'il y a une différence pour vous entre le (**nom de la ressource**) où vous êtes dans un groupe de femmes et la tente de suerie? Non, je crois que les moyens pour se guérir, mais c'est juste que les outils sont différents. Ce sont tous des moyens que j'utilise pour me guérir, pour aller chercher de l'aide et du soutien, de l'appui moral »*. Cependant, cette dernière spécifie que la tente de suerie est une pratique symbolique importante

et, comme l'affirme Diane, les ressources traditionnelles touchent à l'aspect spirituel et c'est ce qui serait réellement aidant et qui n'est jamais abordé dans les autres types de ressource.

Quand j'ai fait ma session de guérison là, je me rappelle être sortie de là, pis d'avoir dit : « Câline de bine, quand tu dis que j'ai perdu presque (x) ans en psychothérapie avec une psychologue, ça doit apporter quelque chose d'autre certain ». Parce que quand tu dis ça ces sessions de guérison là, ils touchent la dimension spirituelle de la personne, tandis que comment ça donc, une psychothérapie, ça veut pas dire qui touche à l'aspect spirituel. C'est vrai, ils essayent d'aider la personne dans sa globalité pis tout ça, mais l'aspect chose, comment ça, spirituel, il y a de l'air à être, il y a pas de l'air, comment on appelle ça donc, à être touché pis tout ça. Pis moi, c'est ça j'ai trouvé qui m'aidait, l'aspect spirituel, parce que je suis pas juste une personne, une personne de même, j'ai ma spiritualité, même si je la vie pas au chose comment on appelle ça, à la messe, comme les pratiquants pis tout ça. T'sais j'ai une part de divin en dedans de moi certain, t'sais, moé c'est de même. Pis je trouve que ça, ça m'a apporté ça, les sessions de guérison, les cercles de partage pis me reconnecter avec mon être là, intérieur. Pis ça c'est un aspect que j'avais pas, t'sais, jamais moé chose, la psychologue a m'a demandé : « Tu fais-tu de la spiritualité? » Je me rappelle pas que la personne du (**nom de la ressource**) qu'elle m'ait dit : « Tu crois-tu en Dieu, toi? » T'sais je sais pas : « Vis-tu ta spiritualité? De quelle façon tu la vis? » T'sais!

St-Armant et al. (2006) ont tenu compte de cet aspect « spirituel » dans la thérapie qu'ils ont mise sur pied à Natasquan et des effets bénéfiques auraient été observés. Brunet (2006) affirme, quant à elle, que les échanges sur les victimisations vécues dans le cadre d'une intervention psychosociale ne sont pas toujours suffisants pour retrouver la paix de l'âme. Peu importe la forme que prennent les croyances ou pratiques (médiation, contemplation, intériorisation), la spiritualité religieuse, comme bien d'autres formes de spiritualité, faciliterait l'accès à l'âme et fournirait l'énergie nécessaire pour l'accomplissement de soi. Ce type de propos a entre autres été tenu par Diane dans nos analyses et laisse croire que la spiritualité peut avoir un impact important sur la reprise en main de sa vie.

## **Conclusion**

Deux éléments importants caractérisent l'utilisation de ressources par des femmes innues victimes de violence familiale. Premièrement, nous observons la diversité et, deuxièmement, la multiplicité. En effet, tant des ressources informelles que formelles autochtones et allochtones apparaissent dans le parcours des participantes. Toutefois, l'analyse des effets des ressources utilisées n'a pas permis d'établir de nombreuses comparaisons entre les ressources autochtones et allochtones. Seulement les ressources autochtones hors communauté et la Direction de la

protection de la jeunesse sont sous-représentées dans le parcours des femmes rencontrées. Quant à la multiplicité, nous avons noté l'utilisation de plus d'une dizaine de ressources par participante, et ce, sans tenir compte du recours simultané et consécutif de ces ressources.

Étant donné que la majorité des participantes ont révélé, au cours de leur récit, des critères influençant le choix des ressources utilisées, nous étions tenues d'accorder une importance à ceux-ci dans nos analyses et dans la présentation de nos résultats, et ce, malgré que cela n'apparaissait pas dans nos objectifs. Ainsi, la langue, la quête d'une construction identitaire, le souci de la confidentialité et de l'anonymat ainsi que la recherche de solutions peuvent guider le choix d'une ressource. Il ressort de ces critères que tant la langue innue que de la langue française est recherchée. Le professionnalisme des intervenantEs est quant à lui le critère le plus important pour assurer le respect des confidences et de l'anonymat des femmes, rendant dès lors les critères spatial et identitaire secondaires.

En réponses à notre objectif visant à identifier et à comparer les effets perçus des ressources, force a été d'identifier les attentes des participantes pour bien analyser l'impact des ressources sur la dynamique de violence et ses conséquences, mais également sur leurs sentiments de bien-être et de sécurité. Ces attentes sont essentiellement de deux ordres : sécurité et protection ou encore quête de bien-être et d'engagements personnels pour améliorer leur situation (retour sur leurs propres besoins). Ainsi, règle générale, le recours à des ressources amène les femmes à briser le silence, à se valoriser, à se réaliser, à s'accomplir, à se découvrir, à se sentir soutenues, comprises et en confiance. En fait, plusieurs femmes parviennent à donner un sens à leurs expériences, à se sentir mieux, à travailler sur elles et à atténuer des conséquences de la violence. Par ailleurs, bien des ressources assurent souvent un rôle d'agent de protection, de dénonciation, de contrôle social, de référence, d'accompagnement, de sensibilisation et de conscientisation auprès des victimes de violence familiale. Enfin, certaines ressources agissent comme tremplin vers d'autres ressources.

Malgré que la plupart des ressources aient des effets positifs, nous retrouvons presque toujours dans l'analyse de celles-ci des effets négatifs vécus par certaines participantes. Il apparaît que des ressources ont eu pour effet de ne pas favoriser, à un certain moment, la reprise en main de femmes rencontrées ou même encore de les maintenir dans leur *statu quo*. Ces effets découlent soit de l'attitude des gens entourant les victimes, soit des pratiques d'intervention des ressources

utilisées : par exemple, des jugements de proches, des comportements racistes ou passifs de policiers. L'absence de soutien et de compréhension des professionnels judiciaires. De plus, les ressources utilisant des pratiques d'intervention en groupe peuvent avoir des effets pervers, en amenant par exemple certaines femmes à se comparer aux autres et ainsi à banaliser leur situation. La cothérapie a, quant à elle, conduit une femme à poursuivre un suivi qui ne lui était, dit-elle, pas du tout aidant. Même si le recours à des ressources peut être porteur d'impacts négatifs pour quelques femmes, l'élément important à dégager de ce constat est que les participantes développent d'autres stratégies pour surmonter les effets néfastes rencontrés. En effet, des femmes recherchent aide et soutien auprès d'autres ressources. Dans ce cas, la détermination des participantes à se sentir mieux et à reprendre leur vie en main est très explicite dans leur récit.

Finalement, l'analyse des ressources utilisées par les femmes rencontrées nous amène à identifier certains éléments pouvant aider à comprendre ce qui conduit des femmes à s'en sortir mieux que d'autres.

L'étude des ressources utilisées par les participantes dans une logique de trajectoire nous amène à constater que les femmes qui s'en sortent le mieux recourent très tôt à des ressources informelles et, pour la plupart, à des ressources traditionnelles en fin de parcours. Les ressources informelles et les pratiques traditionnelles tels les cercles de femmes et de partage sont des ressources qui accompagnent généralement les femmes sur une période relativement importante de leur vie. Les ressources traditionnelles sont aussi les seules à permettre aux femmes de vivre leur spiritualité et, selon certaines, c'est ce qui est réellement aidant et qui n'a jamais été abordé dans les autres ressources. De plus, pour les participantes qui s'en sortent le mieux, il apparaît qu'elles recourent de façon simultanée ou consécutive à des ressources ou encore qu'elles s'entourent d'un important réseau d'aide et de soutien.

Du côté des participantes qui s'en sortent moins bien, le schéma précédemment mentionné (recours à des ressources informelles en début de parcours et à des ressources traditionnelles en fin de parcours) est beaucoup moins apparent. En fait, le recours à des ressources informelles par Caroline est quasi absent. Pour Ginette, ce type de ressources est beaucoup plus présent dans sa trajectoire. Cependant, pour elle, les ressources informelles ont à la fois eu des effets positifs et négatifs. L'analyse verticale de son récit permet même de constater qu'aujourd'hui, elle ne réfère

qu'à des personnes liées par le secret professionnel. D'ailleurs, notons que pour les participantes du troisième sous-groupe, les ressources psychosociales ont explicitement été qualifiées de très importantes et aidantes, alors que ces qualificatifs ont davantage été attribués aux ressources informelles par les participantes qui s'en sortent le mieux. De plus, le recours à des ressources de façon simultanée ou consécutive est moins bien représenté dans ces récits. D'ailleurs, il est évident que les ressources dans la trajectoire de Caroline interviennent de façon très saccadée.

Également tant chez les participantes qui s'en sortent le mieux que chez celles qui s'en sortent moins bien certaines ressources ont eu peu d'effets constructifs. Cependant, notons que pour Ginette et Caroline, participantes du troisième sous-groupe, plusieurs ressources utilisées ont eu des effets négatifs sur elle : influençant leur *statu quo* et amenant d'autres conséquences.

En fin de compte, nos analyses laissent croire que l'utilisation en début de parcours de ressources informelles, que le recours en fin de trajectoire à des pratiques traditionnelles, que l'emploi de façon simultanée ou consécutive ou encore que la présence d'un réseau d'aide et de soutien jouent un rôle important dans la capacité des femmes à reprendre ou non leur vie en main.

Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, l'analyse de la dynamique de la violence et ses conséquences nous éclaire un peu sur ce qui peut permettre à des femmes de s'en sortir mieux que d'autres. Le présent chapitre, a quant à lui, mis en lumière ce qui peut participer de la reprise en main ou non des femmes en fonction de l'utilisation des ressources qu'elles font. Enfin, le prochain chapitre pose un regard et questionne ce qui permet d'expliquer que certaines femmes s'en sortent mieux que d'autres.

## CONCLUSION

Dix femmes innues ayant vécu de la violence familiale et ayant utilisé des ressources (informelles et formelles telles que sociojudiciaires, psychosociales et traditionnelles) ont pris part à cette étude en partageant leurs expériences. Cette recherche qualitative visait à analyser et à comprendre, par le biais d'entretiens individuels non directifs, les effets des ressources utilisées sur la dynamique de la violence et sur ses conséquences. Notre étude n'est pas de type évaluatif, car elle est, rappelons-le, centrée sur l'expérience des femmes innues victimes de violence ayant fait appel à des ressources.

Notre échantillon a été constitué en vue de sélectionner des femmes innues vivant en ou hors communauté, ayant vécu au moins une expérience de violence familiale, et ayant utilisé une ou plusieurs ressources informelles et/ou formelles tant autochtones qu'allochtones. Cependant, en dépit de nos stratégies d'homogénéisation et de diversification des participantes, nous ne pouvons généraliser nos résultats, le nombre de participantes constituant notre corpus étant beaucoup trop petit pour assurer le principe de saturation des données tel que défini par Michelat (1975). Notre recherche a tout de même permis de mettre en relief non seulement des effets des ressources sur la dynamique de violence et ses conséquences, mais également sur le processus de changement des femmes.

Il est important de rappeler que nos analyses révèlent l'existence de trois sous-groupes (1- participantes ne vivant plus dans un environnement violent et où les conséquences de la violence se sont atténuées; 2- participantes ne vivant plus dans un environnement violent, mais où plusieurs conséquences de la violence persistent; 3- participantes vivant toujours dans un environnement violent et où plusieurs conséquences de la violence persistent). La constitution de ces trois sous-groupes repose sur deux critères : vivre encore ou non avec des conséquences de la violence et avoir quitté ou non l'environnement violent. Six participantes appartiennent au premier sous-groupe alors que, pour chacun des deuxième et troisième sous-groupes, nous ne retrouvons que deux femmes. Il n'en reste pas moins que, même si deux de nos sous-groupes comptent très peu de participantes, cela ne nous empêche pas de tirer quelques conclusions, sous forme d'hypothèses, qui devraient être validées avec un plus grand nombre d'entretiens.

D'ailleurs, ce mémoire s'inscrit dans une étude menée par madame Jaccoud où une quarantaine d'entrevues ont été réalisées. Nos premières pistes serviront donc d'hypothèses de travail pour l'analyse de ce corpus beaucoup plus large.

À partir de ces trois sous-groupes, nous avons tenté d'identifier ce qui distingue celles qui s'en sortent le mieux de celles qui s'en sortent moins bien. Nos analyses rendent compte que certains éléments du profil sociodémographique, du profil de victimisation et des ressources utilisées aident à comprendre l'appartenance des femmes à l'un ou l'autre des sous-groupes.

L'étude des profils sociodémographiques met en évidence que les femmes appartenant au premier sous-groupe, en comparaison à celles des deuxième et troisième sous-groupes, ont pour la plupart poursuivi des études universitaires, occupé un emploi, habité hors communauté et vécu uniquement dans un contexte de violence conjugale. Comme le soulignent Petawabano et al. (1994), CRPA (1996), Brownridge (2003) et Harper (2006), les faibles taux d'éducation et d'employabilité constituent probablement des problèmes économiques rendant les femmes plus vulnérables. Dans nos travaux, il ressort en effet que ces facteurs constituent d'importants éléments facilitant le processus de changement. Par exemple, il apparaît que les femmes les plus scolarisées de notre corpus aient commencé leurs études universitaires soit quelque temps avant la rupture de leur union conjugale ou juste après.

Du côté de celles occupant ou ayant déjà occupé un emploi, plus de nuances doivent être apportées. Chez les six femmes du premier sous-groupe, deux n'ont jamais occupé d'emploi et quatre ont occupé des emplois au cours de leur relation conjugale et après celle-ci. Pour les femmes des deuxième et troisième sous-groupes, l'une est salariée depuis qu'elle a entamé son processus de changement, deux autres tentent des retours sur le marché du travail, mais leur contexte fait en sorte que ces tentatives sont très difficiles au plan émotionnel et enfin, cette donnée est manquante pour l'une des participantes rencontrées. Ainsi, avoir un emploi pourrait être un facteur de protection pour agir sur la problématique de violence conjugale.

Bien qu'il y ait des différences entre les participantes du premier et des deuxième et troisième sous-groupes au niveau des taux d'éducation et d'employabilité et que ces différences permettent, en partie, d'expliquer le fait de reprendre ou non un pouvoir sur sa vie, nous observons que le lieu de résidence (en ou hors communauté) bien que distinct pour certaines participantes du premier



sous-groupe par rapport à celles des deuxième et troisième sous-groupes, n'est pas un élément du profil sociodémographique aidant à comprendre l'appartenance des femmes à l'un ou l'autre des sous-groupes. Rappelons que trois femmes du premier sous-groupe habitent hors communauté et que ce n'est pas la violence vécue qui les a amenées à s'établir dans un milieu urbain. La poursuite de leurs études à un niveau universitaire, par exemple, peut avoir motivé leur choix. Malgré que les participantes du troisième sous-groupe demeurent actuellement en communauté, l'analyse de leur récit démontre qu'elles ont habité plusieurs années hors communauté. Essentiellement, elles ont quitté, à une certaine époque, leur communauté pour fuir l'environnement violent dans lequel elles vivaient. Mises en relation avec les ressources utilisées, nous constatons que les femmes demeurant hors communauté ont dans la même mesure fait appel à une diversité et une multiplicité de ressource que les femmes habitant en communauté. Ainsi, ce n'est pas le fait de vivre en ou hors communauté qui influencerait le choix du lieu des ressources utilisées. D'ailleurs, nous l'avons vu, le choix des ressources utilisées est guidé essentiellement par quatre critères : la langue, la quête d'une construction identitaire, la recherche de solutions et le souci de la confidentialité et de l'anonymat. Certaines femmes vivant en communauté choisiront des ressources hors communauté pour assurer le respect des règles de confidentialité. La distance avec la communauté et l'identité des intervenantEs, mais surtout le professionnalisme de ces derniers, seraient garants du respect de leurs confidences et de leur anonymat. À cet égard, nos résultats confirment ceux de LaRocque (1994), Frank (1996), Pelletier (1996) et Thomlinson et al. (2000), à l'effet que le manque de confidentialité et de confiance envers les ressources en communauté conduirait des femmes à faire appel à des ressources en milieu urbain.

Malgré que le choix de faire appel à des ressources en ou hors communauté ne soit pas relié au lieu de résidence des participantes, nous ne pouvons faire abstraction du fait que pour les femmes vivant en communauté, le réseau informel permet d'assurer une protection immédiate et de répondre à des besoins très soudains. Or, pour les femmes demeurant hors communauté, ce réseau n'est plus présent et le recours à des ressources formelles devient nécessaire pour trouver réponse à leurs attentes. Ce type de ressources peut toutefois les engager dans des démarches non souhaitées. Par exemple, le recours à la DPJ dans le but de placer ses enfants temporairement, pour permettre à la femme victime de violence conjugale de se reposer, implique inévitablement un certain nombre de procédures et la perte de la garde des enfants de façon beaucoup plus permanente que le recours à un membre de la famille. Ainsi, lorsque les femmes vivent hors communauté, elles peuvent se voir obligées d'utiliser des ressources formelles faute de ressources

plus informelles et par conséquent, recevoir des services inappropriés à leur situation et pouvant avoir des effets négatifs sur elles et leur environnement.

Par ailleurs, nos analyses nous amènent à nous intéresser à un autre élément du profil sociodémographique, soit celui de la violence intergénérationnelle, qui est selon certains auteurs, un important facteur de maintien de cette problématique de violence familiale (Absolon et Winchester, 1994; La Prairie, 1995; McGilivray et Comaskey, 1999). Les enfants témoins et victimes de violence dans leur enfance ont tendance à se retrouver dans le même contexte de violence à l'âge adulte (en tant que victimes) ou auront tendance à adopter (reproduire) des comportements agressifs. Dans nos travaux, quatre participantes ont vécu de la violence au cours de leur enfance et au cours de leur vie adulte. Chez les participantes du premier sous-groupe, l'une a vécu de la violence de son père, l'autre a été témoin de violence entre ses parents, alors que celles du troisième sous-groupe ont connu, dès leur jeune âge jusque dans leur vie adulte, des agressions de plusieurs membres de leur famille avec qui elles avaient un lien de dépendance affective. De plus, sans vouloir anticiper sur les stratégies d'adaptation développées par les victimes de violence, précisons ici que l'usage de comportements violents est plus présent chez les femmes appartenant aux deuxième et troisième sous-groupes. En fait, seule une femme du premier sous-groupe a adopté ce type de comportement. Est-ce que l'usage de comportements violents serait devenu, comme l'a déjà observé Laprairie (1987 cité dans Jaccoud 1992), l'expression d'un besoin de pouvoir ? La logique du modèle de Laprairie stipule que *« les frustrations vécues à travers le processus de dépendance, de dépossession, de transformations et de pertes engendrent de l'agressivité, agressivité amplifiée par l'abus de drogues et d'alcool. Le besoin de pouvoir ne s'exercerait plus alors qu'à travers des comportements de violence. »* Les femmes du premier sous-groupe expriment elles aussi ce besoin de pouvoir; par contre, des engagements personnels leur permettraient de reprendre du contrôle sur leur vie. Le retour sur le marché du travail ou le retour aux études apparaissent dans leur récit comme des formes d'autonomisation.

Le profil de victimisation nous permet quant à lui d'établir que davantage de femmes des deuxième et troisième sous-groupes ont vécu de la violence physique et des abus sexuels intrafamiliaux dans leur enfance. La violence psychologique et physique vécue par ces femmes au cours de leur enfance a été le fait de nombreux agresseurs. De plus, trois d'entre elles ont partagé leur vie avec plus d'un conjoint violent, alors que c'est le cas pour une seule femme du

premier sous-groupe. Chez les participantes du troisième sous-groupe, la violence ne semble jamais avoir cessé depuis les premiers abus vécus très tôt dans leur enfance. Rappelons que la plupart des femmes du premier sous-groupe n'ont été victimes de violence que dans leur relation conjugale et par conséquent, ce n'est pas toute leur vie qui est empreinte d'abus. Enfin, il apparaît que les femmes des deuxième et troisième sous-groupes ont été victimes de ce que certaines études statistiques identifient comme des formes de violence plus graves; cependant, précisons que les femmes rencontrées ne définissent pas la violence qu'elles ont vécue comme des formes graves d'abus. D'ailleurs, la gravité de la violence et la perception des femmes sur le nombre d'années vécues dans un environnement violent sont des éléments qui sont apparus très subjectifs dans l'analyse de leur récit. Ces éléments peuvent toutefois nous aider à comprendre la trajectoire des ressources utilisées, la portée et les effets de celles-ci. De plus, ils sont importants pour l'analyse des stratégies intrarelationnelles.

Par exemple, Waldrop et Resick (2004) observent que les femmes adultes victimes de violence conjugale qui ont aussi vécu des expériences de violence dans leur enfance tendent plus souvent à recourir à des stratégies d'évitement. Nos résultats démontrent d'ailleurs que les femmes du troisième sous-groupe utilisent davantage ce type de stratégies. De plus, bien que les femmes de tous les sous-groupes développent des stratégies comportementales actives et des stratégies cognitives actives, celles du troisième sous-groupe utilisent plus souvent ce type de stratégies comme outil de gestion de la violence et non comme outil pour reprendre leur vie en main comme le font les femmes des premier et deuxième sous-groupes. Il apparaît également que des stratégies développées par les participantes peuvent renforcer certaines conséquences de la violence. Par exemple, la normalisation de la violence vécue est une stratégie permettant à certaines femmes de s'adapter à leur situation pendant une période plus ou moins longue de leur vie. Au cours de cette période, la violence se poursuit et peut avoir des effets sur les sentiments de peur, de culpabilité, de honte, etc. De plus, l'adoption de certaines stratégies peut conduire à enfermer les femmes dans leur *statu quo* au lieu de leur permettre de s'émanciper. La consommation abusive d'alcool et de drogues en est un exemple. La surconsommation de ces substances les aide, certes, à supporter la violence et ses conséquences, mais elle les ancre dans leur situation et suscite d'autres problèmes. Ce dernier cas de figure est non seulement beaucoup plus apparent chez les participantes du troisième sous-groupe, mais les effets néfastes sur la reprise en main de leur vie se font encore plus sentir.

Par ailleurs, les trois phases dans le processus de rupture de l'union conjugale (1- l'endurance et la gestion de la violence par la victime, 2- la prise de conscience sur sa situation et le refus de la tolérer, 3- la rupture et le retour de la femme à ses besoins) qu'Anderson et Sauders (2003) ont identifiées, nous permettent de croire que les participantes du troisième sous-groupe oscillent encore entre la première et la deuxième phase. En effet, nous constatons que les femmes du troisième sous-groupe réussissent toujours à trouver des outils pour gérer la violence qu'elles vivent et tolèrent toujours celle-ci.

Nos analyses nous ont aussi amenés à identifier une piste peu explorée dans les études évaluatives qui portent sur les effets des ressources. Nous avons constaté que la portée et les effets des ressources sur la dynamique de la violence et ses conséquences ne pouvaient pas s'étudier sans tenir compte des besoins et des buts poursuivis par les femmes victimes de violence. Il faut faire attention au décalage pouvant exister entre les attentes des femmes et les ressources auxquelles elles font appel. De plus, comme nous l'avons mentionné précédemment, l'histoire personnelle de la femme joue un rôle dans le choix des ressources. Par exemple, compte tenu du profil de victimisation des participantes du troisième sous-groupe, il apparaît normal qu'elles aient très peu recours à des membres de leur famille et que ce type de ressources ne satisfasse pas toujours bien leurs attentes. En contrepartie, les participantes du premier sous-groupe peuvent s'appuyer sur des ressources que les participantes du troisième sous-groupe n'ont pas. Également, comme l'ont mentionné plusieurs femmes, la compréhension de leur reprise en main s'inscrit dans une logique de cheminement et, dès lors, nous comprenons que cette reprise en main est grandement influencée par les buts – évolutifs – poursuivis par ces femmes, des effets multiples des ressources et de leurs effets cumulatifs. Ces observations nous amènent à mentionner qu'on ne peut faire une étude portant uniquement sur les effets d'un type de ressources. Par exemple, le recours aux pratiques traditionnelles semble bénéfique, comme l'attestent les études ayant analysé ce type d'intervention (Descent et al., 1993; Bernard, 1995; Hart, 1996; Norton et Manson, 1997; Thomlinson et al., 2000; Urbanoski, 2001; Basking, 2003; Brown et Languedoc, 2004; Bousquet, 2005; St-Arnaud et al., 2006). Par contre, l'étude de la trajectoire d'utilisation des ressources, nous apprend que les pratiques traditionnelles sont la plupart du temps utilisées en fin de parcours. Dans ces circonstances, on doit se demander si les effets constructifs doivent être attribués aux seules pratiques traditionnelles ou au fait que ces pratiques interviennent à une étape d'un long cheminement au cours duquel les femmes ont eu

recours à toutes sortes d'interventions. Aussi, pour pouvoir déterminer l'impact de ces pratiques, il faudrait voir leurs effets lorsque des femmes y font appel en début de parcours.

Ce mémoire a décrit l'expérience de violence des femmes rencontrées, a analysé les stratégies et les réactions qu'elles adoptent, a identifié et comparé les effets perçus des ressources auxquelles elles ont recours. Nos résultats et nos hypothèses ne sont que l'embryon d'une recherche beaucoup plus large, menée par madame Jaccoud, comme nous l'avons déjà mentionné. Cependant, ceux-ci nous amènent à nous poser une importante question : peut-on encore parler des effets d'une ressource comme le font la plupart des études présentées au chapitre I ? Ce type de recherche, de nature évaluative, qui se limite la plupart du temps à l'étude d'un type de ressources tient rarement compte des attentes des femmes pour évaluer les effets d'une ressource, alors que nos données révèlent que le contraste effectué entre ces deux aspects (attentes et effets) est un lien fort intéressant afin de cerner les effets des ressources utilisées par les femmes autochtones. De plus, nos résultats montrent que les effets d'une ressource ne peuvent pas être analysés en dehors de l'interaction qui se construit entre la victime et le type de soutien utilisé. C'est-à-dire que les effets d'une ressource doivent être évalués en fonction de cette combinaison, en tenant compte de son profil sociodémographique et son profil de victimisation, et ce, sans oublier toutefois de tenir compte de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources. Nous rappelons ces aspects parce qu'il serait tout à fait faux de croire que la reprise en main ou non de la femme ne dépend que d'elle. À cet effet, nos résultats confirment ceux de Moss (1995 cité dans Waldrop et Resick 2004), qui stipule que les sources de soutien tangible participeraient aussi des stratégies adoptées et de la capacité des femmes à se prendre en main. Plus une femme aurait un bon réseau social, plus elle aurait une bonne santé physique et mentale. Par ailleurs, nos résultats démontrent que la séquence d'utilisation des ressources joue un rôle dans le processus de changement des femmes. Rappelons que les femmes du premier sous-groupe font très tôt appel dans le parcours d'utilisation des ressources à des proches et qu'elles utilisent en fin de parcours des ressources traditionnelles autochtones. Enfin, tous ces constats nous amènent à croire qu'il devient impossible d'isoler les effets d'une ressource.

Finalement, soulignons que notre étude trouve son originalité plus particulièrement dans le fait qu'elle aborde la violence familiale dans une dynamique interactive et évolutive qui se construit à partir des expériences de victimisation des femmes et des stratégies qu'elles développent, notamment des ressources utilisées et de leurs effets. Il devient donc très important, afin de bien

orienter les stratégies de prévention, de documenter l'histoire personnelle des femmes victimes de violence et leur trajectoire de violence. L'étude de la trajectoire de violence des femmes rencontrées nous a permis de constater, entre autres, que les femmes plus résilientes sont celles qui dans des proportions plus importantes ont décidé de poursuivre leurs études juste avant de quitter leur conjoint ou après, qui sont indépendantes financièrement, qui ont vécu moins de violence physique et sexuelle, qui n'ont eu qu'un seul agresseur, qui n'ont vécu de la violence que dans leur relation conjugale, qui ont adopté davantage de stratégies comportementales et cognitives actives dans le but de se reprendre en main et qui ont fait très tôt appel à des ressources informelles, alors que le recours à des ressources traditionnelles autochtones apparaît, quant à lui, davantage en fin de parcours.

## BIBLIOGRAPHIE

Absolon, K., Winchester, T., (1994). *L'identité culturelle chez les Autochtones citadins*. Ottawa : Commission royale sur les peuples autochtones.

Anderson, D.K., Saunders, D.G., (2003). Leaving an Abusive Partner : An Empirical Review of Predictors, the Process of Leaving, and Psychological Well-Being. *Trauma, Violence and Abuse*, 4(2), 163-191.

Association des femmes autochtones de l'Ontario, (1989). *Breaking Free : A Proposal for Change to Aboriginal Family Violence*. Inédit.

Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada et la Gendarmerie Royale du Canada (2001). *La violence familiale dans les communautés autochtones: Une étude*. Ottawa : Association des infirmières et infirmiers du Canada.

AuCoin, K., (2005). *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2005*, (85-224-XIF). Ottawa : Centre canadien de la statistique juridique. Statistique Canada.

Bacchus, L., Mezey, G., Bewley, S., (2003). Experiences of seeking help from health professionals in a sample of women who experienced domestic violence. *Health and Social Care in the Community*, 11 (1), 10-18.

Basking, C., (2003). From Victims to Leaders : Activism Against Violence Towards Women, in Anderson, K., Lawrence, B., (Eds.), *Strong Women Stories : Native Vision and Community Survive* (pp. 213-227). Toronto : Sumach Press.

Baxter, K., Sasakamoose, E., Little, D., (1995). Women from Ahtahkakoop Cree Nation Work to End Violence, in *Women's Research Centre Vancouver, Listening to the Thunder, Advocates talk about the battered women's movement*, Leslie Timmins.

Bernard, S., (1995). *Le cercle de guérison : survivre à la violence ? Une stratégie de traitement globale en milieu autochtone*. Mémoire de maîtrise, Université Laval, Québec, Canada.

Bilodeau, A., (1987). *La violence conjugale. Recherche d'aide des femmes*, Québec : Les Publications du Québec.

Bilodeau, A., (1994). Dynamique de recherche d'aide des femmes victimes de violence conjugale, in Rinfret-Raynor, M., Cantin, S., *Violence conjugale – Recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal* (pp. 231-249). Boucherville : Gaëtan Morin.

Blanchet, A., Gotman, A., (2005). *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*. St-Germain-du-Puy : Nathan Université.

Blumer, H., (1969). *Symbolic interactionisme : Perspective and method*, Berkeley, Californie : University of California Press.

Bopp, M., Bopp, J., Lane, P., (2003). *La violence chez les Autochtones au Canada*. Ottawa : Fondation autochtone de guérison.

Bouchard, G., Thériault, V. J., (2003). Defense mechanisms and coping strategies in conjugal relationships: An integration. *International Journal of Psychology*, 38, 79-90.

Bouchard, M., Tremblay, D., (2002). *Rapport recherche, Phase 1: validation des concepts relatifs à l'estimation de la sévérité d'une dynamique de domination conjugale*. Shawinigan : La Séjournelle Inc.

Boudreau, F., (2000). Identité, politique et spiritualité. Entretien avec quelques leaders Ojibwas du nord du lac Huron. *Recherches amérindiennes au Québec XXX* (1), 71-85

Bourdieu, P., (sous la dir. de), (1993). La misère du monde, in Poupart, J., Deslauriers, J.-P., Groulx, L., Laperrière, A., Mayer, R., Pires, A. (Eds.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 113-167). Boucherville : Gaëtan Morin.

Bousquet, M.P., (2005). La production d'un réseau de sur-parenté : histoire de l'alcool et désintoxication chez les Alogonquins. *Drogues, santé et société*, 4(1), 129-173.

Bowker, L.H., (1983). *Beating wife-beating*, Toronto : Lexington Books.

Brown, J., Languedoc, S., (2004). Components of an Aboriginal-Based Family Violence Intervention Program. *Families in Society*, 85(4), 477-483.

Brown, T., (2000). Politiques en matière de mises en accusation et de poursuite dans les affaires de violence conjugale : synthèse des réactions des chercheurs, des universitaires et du milieu judiciaire. Rapport final. Consulté le 7 juillet 2007, tiré de <http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/rs/rep/2001/rr01-5a.pdf>

Brownridge, D., (2003). Male partner violence against Aboriginal women in Canada: An empirical analysis. *Journal of Interpersonal Violence*, 18(1), 65-83.

Brsosowski, J-A., Taylor, A., Johson, S., (2004). *La victimisation et la criminalité chez les peuples autochtones du Canada*. *Juristat*, 26(3), 1-32.

Brunet, L., (2006). Spiritualité et intervention sociale. *Reflets*, 12, 181-189.

Bunger, V.P. al. (1998) *La violence familiale au Canada*. Ottawa, Statistique Canada.

Campbell, J., Rose, L., Kub, J., Nedd, D., (1998) Voices of Strength and Resistance: A Contextual and Longitudinal Analysis of Women's Responses to Battering, *Journal of interpersonal violence*, 13, 743-762.



Canada, Affaires indiennes et du Nord canadien, (1996). *Les femmes autochtones : Un portrait démographique, social et économique*. Ottawa : Affaires indiennes et du Nord canadien.

Canada, Commission Royale sur les Peuples Autochtones, (1996). *Rapport de la Commission Royale sur les Peuples Autochtones*: Volume 3, (Chapitre 2, section 3), Canada : La commission.

Carbonneau, J., (2005). *Violence conjugale : des spécialistes se prononcent*, Montréal : Regroupement provincial des maisons d'hébergements et de transition pour femmes victimes de violence conjugale.

Castellano, M., (2004). Ethics of Aboriginal Research. *Journal of Aboriginal Health*, Janvier, 98-114.

Chamberland, C., (2003). *Violence parentale et violence conjugale : des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.

Charon, J. M., (1995). *Symbolic interactionism : An introduction, an interpretation, an integration*. New Jersey : Prentice-Hall.

Cheers, B., al., (2006). Family violence : An Australian Indigenous community tells its story. *International Social Work*, 49(1), 51-63.

Chevarie, A., (1990). *Évaluation et description des réponses de l'entourage à la demande d'aide des femmes violentée par leur conjoint*, Mémoire de maîtrise, Université Laval, Québec, Canada.

Côté, M.N., (2007). *Le stress post-traumatique chez les femmes ayant subi de la violence : impact de la revictimisation*, Mémoire de maîtrise, Université Laval, Québec, Canada.

Crête, C., (2008). Titre provisoire : *La relation entre l'évaluation cognitive, le sentiment d'auto-efficacité et le coping chez les femmes victimes de violence conjugale*. Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Trois-Rivières, Québec, Canada.

Curry M.A., Hassouneh-Phillips D., Johnston-Silverberg A., (2001). Abuse of Women with Disabilities: An Ecological Model and Review. *Violence Against Women*, 7(1), 60-79.

Damant, D., al., (2001). *Le processus d'empowerment des femmes victimes de violence conjugale à travers le système judiciaire*, Montréal : CRI-VIFF.

Damant, D., Paquet, J., Bélanger, J., (2000). Analyse du processus d'empowerment dans les trajectoires de femmes victimes de violence conjugale à travers le système judiciaire. *Criminologie*, 33(1) 73-95.

D'amours, M., (1994). Les thérapies pour conjoints violents : utiles mais pas magiques. *La Gazette dans femmes*, 15(5), 24-27.

Dumont, M., (2001) Les stratégies adaptatives. In Dumont, M., Plancherel, *Stress et adaptation chez les enfants*. (pp. 53 à 68). Québec. Presse de l'Université du Québec.

Darou, Wes G., (1987). Counselling and the Northern Native. *Revue canadienne de counselling*, 21(1), 33-41.

Descant, D., al., (1993). Violence and Healing : Data on family violence and healing among the Innuat of Uashat mak Mani-Utenam, Commission Royale sur les Peuples Autochtones. Inédit.

Deslauriers, J.-P., Kérisit, M., (1997). Le devis de recherche qualitative, in Poupart, J., Deslauriers, J.-P., Groulx, L., Laperrière, A., Mayer, R., Pires, A., (Eds.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 85-111). Boucherville : Gaëtan Morin.

Dion-Stout, M., Kipling, G.D., (1998). *Les femmes autochtones au Canada : Orientations de la recherche stratégique en vue de l'élaboration de politiques*, Ottawa : Condition féminine Canada.

Dion-Stout, M., Kipling, G., Stout, R., (2001). *Aboriginal Women's Health Research : Synthesis Project*. Final report prepared for the Centre of Excellence for Women's Health Research Synthesis Group.

Dreaddy, K., (2001). *Moving Towards Safety : Responding to Family Violence in Aboriginal and Northern Communities of Labrador*, St. John's : Provincial Association Against Family Violence, Gouvernement of Newfoundland.

Dubé, M., Rinfret-Raynor, M., Drouin, C., (2005). Étude exploratoire du point de vue des femmes et des hommes sur les services utilisés en matière de violence conjugale. *Santé mentale au Québec*, 30(2), 301-320.

Dubet, F., (1994). *Sociologie de l'expérience*, Paris, Edition du Seuil.

Dumont-Smith, C., Sioui Labelle, P., (1991). *Étude/évaluation sur la violence familiale et les agressions*, Ottawa : Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada.

Dutton, D.G., Hart, S.D., Kennedy, L.W., Williams, K.R., (1992). Arrest and the Reduction of Repeat Wife Assault, in Buzana, E.S., Buzana, C.G., (Eds.), *Domestic Violence : The Changing Criminal Justice Response* (pp. 111-127). Westpor : Auburn House.

Fattah, E., (1991). *Understanding criminal victimization: an introduction to theoretical victimology*, Scarborough : Prentice-Hall Canada.

Femme autochtone du Québec, (2003-2004). *Compte rendu de sessions de formation offertes aux intervenantes en maisons d'hébergement autochtones par les formatrices du Comité priorité violence conjugale 2003-2004*, Activités du Réseau des maisons d'hébergement pour femmes autochtones.

Femmes autochtones du Québec, (2000). *Kassewé : Tous ensemble pour une vision commune de solidarité au sein des collectivités autochtones du Québec*, Montréal : Femmes autochtones du Québec.

Femmes autochtones du Québec, (2003). *Mémoire sur les biens immobiliers matrimoniaux situés sur une réserve*, Présenté à la Direction des Comités de la Législation privée du Sénat, consulté le 7 août 2007, tiré de [http://www.faq-qnw.org/Human%20Rights/memoire\\_droits\\_de\\_lhomme.pdf](http://www.faq-qnw.org/Human%20Rights/memoire_droits_de_lhomme.pdf)

Femmes autochtones du Québec, (1993). *Prendre la place qui nous revient*. Ottawa : Commission royale sur les peuples autochtones.

Fillmore, C., Dell, C. A., Elizabeth Fry Society of Manitoba, (2003). Violence et actes autodestructeurs chez les femmes en conflit avec la loi. *Bulletin de recherche : Des voix dans la communauté*, 4(1), 12-15.

Frank, S., (1992). *Family Violence in Aboriginal Communities : A First Nations Report*, Victoria : Minister of Women's Equality.

Frank, S., (1996). *A needs Assessment for an Aboriginal Women's Transition House, Feminist Research, Education, Development and Action*, Vancouver : FRED.A.

Gauthier, S., Boisvert, R., Cardinal, V., (2005). Réflexion sur l'utilisation du cadre conceptuel « Processus de production du handicap » dans l'analyse des facteurs de vulnérabilité et de protection à la violence conjugale. *Journal International de victimologie*, 3(3), consulté le 20 novembre 2006, tiré de [http://www.jidv.com/GAUTHIER-S-JIDV2005\\_10.htm](http://www.jidv.com/GAUTHIER-S-JIDV2005_10.htm).

Gelles, R.J., (1979). *Family Violence Beverly Hills*, Californie : Sage Publications.

Gelles, R.J., Straus, M.A., (1988). *Intimate violence*, New York : Simon and Schuster.

Glaser, G., Strauss, L., (1967). *The discovery of grounded theory; strategies for qualitative research*, Chicago : Aldine.

Goffman, E., (1968). *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris : Edition de minuit.

Gouvernement du Canada, ministère de la Justice: *Qu'est-ce que la violence familiale*, consulté le 4 février 2006, tiré de <http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/fm/overview.html>

Gouvernement du Québec et Femmes Autochtones du Québec (1991). *La violence familiale dans les communautés autochtones*, Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Gouvernement du Québec (1995) (ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de la Justice, Secrétariat à la condition féminine, ministère de la Sécurité publique, ministère de l'Éducation, Secrétariat à la famille), *Politique d'intervention en matière de violence conjugale – Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, Québec, Gouvernement du Québec.

Grasley, C., Richardson, J., Harris, R., (2000). *Knowing what we do best : Evaluating shelter services from the perspective of abused women*. London : Southwestern Ontario Shelter Association.

Graveline Jean, M., (1986). *Northern Native Wife Abuse Prevention: Demonstration Project*, Manitoba : Thompson Crisis Centre.

Green, K., (1996). *La violence familiale au sein des collectivités autochtones : une perspective autochtone*, Ottawa : Division de la prévention de la violence familiale, Santé Canada.

Grier, S., (1989). *Family Violence: A Report on its Impact on the Peigan Community*, Alberta : Peigan Band.

Guberman, N., Broué, J., Lindsay, J., Spector, L., (1993). *Le défi de l'égalité : La santé mentale des hommes et des femmes*, Boucherville : Gaëtan Morin.

Guyon, A.C., (2005). *Processus de guérison et revitalisation culturelle : les enjeux du mouvement de guérison autochtone*, Mémoire de maîtrise, Université Laval, Québec, Canada.

Hart, C., (1995). *Report on a Heath Survey on Aboriginal Women in the Cornor Valley*, Upper Island Women of Native Ancestry. Inédit

Hart, M.-A., (1996). Sharing Circles : Utilizing Traditional Practice Methods for Teaching, Helping, and supporting, in O'Meara, S., West, D.A., (Eds.), *From Our Eyes : Learning from Indigenous Peoples* (pp. 59-72). Toronto : Garamond Press.

Herman, J-L., (1997). *Trauma and Recovery*, New York : Basic Books.

Hill, J.K., (2004). *Guide de traitement des victimes d'actes criminels : Application de la recherche à la pratique clinique*, Gouvernement du Canada. Consulté le 9 juillet 2007, tiré de <http://www.justice.gc.ca/fr/ps/voc/publications/hill/index.html>

Hines, D., Malley-Morrison, K., (2005). *Family Violence in the United States : Definign, Understanding, and Combating Abuse*, Thousand Oaks : Sage Publications.

Hodgson, M., (1990). Shattering the Silence : Working with Violence in Native Communities, in Laidlaw, T.A., Malmo, C., al., *Healing Voices: Feminist Approaches to Therapy with Women* (pp. 33-44). San Francisco : Jasey-Bass Inc.

Jaccoud, M., Brassard, R., (2003). La marginalisation des femmes autochtones à Montréal/The Marginalization of Aboriginal Women in Montreal, in *Des gens d'ici: Les Autochtones en milieu urbain/ In Not Strangers In These Parts: Urban Aboriginal Peoples* (pp. 143-159). Canada. Projet de recherche sur les politiques/Policy Research Initiative. Direction de l'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits.

Jaccoud, M., (1992). Les femmes autochtones et la justice pénale. *Criminologie*, XXV(1), 65-85.

Jaccoud, M., (1995). L'exclusion sociale et les Autochtones. *Lien social et politique*, 34, 93-100.

Jaccoud, M., (1999). Les cercles de guérison et les cercles de sentence autochtones du Canada. *Criminologie*, 32(1), 79-105.

Johnson, H., (2006). *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques 2006*, (85-570-XWF). Ottawa : Statistique Canada.

Kelly, A.B., Kowalyszyn, M., (2003). The Association of Alcohol and Family Problems in a Remote Indigenous Australian Community. *Addictive Behaviors*, 28(4), 767-774.

Kenny, C., Faries, E., Fiske, J-A., Voyageur, C., (2004). *Cadre holistique pour la recherche en matière de politiques autochtones*, Ottawa : Condition féminine Canada.

Kérouac, S., Taggart, M-E., Lescop, J., (1986). *Portrait de la santé de femmes violentées et de leurs enfants*, Montréal : Faculté des sciences infirmières, Université de Montréal.

Kérouac, S., Taggart, M-E., (1994). Portrait de la santé de femmes aux prises avec la violence conjugale; in Rinfret-Raynor, M., Cantin, S., *Violence conjugale, recherche sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal* (pp. 97-111). Boucherville : Gaëtan Morin.

Kirmayer, L.J, Brass, G., M., Tait, C.L. (2000). The mental health of Aboriginal peoples: Transformations of identity and community. *Canadian Journal of Psychiatry*, 45 (7), 607-616.

Kishk Anaquot Health Research (2003). *Troisième rapport intérimaire : Évaluation communautaire des programmes financés par la Fondation autochtone de guérison*, consulté le 8 février 2006, tiré de [http://www.ahf.ca/assets/pdf/french/interim\\_evaluation3.pdf](http://www.ahf.ca/assets/pdf/french/interim_evaluation3.pdf)

Kiyoshk, R., (1990). *Beyond Violence*. Family Violence Research Report. Vancouver : Helping Spirit Lodge Society.

Kiyoshk, R., (2001). *Family violence in Aboriginal communities: A review*. Ottawa : Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada.

Lachapelle, H., Forest, L., (2000). *La violence conjugale : développer l'expertise infirmière*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.

Lacombe, M., (1990). *Au grand jour*. Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, Montréal : Édition du Remue-ménage.

Lamy, B., (1994). Violence conjugale dans les petites communautés isolées, in Rinfret-Raynor, M., Cantin, S., *Violence conjugale, recherche sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal* (pp. 53-72). Boucherville : Gaëtan Morin.

Lane, P., Bopp, M., Bopp, J., Norris, J., (2002). *Le balisage de l'expérience de guérison*, Rapport final d'un projet de recherche, Ottawa : Solliciteur général du Canada.

Lane, P., Bopp, J., Bopp, M., (2003). *La violence familiale chez les Autochtones au Canada*, Ottawa : Fondation autochtone de guérison « Collection de recherche de la Fondation autochtone de guérison ».

Laperrière, A., (1997). La théorisation ancrée (grounded theory) : démarche analytique et comparaison avec d'autres approches apparentées, in Poupart, J., Deslauriers, J.-P., Groulx, L., Laperrière, A., Mayer, R., Pires, A., (Eds.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 113-167). Boucherville : Gaëtan Morin.

LaPrairie, C., (1991). *Justice for the Crees : Communities, Crime and Order*, Nemaska, Québec : Cree Regional Authority.

LaPrairie, C., (1995). *Visible mais sans voix : Les Autochtones dans la ville*, Ottawa : Ministère de la Justice Canada.

LaRocque, E., (1994). *La violence au sein des collectivités autochtones*, Ottawa : Centre national d'information sur la violence dans la famille. Santé Canada.

LaRocque, E., (1996). The Colonization of a Native Woman Scholar, in Miller, C., Chuchryk, P., *Women of the First Nations, Power, Wisdom and Strength*, Winnipeg, Manitoba : The University of Manitoba Press.

Larouche, G., (1987). *Agir contre la violence*, Montréal : Édition la pleine lune.

Larouche, G., (1985). *Guide d'intervention auprès des femmes violentées*, Montréal : Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec.

Lazarus, R.S., Folkman, S. (1984). *Stress, Appraisal, and Coping*. New York:Spinger.

Lawrence, A.E., (2000). Striving Toward Balance : A blended Treatment/Healing Approach with Aboriginal Sexual Offender, in Proulx J., Perrault, S., (Eds.), *No Place for violence: Canadian Aboriginal alternatives* (pp.78-88). Halifax : Fernwood Publishing et RESOLVE.

Le Bossé, Y., Lavoie, F., Martin, G., (1991). Influence du contexte de travail des professionnels et des professionnelles de la santé en regard de leurs attitudes vis-à-vis des femmes violentées en milieu conjugal. *Recherches féministes*, 4(1), 199-136.

Le Breton, D., (2004). *L'interactionnisme symbolique*. Paris : Quadrige.

Lemire, G., Rondeau, G., Brochu, S., Schneeberger, P., Brodeur, N., (1996). Les programmes de traitement pour hommes violents : du communautaire au correctionnel. *Revue canadienne de criminologie*, 38(1), 33-59.

Lempert, L.B., (1996). Womens' Strategies for Survival : Developing Agency in Abusive Relationships. *Journal of Family Violence*, 11(2), 269-289.

Leroux, J., (1995). Les métamorphoses du pacte dans une communauté algonquienne. *Recherches amérindiennes au Québec* (Santé et problèmes sociaux), XXV(1), 51-69.

Lindsay, J., Clément, M., (1998). La violence psychologique : sa définition et sa représentation selon le sexe. *Recherches féministes*, 11(2), 139-160.

Lindsay, J., Ouellet, F., St-Jacques, M.C., (1994). Pour une intervention plus efficace auprès des conjoints violents. *Le travailleur social*, 62(3), 104-108.

Loi constitutionnelle de 1982, annexe B de la Loi de 1982 sur le Canada (1982, R.-U., c.11).

Loi sur les Indiens, L.R. 1985, ch. I-5.

Manitoba, (1991). *Report of the Aboriginal Justice Inquiry of Manitoba*, Aboriginal Justice Implementation Commission, "The abuse of women and children" in Chapter 13 (Aboriginal Women).

MacLeod, L., (1987). *Pour de vrais amours : prévenir la violence conjugale*. Ottawa : Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.

Marshall, P.F., Asselin Vaillancourt, M., (1993). *Un nouvel horizon éliminer la violence – atteindre l'égalité*, Ottawa : Comité canadien sur la violence faite aux femmes, Ministère des approvisionnement et services du Canada.

Mcevoy, M., Daniluk, J., (1995). Wounds to the Soul : The Experiences of Aboriginal Women Survivors of Sexual Abuse. *Canadien Psychologie*, 36(3), 221-235.

McGillivray, A., Comaskey, B., (1999). *Black Eyes All of the Time: Intimate Violence, Aboriginal Women, and the Justice System*, Toronto : University of Toronto Press.

McKeown, I., Reid, S., Turner, S., Orr, P., (2002). *Sexual Violence and Dislocation as Social Risk Factors Involved in the Acquisition of HIV Among Women in Manitoba*, The Prairie Women's Health Centre of Excellence, rapport 25. Consulté le 7 juillet 2007, tiré de <http://www.pwhce.ca/pdf/sexualViolenceComplete.pdf>

- Mead, G.H., (1934). *Mind, Self, and Society*, Chicago : University of Chicago Press.
- Michelat, G., (1975). Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie. *Revue française de sociologie*, 16, 229-247.
- Morin, E., (2004). *Pratique sociale des intervenants inuits et allochtones en CLSC et en CPEJ auprès des mineurs victimes d'agression sexuelle dans trois communautés du Nunavik : représentations et points de vue*, Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, Montréal, Canada.
- Nosek M.A., (1996). Sexual Abuse of Women with Physical Disabilities, Krotoski D.M., Nosek M.A., Turk M.A., (Eds.), *Women with Physical Disabilities. Achieving and Maintaining Health and Well-Being* (pp. 153-173). États-Unis : Paul H. Brookes Publishing Co.
- Norton, I., Manson, S., (1997). Domestic Violence Intervention in an Urban Indian Health Center. *Community Mental Health Journal*, 33(4), 331-337.
- Novac. S., (2007). *Violence familiale et itinérance : Analyse documentaire*. Ottawa : Centre national d'information sur la violence dans la famille.
- Oblin, C., al., (1997). *Widening the Circle – Collaborative Research for Mental Health Promotion in Native Communities – Report 8*, consulté le 19 décembre 2005, tiré de <http://upload.mcgill.ca/tcpsych/report8.pdf>
- Ogrodnik, L., (2006). *La violence familiale au Canada : Un profil statistique 2006*, (85-224-XIF). Ottawa : Centre canadien de la statistique juridique. Statistique Canada.
- Pacific Association of First Nations Women, al., (2003). *The "Start of Something Powerful" Strategizing for Safer Communities for BC Aboriginal Women*. Colombie-Britannique : Women's Hospital and Health Centre.
- Paradis, F., Levaque, R., Théorêt, J. & Langlois, L. (2004). *Intervention auprès des victimes de violence conjugale. Trousse de formation à l'intention des médecins en médecine familiale* (2e édition). Beauport : Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale nationale, Direction de santé publique.
- Pauktuutit Inuit Women's Association, (2004). *Abuse Prevention Services in Inuit communities : Analytical Report*, The Nuluaq Project : National Inuit Strategy for Abuse Prevention, consulté le 16 décembre 2005, tiré de [http://www.pauktuutit.ca/pdf/publications/abuse/AbusePreventionServices\\_e.pdf](http://www.pauktuutit.ca/pdf/publications/abuse/AbusePreventionServices_e.pdf)



Pelletier, C., Laurin, C., (1993). *État des lieux : Violence et santé mentale chez les Autochtones du Québec*, Montréal : préparé pour l'Association des femmes autochtones du Québec, Centre de recherche et d'analyse en sciences humaines.

Petawabano, B.-H., Gourdeau, É., Jourdain, F., Palliser-Tulugak, A., Cossette, J., (1994). *La santé mentale et les Autochtones du Québec*, Boucherville : Gaëtan Morin.

Picard, P. (2004). *L'intervention au sein des Premières Nations : la nécessité d'une approche intégrée*, 4e colloque de l'Association québécoise. Plaidoyer-Victimes - Octobre 2004, consulté en 2006, tiré de <http://www.aqpv.ca/images/docs/ml6.pdf>

Pires, A.P., (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique, in Poupart, J., Deslauriers, J.-P., Groulx, L., Laperrière, A., Mayer, R., Pires, A., (Eds.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 113-167). Boucherville : Gaëtan Morin.

Poupart, J., (1997). L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques, in Poupart, J., Deslauriers, J.-P., Groulx, L., Laperrière, A., Mayer, R., Pires, A., (Eds.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 173-209). Boucherville : Gaëtan Morin.

Poupart, J., Lalonde, M., (1998). La méthodologie qualitative et la criminologie au Québec de 1960 à 1985, in Poupart, J., Deslauriers, J.-P., Groulx, L., Laperrière, A., Mayer, R., Pires, A., (Dir), *La recherche qualitative : diversité des champs de pratiques au Québec* (pp. 51-91). Boucherville : Gaëtan Morin.

Proulx J., Perrault. S., (2000a). Aboriginal Values : People and Community, in Proulx J., Perrault, S., (Eds.), *No Place for violence: Canadian Aboriginal alternatives*. (pp. 13-21). Halifax : Fernwood Publishing, Halifax et RESOLVE.

Proulx J., Perrault. S., (2000b). The Ma Mawi Chi Itata Stony Mountain Project: Blending Contemporary and Traditional Approaches for Male Family Violence Offenders, in Proulx, J., Perrault, S., (Eds.), *No Place for violence: Canadian Aboriginal alternatives* (pp. 99-119). Halifax : Fernwood Publishing et RESOLVE.

Prud'homme, D., (1994). Impact des maisons d'hébergement sur les femmes violentées, in Rinfret-Raynor, M., Cantin, S., *Violence conjugale, Recherche sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal* (pp. 342-363). Boucherville : Gaëtan Morin.

Prud'homme, D., (2002). *Y a-t-il autant de femmes violentes que d'hommes violents ?* Montréal : Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale.

Ramsden, C., Bonner, M., (2002). A Realistic View of Domestic Violence Screening in an Emergency Department. *Accident and Emergency Nursing*, 10(1), 31-39.

Rappaport, J., (1987). Terms of Empowerment/Exemplars of Prevention : Toward a Theory for Community Psychology. *Social Policy*, automne, 15-22.

Resick, P., (1993). The Psychological Impact of Rape. *Journal of Interpersonal Violence*. 8(2), 223-255.

Richardson, J., Feder, G., (1996). Domestic violence: a hidden problem for general practice. *The British Journal of General Practice*, 46(405), 239-242.

Rinfret-Raynor, M., Cantin, S., (1994). Violence conjugale rapportée par des femmes s'adressant aux services sociaux, in Rinfret-Raynor, M., Cantin, S., *Violence conjugale, recherche sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal* (pp. 3-22). Boucherville : Gaëtan Morin.

Rinfret-Raynor, M., Cantin, S., Fortin, L., (1997). Les stratégies de recherche d'aide des femmes victimes de violence conjugale : Le cas des femmes référées aux CLSC par les policiers. *Criminologie*, 30(2), 87-108.

Rinfret-Raynor, M., Cantin, S., Marquis, Y., (1994). État de santé mentale d'un groupe de femmes violentées, in Rinfret-Raynor, M., Cantin, S., *Violence conjugale. Recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal* (pp. 131-151). Boucherville : Gaëtan Morin.

Rinfret-Raynor, M., Dubé, M., Drouin, C., (2003). *Le dépistage de la violence conjugale dans les centres hospitaliers : implantation et évaluation d'un ensemble d'outils*, Montréal : CRI-VIFF.

Rinfret-Raynor, M., Ouellet, F., M., Cantin, S., Clément, M., (1996). Unir pour le meilleur, mais surtout pour le pire : La violence conjugale. *Interface*, 17(5), 29-37.

Rinfret-Raynor, M., Pâquet-Deehy, A., Larouche, G., Cantin, S., (1994). Paramètres associés à l'efficacité de l'intervention en service social auprès des femmes violentées, in Rinfret-Raynor, M., Cantin, S., *Violence conjugale. Recherches sur la violence faite aux en milieu conjugal* (pp. 363-386). Boucherville : Gaëtan Morin.

Riou, D.A., Rinfret-Raynor, M., Cantin, S., (2003). *La violence envers les conjointes dans les couples québécois, 1998*. Québec : Institut de la statistique du Québec.

Ristock, J., (1995). *L'impact de la violence sur la santé mentale : un guide sur les documents en la matière*, Canada : Division de la santé mentale.

Rodgers, K., (1994). Résultats d'une enquête nationale sur l'agression contre les conjointes. *Juristat*, 14(9), 1-22.

Rotunda, R.J., Williamson, G., Penfold, M., (2004). Clergy Response to Domestic Violence : A preliminary Survey of Clergy Members, Victims, and Batterers. *Pastoral Psychology*, 52(4) 353-365.

St-Arnaud, P., Bélanger, P., al., Co-cr ation d'un espace-temps de gu rison en territoire ancestral pour et par les membres d'une communaut  autochtone au Qu bec. *Appr ciation clinique d'une approche  mergente et culturellement adapt e. Drogues, sant  et soci t *, 4(2), 141-176

Statistique Canada, (1999). *Enqu te g n rale de victimisation*, Ottawa.

Statistique Canada (2003). *Recensement de 2001 : s rie « analyses » Peuples autochtones du Canada*. Ottawa.

Statistique Canada, (2004). *Enqu te g n rale de victimisation*, Ottawa.

Stoker, S., (1998). *An examination of the ability of mainstream institutions to meet the needs of aboriginal victims of domestic violence*, M moire de ma trise, Universit  du Manitoba, Manitoba, Canada.

Straus, M.A., (1986). Physical Violence in American Families : Incidence Rates, Causes, and Trend, in Knudsen, D.D., Miller, J.L., (Eds.), *Abused and Battered. Social and Legal Responses to Family Violence* (pp. 17-34). New York : A. de Gruyter.

Supernault, E., (1995). *A Warrior's Heart*, Edmonton : Native Counselling Service Alberta.

Svenson, K., Lafontaine, C., (1998). *The Search for Wellness. Chapter 6 of the First Nations and Inuit Regional Health Survey*. Consult  Avril 2007, tir  de [http://hc-sc.gc.ca/fnihb-dgspni/fnihb/aboriginalhealth/reports-ummaries/regional\\_survey\\_ch6.pdf](http://hc-sc.gc.ca/fnihb-dgspni/fnihb/aboriginalhealth/reports-ummaries/regional_survey_ch6.pdf)

Taylor, J., Ch ers, B., Weetra, C., Gentle, I., (2004). Supporting Community Solution to Family Violence. *Australian Social Work*, 57(1), 71-84.

Thomlinson, E., Erickson, N., Cook, M., (2000). Could this be your community ?, in Proulx J., Perrault, S., (Eds.), *No Place for violence: Canadian Aboriginal alternatives* (pp. 22-38). Halifax : Fernwood Publishing et RESOLVE.

Trainor, C., Mihorean, K., (2001). *La violence familiale au Canada : Un profil statistique 2001*, (85-224-XIF). Ottawa : Centre canadien de la statistique juridique. Statistique Canada.

Tremblay, D., Bouchard, M., Ayotte, R., (2004). *L' valuation de la s curit  des victimes de violence conjugale par le mod le du Processus de domination conjugale (PDC)*, 4e colloque de l'Association qu b coise Plaidoyer-Victimes. Consult  Avril 2007, tir  de <http://www.aqpv.ca/j15.pdf>

Trocme, N., MacLaurin, B., Fallon, B., Daciuk, J., Billingsley, D., Tourigny, M., Mayer, M., Wright, J., Barter, K., Burford, G., Hornick, J., Sullivan, R., McKenzie, B. (2001). *Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect: Final Report*. Ottawa: Ontario: Minister of Public Works and Government Services, Canada.

Tutty, L., M., (2006). *Pratiques efficaces pour protéger les femmes fuyant la violence dans leurs relations intimes*. Rapport de la phase II, YWCA Canada, consulté le 27 août 2007, tiré de [http://www.ywca.ca/public\\_eng/advocacy/Shelter/YWCA\\_ShelterReport\\_FR.pdf](http://www.ywca.ca/public_eng/advocacy/Shelter/YWCA_ShelterReport_FR.pdf)

Tutty, L. M., (1998). *Shelters for Abused Women in Canada: A Celebration of the Past, Challenges for the Future*. Final Report, Ottawa : Santé Canada.

Tutty, L., M., Weaver, G., Rothery, A., M., (1999). Residents' Views of Efficacy of Shelter Service for Assaulted Women. *Violence Against Women*, 5(8), 898-925.

Urbanoski, K-H., (2001). *Counselling in shelters for aboriginal women*, Mémoire de maîtrise. Université de Calgary, Alberta, Canada.

Ursel, J., (2001). *Report on Domestic Violence Policies and Their Impact on Aboriginal People*, Manitoba : RESOLVE, consulté le 26 juillet 2005, tiré de <http://www.ajic.mb.ca/domestic.pdf>

Varcoe C., (2001). Abuse Obscured: An Ethnographic Account of Emergency Nursing in Relation to Violence Against Women. *Canadian Journal of Nursing Research*, 32(4) 95-115.

Voss, R., Douville, V., Little Soldier, A., Twiss, G., (1999). Tribal and Shamanic-Based social work practice: A Lakota perspective. *Social Work*, 44(3), 228-241.

Waldrop, A.E., Resick, P.A., (2004). Coping Among Adult Female Victims of Domestic Violence, *Journal of Family Violence*, 10(5), 291-302.

Walker, E., (1979). *The battered woman*, New York : Harper et Row.

Walker, E., (1984). *The battered woman syndrome*, New York : Springer Pub. Co.

Warry, W., (1998). *Unfinished Dreams: Community Healing and the Reality of Aboriginal Self-Government*, Toronto : University of Toronto Press incorporated.

Wemmers, J.A., (2003). *Introduction à la victimologie*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

Wemmers J.A., Cousineau, M.M., Demers, J., (2004). *Les besoins des victimes de violence conjugale en matière de justice (Résultats d'une étude exploratoire qualitative auprès des victimes et d'intervenantes en maisons d'hébergement)*. Rapport de recherche no. 28, Montréal : CRI-VIFF.

Zambrowsky, S.C., (1986). *Needs assessment on the native women who are or may be in conflict with the law*, Ottawa : Ministère du Solliciteur général.

## ANNEXE 1

### Formulaire de consentement pour la participation à la recherche : « Analyse comparative des types de réponses sociales et de leurs effets respectifs à la violence envers les femmes autochtones »

Je comprends que cette recherche est menée par des chercheurs de l'Université de Montréal en collaboration avec l'association Femmes autochtones du Québec.

#### *Objectifs de la recherche*

Je comprends que cette recherche vise à :

Mieux connaître les conséquences que j'ai vécues suite aux actes de violence subie et à connaître mon expérience des services de soutien dont j'ai bénéficié en vue d'en évaluer les effets.

#### *Participation à la recherche*

Je comprends que ma participation à cette recherche consiste à répondre à un entretien d'une durée maximale de deux heures, sur mon expérience de vie (les conséquences des victimisations vécues et les services de soutien et d'aide dont j'ai bénéficié).

#### *Ressources de soutien et d'aide psychologique*

En cours d'entretien ou à la fin de celui-ci, les chercheurs pourront me fournir les informations nécessaires si je souhaite bénéficier de ressources de soutien et d'aide psychologique.

#### *Confidentialité*

Je peux me retirer de l'entrevue en tout moment, sans devoir me justifier et sans que j'en subisse quelque préjudice que ce soit ; dans un tel cas, toute information déjà recueillie à mon sujet sera détruite.

Je comprends que les informations recueillies pour cette recherche demeureront strictement confidentielles. Je peux accepter ou non que l'entretien soit enregistré. Un numéro de code me sera attribué et les informations recueillies seront donc codées ; seuls les chercheurs auront accès à la liste des noms et des numéros de codes, de même qu'aux informations recueillies. Les enregistrements et notes seront conservés sous clé et seront détruits à la fin de la recherche et toutes les précautions seront prises pour qu'on ne puisse pas identifier une personne ayant participé à la recherche.

Je suis consciente qu'en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse, le chercheur est tenu de déclarer au Directeur de la protection de la jeunesse toute information lui permettant de croire que la sécurité et l'intégrité d'un enfant est menacée qui pourrait lui être communiquée lors des entretiens.

Je reconnais avoir eu le temps de poser toutes les questions que je voulais relativement au projet de recherche qui m'est présenté, en avoir saisi les objectifs et, après réflexion, j'accepte librement de participer à l'étude.

Date :

\_\_\_\_\_  
Signature de l'agente de recherche :

\_\_\_\_\_  
Signature de la participante :

Pour toute question concernant ma participation à ce projet, je peux m'adresser à Mme Mylène Jaccoud, professeure à l'Université de Montréal au numéro de téléphone suivant : [information retirée / information withdrawn]

Toute interrogation ou plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal au numéro de téléphone (514) 343-2100 ou à l'adresse courriel [ombudsman@umontreal.ca](mailto:ombudsman@umontreal.ca)

## ANNEXE 2

**Consent form for the participation in the following research: « Comparative analysis of diverse social responses and their respective effects on violence against Aboriginal women »**

I understand that this research is undertaken by a team of researchers from **University of Montreal** in collaboration with the association *Quebec Native Women*.

*Objectives of the research*

I understand that this research aims to: learn about the consequences of the violence that I experience and to learn about my experience with the services (support, counseling, circles, etc.) I received and about their impact.

*My participation in this research*

I understand that my participation in this research consists in answering questions during an interview which will last a maximum of 2 hours. The main themes of the interviews are: the consequences of my victimization and my experience with the services of support and assistance I received related to my victimization.

*Support and psychological assistance*

In the course of the interview, the researchers will provide any information on psychological resources if I need it or if I request it.

*Confidentiality*

I can interrupt the interview or withdraw my participation in the research at any moment without having to give any justification and without consequences to me. I understand that the information collected for this research will remain strictly confidential. I can accept or refuse that the interview be taped. A code number will be allotted in order to protect personal information (names); only the research team will have access to the data, list of names and code numbers. The data will be kept in a locked file in an office at University of Montreal. The data and list of names will be destroyed at the end of research. Great care will be taken in order to prevent any possible identification of the participants or communities when results will be published.

I am conscious that under the terms of Youth Protection Act, the researchers are required to declare to the Director of Youth protection any information I might provide during the interview allowing him or her to believe that the safety and the integrity of a child is threatened.

I declare that I had time to ask all the questions I wanted regarding the project which was presented to me, that I have understood the objectives of the research and that I freely agree to take part in the study.

Date:

\_\_\_\_\_  
Signature of the agent of research:

\_\_\_\_\_  
Signature of the participant:

For any questions concerning my participation in this project, I can contact Mylène Jaccoud, professor at the University of Montreal to the following phone number: [information retirée / information withdrawn]

Any interrogation or complaint related to my participation in this research can be addressed to the Ombudsman of University of Montréal to the following phone number (514) 343-2100 or by email: [ombudsman@umontreal.ca](mailto:ombudsman@umontreal.ca)